

PAYS DU BASSIN DE BRIEY

CHARTRE DE DEVELOPPEMENT

Diagnostic

Stratégie

Mai 2006

SOMMAIRE	Page
PREAMBULE	4
METHODOLOGIE	5
FICHE D'IDENTITE DU PAYS	6
CHAPITRE 1 : DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE	8
DIAGNOSTIC : Introduction	9
1 – LE POSITIONNEMENT REGIONAL	13
1.1 - Les relations avec les territoires voisins	14
1.2 - Les infrastructures de transport	15
1.2.1 - Le réseau routier	15
1.2.2 - Les infrastructures ferroviaires	16
1.3 - L'environnement et le patrimoine naturel	17
2 – LE TISSU ECONOMIQUE LOCAL	19
2.1 - Les secteurs d'activités	20
2.1.1 - L'industrie	21
2.1.2 - La construction	21
2.1.3 - Les services	22
2.1.4 - L'agriculture	23
2.1.5 - L'activité touristique locale	24
2.2 - L'accueil et le suivi des entreprises	26
2.2.1 - Les espaces d'accueils économiques	26
2.2.2 - Les intervenants en matière d'accueil et de suivi	27
3 – L'EMPLOI DANS LE BASSIN DE BRIEY	28
3.1 - Le profil des actifs	29
3.1.1 - Le taux d'activité	29
3.1.2 - La mobilité des actifs	30
3.1.3 - Le niveau de formation	30
3.2 - Le chômage et l'exclusion	31
3.2.1 - Les demandeurs d'emploi	31
3.2.2 - L'insertion professionnelle	31
4 – LA POPULATION ET L'HABITAT	33
4.1 - Une dynamique démographique contrastée	34

	Page
4.2 – Se loger dans le bassin de Briey	36
4.2.1 - Evolution du marché de l'habitat	36
4.2.2 - La typologie des logements	38
4.2.3 - L'impact de l'après-mines	39
4.3 – Les enjeux urbains régionaux	40
4.3.1 - La planification spatiale : DTA et SCOT	40
4.3.2 - Impact annoncé du projet luxembourgeois d'Esch-Belval	41
5 - ORGANISATION DE LA VIE SOCIALE	43
5.1 - Les transports collectifs	44
5.1.1 - Les transports collectifs par bus	44
5.1.2 - Le transport ferroviaire	45
5.2 – L'appareil de formation	45
5.3 - Les services aux particuliers	46
5.3.1 - Les principaux opérateurs du territoire dans la vie sociale	46
5.3.2 - Le secteur de l'enfance	46
5.3.3 - La jeunesse	47
5.3.4 - Le sport	47
5.3.5 - Les personnes âgées	47
5.3.6 - La santé	48
5.4 - La vie culturelle sur le territoire	49
5.4.1 - La lecture publique	49
5.4.2 - Le spectacle vivant	49
5.4.3 - Le cinéma	50
5.4.4 - Les arts plastiques	50
5.4.5 - Le patrimoine et l'architecture	50
5.4.6 - L'enseignement artistique	51
DIAGNOSTIC : synthèse des ressources et des faiblesses du territoire	52
1 - LES RESSOURCES DU TERRITOIRE	
2 - LES FAIBLESSES DU TERRITOIRE	
DIAGNOSTIC : conclusion et perspectives	56

	Page
CHAPITRE 2 : LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DU BASSIN DE BRIEY	60
1 - STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT : le scénario retenu	61
2 – LES NIVEAUX D'INTERVENTION DU PAYS	64
3 - STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT : synthèse	66
4 – LES LIGNES DIRECTRICES TRANSVERSALES	67
1^{ère} ligne directrice transversale : Poser comme un préalable la résolution des problèmes d'inconstructibilité	67
2^{nde} ligne directrice transversale : Développer les partenariats avec la Moselle et le Luxembourg	67
3^{ème} ligne directrice transversale : Garantir une gestion durable de l'environnement	68
4^{ème} ligne directrice transversale : Appuyer le développement du territoire sur un réseau de villes attractives	68
5 - STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DU BASSIN DE BRIEY : Les axes stratégiques	69
AXE STRATEGIQUE 1 : LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI	70
1^{ère} orientation : Participer au renforcement et à la diversification du tissu économique	71
Mesure 1 : Améliorer l'accueil des entreprises <i>Qualité et complémentarité des zones d'activités</i> <i>Offre de locaux d'activités</i> <i>Réflexion sur la péréquation des nouvelles richesses fiscales issues de la taxe professionnelle</i>	71
Mesure 2 : Soutenir les projets d'entreprises <i>Accompagnement des créateurs</i> <i>Suivi et transmission d'entreprises</i>	74
Mesure 3 : Organiser la promotion économique sur la zone d'emploi <i>Nouveaux outils de promotion économique</i>	75

	Page
2^{nde} orientation : Assurer un soutien aux nouvelles filières économiques	76
Mesure 4 : Développer la filière touristique <i>Organisation d'un réseau d'opérateurs touristiques</i> <i>Identification d'un réseau d'équipements et desites formant un pôle touristique structurant</i> <i>Qualification de la promotion touristique</i>	76
Mesure 5 : Pérenniser l'émergence de la filière environnementale <i>Encouragement des projets environnementaux innovants générateurs de nouvelles valeurs ajoutées pour le secteur agricole</i> <i>Valorisation des initiatives industrielles dans le domaine de l'environnement</i>	79
Mesure 6 : Constituer une filière sur les techniques alternatives de construction	80
Mesure 7 : Soutenir le secteur de l'économie sociale et solidaire	81
3^{ème} orientation : Soutenir une gestion territoriale de l'emploi et de la formation	82
Mesure 8 : Développer les activités d'insertion professionnelle <i>Soutien à de nouvelles formes d'insertion</i>	82
Mesure 9 : Favoriser la création de synergies locales en faveur de l'emploi <i>Mise en œuvre de la Maison de l'emploi, dans une logique de réseau territorial</i>	83
Mesure 10 : Développer de nouvelles ambitions pour la formation initiale et continue <i>Adaptation de l'appareil de formation aux évolutions du marché de l'emploi local et régional</i>	84
AXE STRATEGIQUE 2 : L'AMENAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE	85
4^{ème} orientation : Faciliter la mobilité des personnes et les échanges	86
Mesure 11 : Faciliter la définition d'un système de transport collectif performant <i>Réalisation d'un schéma des transports collectifs</i>	86
Mesure 12 : Veiller à l'intégration du territoire dans les grands réseaux d'échange <i>Suivi des projets d'infrastructures routières et ferroviaires</i>	88

	Page
5^{ème} orientation : Encourager une gestion collective de l'espace	89
Mesure 13 : Se donner les moyens d'un développement maîtrisé	89
<i>Elaboration du schéma de cohérence territoriale (SCOT)</i>	
<i>Mobilisation de nouvelles capacités d'analyse</i>	
Mesure 14 : Assurer la préservation du patrimoine naturel	90
<i>Soutien aux initiatives visant à restaurer, préserver et valoriser les espaces naturels remarquables</i>	
6^{ème} orientation : Garantir la qualité et la diversité de l'habitat	91
Mesure 15 : Répondre aux besoins de la population en matière de logement	91
<i>Elaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH)</i>	
<i>Renforcement de l'offre foncière</i>	
Mesure 16 : Gérer les conséquences de l'après-mines	92
<i>Aide à l'application des Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM)</i>	
<i>Poursuite des programmes de requalification urbaine dans les communes en reconversion</i>	
AXE STRATEGIQUE 3 : L'ACCES DE LA POPULATION AUX SERVICES DE PROXIMITE	93
7^{ème} orientation : Améliorer l'état de santé de la population	94
Mesure 17 : Conserver un système de soins performant	94
<i>Pérennisation des services hospitaliers locaux</i>	
<i>Hébergement des personnes âgées dépendantes</i>	
8^{ème} orientation : Offrir aux habitants un égal accès aux services	95
Mesure 18 : Encourager la mise en réseau des opérateurs et des équipements	95
<i>Coordination des services petite enfance</i>	
<i>Réponse aux attentes de la jeunesse</i>	
<i>Autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées</i>	
<i>Soutien aux équipements sportifs de haut niveau</i>	

	Page
AXE STRATEGIQUE 4 : L'ACTION CULTURELLE	97
9^{ème} orientation : Poser les conditions d'un développement durable des activités culturelles	98
Mesure 19 : Rechercher des coopérations entre les opérateurs culturels publics et privés	98
Mesure 20 : Soutenir l'ensemble des champs artistiques	99

Elaboration : Conseil de Développement et association du Pays du bassin de Briey
Rédaction : Amand PINNA/Cabinet CODE
Cartographie : AGAPE (Agence d'urbanisme Lorraine Nord)

PREAMBULE

Le Pays du bassin de Briey est rassemblé !

Fier d'une histoire fondatrice de son identité, il est un territoire de solidarité et de tolérance ; il est un territoire où s'affirme la volonté d'un développement qui associe modernité et valorisation de son patrimoine humain et environnemental.

Avec lucidité et sans concession aucune avec les réalités, la charte ici présentée dit les faiblesses et les atouts, les réflexions et les idées qui alimentent notre projet.

Résultat du travail d'un grand nombre de partenaires que nous voulons remercier, elle trouve dans cette mobilisation sans précédent, une force et un souffle nouveau.

Les perspectives ouvertes sont de nature à modifier profondément et positivement les conditions de vie dans notre bassin, elle le situe de manière offensive dans le paysage régional et transfrontalier.

Il nous reste à faire l'essentiel, c'est-à-dire donner vie, avec intelligence et audace, aux propositions avancées. Il revient aux partenaires publics et privés (collectivités territoriales, associations, entreprises, commerces, etc. ...) d'assumer chacun leur part de responsabilité. Le pays du bassin de Briey entend bien assumer la sienne.

Rassemblé dans le débat et l'élaboration de sa charte de développement, le Pays du bassin de Briey doit aussi l'être dans l'action.

André CORZANI
Président de l'association
du Pays du bassin de Briey

Julien GOTTINI
Président du Conseil de Développement
du Pays du bassin de Briey

METHODOLOGIE

La Charte de Développement du Pays du bassin de Briey est le résultat d'un travail collectif réalisé de décembre 2005 à mai 2006 par les élus et les représentants de la société civile du territoire réuni au sein du Conseil de Développement.

L'étude préalable réalisée en 2005 par le cabinet CODE, pour le compte de l'association du Pays du bassin de Briey, a permis de définir un premier diagnostic et quelques grands principes directeurs, qui ont ensuite été retravaillés et enrichis par les groupes de travail thématiques du Conseil de Développement.

Il s'agissait dans un premier temps de répondre à la question : « **vers où veut-on aller ?** » :

- La détermination du territoire souhaité à moyen terme (horizon 2015) s'est basée sur un état des lieux (« photographie » du territoire) permettant la réalisation d'un diagnostic thématique (atouts et faiblesses du territoire dans chaque domaine d'activité, opportunités et menaces venant de l'extérieur, enjeux).

Cette étape a été validée par le Conseil de Développement le 22 février 2006.

Les groupes de travail se sont attachés dans un second temps à répondre à une seconde question : « **comment peut-on y aller ?** » :

- Les orientations à suivre pour atteindre le territoire souhaité ont été synthétisées dans la stratégie de développement, accompagnées d'objectifs opérationnels pour les différents thèmes traités, et tenant compte par souci de cohérence des projets de territoire de chaque communauté de communes.

La Charte de Développement, comprenant le diagnostic partagé et la stratégie, a été validée par le Conseil de Développement le 30 mai 2006.

La dernière étape, qui doit permettre de répondre à la question « **en mobilisant quels moyens ?** », reposera sur l'élaboration d'un plan d'actions à court terme inscrit dans le futur Contrat de Pays signé avec les partenaires institutionnels, qui intégrera également un dispositif d'évaluation des résultats obtenus.

FICHE D'IDENTITE DU PAYS

Nom du Pays : Pays du bassin de Briey.

Structure porteuse : association du Pays du bassin de Briey.

Département : Meurthe-et-Moselle (plus une commune du Département de Meuse, Bouligny, membre de l'EPCI du bassin de Landres)

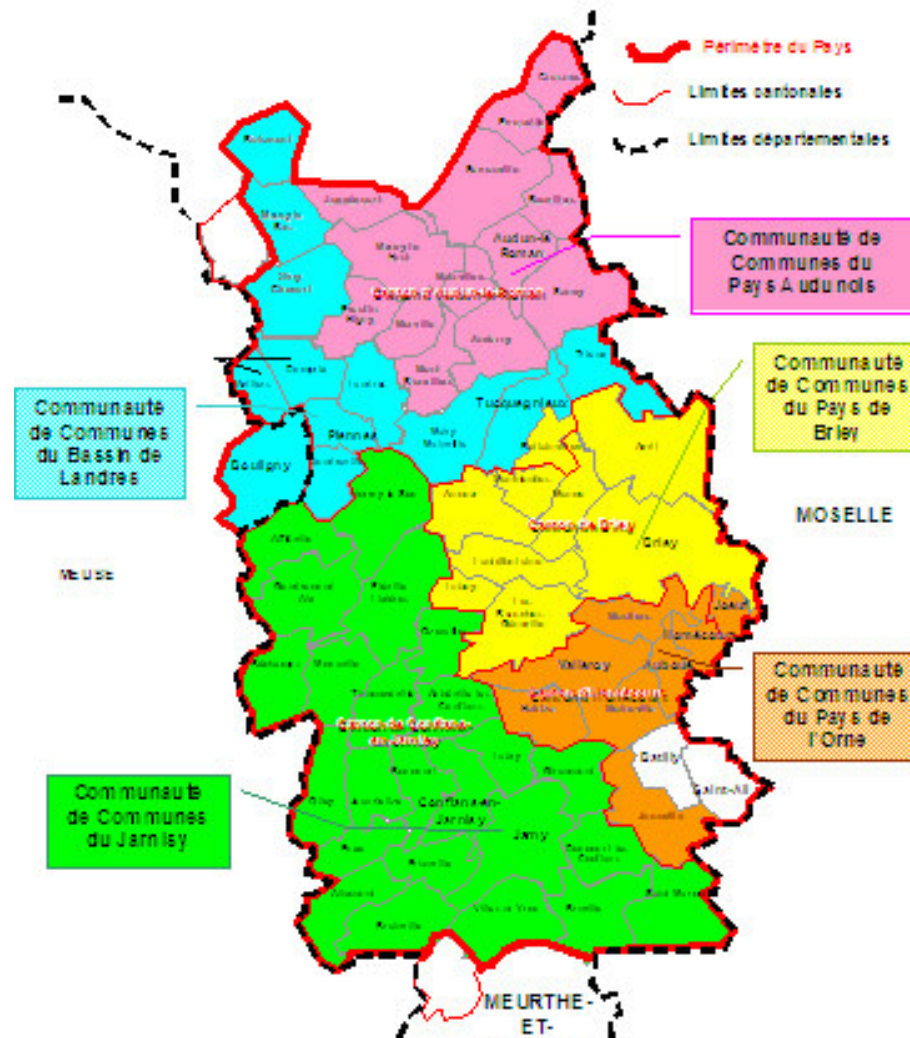
Arrondissement : Briey.

Cantons concernés : cantons d'Audun-le-Roman, de Briey, de Conflans-en-Jarnisy et de Homécourt (canton de Villerupt pour Boismont et canton de Spincourt en Meuse pour Bouligny)

Communes concernées : 68 (parmi lesquelles deux ne sont pas intégrées à une structure intercommunale : Batilly et Saint-Ail).

Population totale (INSEE RGP 1999) :
73 867 habitants (74 870 habitants en 2004)

PAYS DU BASSIN DE BRIEY : PERIMETRE DEFINITIF



Communautés de communes membres :

EPCI du bassin de Landres (EPCI) :

12 communes (14 196 habitants) : Avillers, Boismont, **Boulogny** (55), Domprix, Joudreville, Mairy-Mainville, Mercy-le-Bas, Landres, **Piennes**, Trieux, **Tucquegnieux**, Xivry-Circourt.

Communauté de communes du Pays Audunois (CCPA) :

13 communes (7 607 habitants) : Andemy, **Audun le Roman**, Beuvillers, Crusnes, Errouville, Joppécourt, Malavillers, Mercy le Haut, Mont-Bonvillers, Murville, Preutin-Higny, Sancy, Serrouville.

Communauté de Communes du Jarnisy (CCJ) :

24 communes (18 128 habitants) : Abbéville-les-Conflans, Affléville, Allamont-Dompierre, Béchamps, Boncourt, Brainville, Bruville, **Conflans-en-Jarnisy**, Doncourt-les-Conflans, Fléville-Lixières, Friaucourt, Giraumont, Gondrecourt-Aix, **Jarny**, Jeandelize, Labry, Mouaville, Norroy-le-Sec, Olley, Ozerailles, Puxe, Saint-Marcel, Thumeréville, Ville-sur-Yron.

Communauté de communes du Pays de Briey (CCPB) :

9 communes (9 065 habitants) : Anoux, Avril, Bettainvillers, **Briey**, Lantéfontaine, Les Baroches-Génerville, Lubey, Manœ, Mancieulles.

Communauté de communes du Pays de l'Orne (CCPO):

8 communes (23 117 habitants) : Auboué, Hatrize, **Homécourt**, Jouaville, **Joeuf**, Moineville, Moutiers, **Valleroy**.

Communes isolées : Batilly et Saint-Ail.

Villes principales : (45 166 habitants, source INSEE RGP 1999 sans double-comptes)

Jarny (8 377 habitants)

Joeuf (7 453 habitants)

Homécourt (6 817 habitants)

Briey (4 858 habitants)

Boulogny (2 855 habitants)

Auboué (2 807 habitants)

Tucquegnieux (2 726 habitants)

Conflans-en-Jarnisy (2 502 habitants)

Piennes (2 416 habitants)

Valleroy (2 296 habitants)

Audun-le-Roman (2 059 habitants)

Communes comprises dans le Parc Naturel Régional de Lorraine: Ville-sur-Yron, Bruville, Jarny (ville porte).

CHAPITRE 1 : DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

DIAGNOSTIC : Introduction

Il est probablement réducteur de parler aujourd'hui du Pays du bassin de Briey comme d'une entité territoriale, sociale et économique fonctionnant de manière autonome, présentant des problèmes spécifiques et prioritaires, tous issus de la disparition de l'activité sidérurgique et minière.

Dans de nombreux domaines, le Pays du bassin de Briey, dans l'acception de ses différentes composantes à l'identique d'autres zones minières européennes, a beaucoup évolué au cours des dernières décennies.

Est-ce pour autant un territoire comme les autres ?

Peut-il et doit-il le devenir ?

Tout débat sur le Pays du bassin de Briey oscille entre le passé et l'avenir : ignorer le passé est irréaliste, refuser l'avenir est suicidaire.

Mais qu'en est-il vraiment aujourd'hui, hors de toute polémique, aveuglement ou certitude ?

Une analyse objective des faits et des données disponibles les plus récentes permet de qualifier la situation du Pays du bassin de Briey et la mutation qu'il a connue, son ampleur et ses limites :

- c'est une mutation contrariée pour des motifs structurels ;
- pour autant, c'est une mutation profonde en termes économiques et de dynamique territoriale (les rapports avec les voisinages, les évolutions internes) ;
- c'est une mutation inachevée car tous les problèmes ne sont pas réglés.

Une mutation contrariée.

Le passé du Pays du bassin de Briey se conjugue toujours au présent, et dans bien des cas contrarie l'avenir. Il ne peut en être autrement alors que le territoire a été organisé par et pour l'activité minière et sidérurgique, sans se préoccuper des conséquences.

L'empreinte que des décennies d'exploitation minière et industrielle ont laissé sur ce territoire, constitue toujours un frein majeur aux nécessaires évolutions.

Ce sont ainsi les milieux naturels qui resteront durablement les plus marqués (affaissements miniers, bouleversement du réseau hydrographique, pollution des nappes, pollution des sols).

En surface, les traces sont moins brutales ou, déjà, pour partie en voie de retraitement (cf. politiques publiques de l'Etat et des collectivités territoriales); d'ailleurs l'habitat et certaines composantes industrielles (friches notamment) sont maintenant considérés comme un patrimoine.

Cet héritage revêt également une dimension positive, car le Pays Haut Lorrain, par l'intensité de certaines pratiques culturelles ou la persistance de liens sociaux forts, demeure une référence culturelle exprimant l'attachement à un lieu, à un mode de vie, à l'expression de solidarités.

Un tel enracinement revêt aussi des aspects négatifs dès lors qu'il génère un repli sur soi, un refus des réalités, l'illusion que l'on doit s'adapter au Pays Haut et non l'inverse.

Comment effacer un traumatisme qui aurait pu engendrer la disparition brutale des valeurs traditionnelles : le travail, la solidarité, la vie sociale ?

En effet, pendant son « glorieux » passé industriel (sidérurgique et minier), le pays du bassin de Briey n'a connu aucune autre activité majeure, pourvoyeuse en nombre d'emplois. Aussi, deux points négatifs ont émergé, d'une part, un problème démographique, dû au vieillissement de la population et au départ de nombreux jeunes vers d'autres bassins d'emplois, et d'autre part, un problème urbain induit par la présence de nombreuses friches industrielles situées dans les fonds de vallées et par l'inconstructibilité de certains territoires.

Ainsi, eu égard aux nouveaux enjeux économiques et à la restructuration des territoires, les problématiques de redynamisation du Pays du bassin de Briey sont complexes.

Autant, si ce n'est plus que les empreintes sur le milieu physique, certaines empreintes sur le milieu humain constituent un passif important de l'activité minière et expliquent cette mutation contrariée, car elles sont au coeur des difficultés qui freinent les évolutions.

Malgré des efforts importants accomplis depuis 20 ans, le Pays du bassin de Briey, fortement marqué par l'industrie, reste encore en deçà des nouvelles exigences en terme de capacité d'accueil d'activités nouvelles. Aussi, à un moment où les concurrences entre territoires pour attirer les activités s'exacerbent, ne pas pouvoir disposer d'une "image" suffisamment positive constitue, pour ce territoire, un frein à son renouveau.

Une mutation profonde

Cet apparent monolithisme cache en fait des réalités très contrastées.

Il est vrai que l'organisation de l'espace urbain, celui des cités et des centres villes, demeurera.

Il est vrai que le temps nécessaire pour la reconquête des friches, pour la création de nouveaux emplois, pour une complète recomposition sociale paraît fort long.

Mais le « Pays Haut » (et tout spécifiquement le Pays du bassin de Briey) n'est pas pour autant un territoire en déshérence ; trente années d'intervention continue et significative de l'Etat et de l'Union Européenne, relayés par la Région et le Département, ont refaçoné partiellement l'économie locale. Le développement des zones industrielles de Batilly et de Briey, de la zone commerciale de Conflans, a ainsi contribué lors de la dernière décennie à faire de la zone d'emploi de Briey la seconde zone la plus dynamique de Lorraine en terme de création d'emplois.

Certes, la parité d'emplois n'est pas atteinte ; elle le sera difficilement car l'industrie n'est plus peuplante, mais le territoire a gagné en diversité et en compétences. **Plus encore, le Pays du bassin de Briey n'est plus (totalement) un isolat.**

Si, d'apparence, l'image du quotidien de ce territoire peut apparaître figée, il s'inscrit pleinement dans une dynamique territoriale dominée par une logique de flux d'échanges européens Nord-Sud, et Est-Ouest, au contact de deux métropoles (Metz et Luxembourg) qui exercent une influence croissante sur les espaces environnants, et notamment sur le Pays du bassin de Briey. Ce dernier connaît depuis la fin des années 90 un dynamisme retrouvé en terme d'habitat et de démographie, même si tous les territoires ne sont pas concernés de la même façon.

Cette dynamique est relayée et amplifiée au niveau local selon les aptitudes des sous-ensembles que constituent les agglomérations et les différentes villes qui composent le territoire (Briey, Homécourt, Joëuf, Jarny, Audun le Roman, Piennes, ...).

Une mutation inachevée

Pour autant, l'acceptation d'une logique de modernité n'est pas encore acquise dans le Pays du bassin de Briey et le Pays haut Lorrain. La lente résolution des problèmes du passif de l'activité minière et la confrontation avec les exigences d'une adaptation en continu jouent au détriment d'une dynamique du futur et en faveur d'une problématique du passé.

La complexité et le coût des aménagements nécessaires pour supprimer l'impact négatif de l'activité minière imposent la durée ; en ce sens, la mutation du bassin de Briey est inachevée.

Mais, les problèmes du milieu physique une fois traités, la mutation du territoire ne sera pas pour autant terminée. Les problèmes économiques et sociaux demeureront, d'autant que les premiers sont propres au bassin ferrifère alors que les seconds obéissent à des logiques d'une toute autre ampleur et d'une toute autre échelle.

Enfin, le Pays du bassin de Briey a une difficulté croissante à prétendre mobiliser prioritairement des volumes financiers à l'égal des années et des décennies précédentes :

- d'une part, la ressource publique est devenue rare, alors que les finances des anciennes communes minières et sidérurgiques connaissent des difficultés.
- d'autre part, elle doit être répartie en un nombre croissant de sites et de territoires en difficulté pour des raisons économiques et/ou sociales.

C'est dans ce contexte que la démarche de création du Pays du bassin de Briey doit prendre tout son sens. La première partie de ce document s'attache à établir un diagnostic thématique, en tenant compte des différentes composantes territoriales de ce bassin de vie ainsi que des enjeux régionaux qui influencent leur développement.

1 – LE POSITIONNEMENT REGIONAL

1.1 - Les relations avec les territoires voisins

1.2 - Les infrastructures de transport

1.3 - L'environnement et le patrimoine naturel

1 – LE POSITIONNEMENT REGIONAL

1.1 - Les relations avec les territoires voisins

Longtemps considéré comme un « isolat » au nord du département de Meurthe et Moselle et de la région lorraine, comme une « **zone d'ombre** » à l'image brouillée et à l'accessibilité difficile, **le Pays du bassin de Briey peut, en fait légitimer une situation charnière et une interface tout à fait porteuse vis-à-vis de :**

➤ **l'agglomération messine**, métropole en développement (et dont l'aire d'influence s'élargit de façon importante au fil des années) mais qui a besoin de vases d'expansion et de desserrement, notamment en matière foncière et immobilière, du fait d'une spéculation et d'une rareté grandissante des espaces utiles, qu'ils soient à vocation économique ou de logements. Le sud (Jarnisy) et l'est (vallée de l'Orne, Briey) peuvent tirer profit de cette dynamique de développement. Briey et la vallée de l'Orne font désormais partie de l'unité urbaine de Metz, et la moitié sud du Pays du bassin de Briey est intégrée dans l'aire urbaine de Metz.

➤ **Thionville et le silon mosellan**, est également en situation de « saturation » spatiale, et dont l'influence peut se déplacer vers l'est (Trioux, Audun-le-Roman,...) notamment en suivant les axes de communication (A 30). Plus de 3 800 actifs de notre territoire travaillent quotidiennement sur la zone d'emploi de Thionville.

➤ **Le Luxembourg**, vis-à-vis duquel l'attractivité en termes d'emplois se développe de façon grandissante, avec en corollaire, le problème du logement, de sa cherté et de sa disponibilité. Ainsi si le bassin de Briey est pour l'heure moins concerné par ces phénomènes que les zones de Thionville ou Longwy ; il reste malgré tout intéressé à ce phénomène notamment le territoire de l'Audunois.



1.2 - Les infrastructures de transport

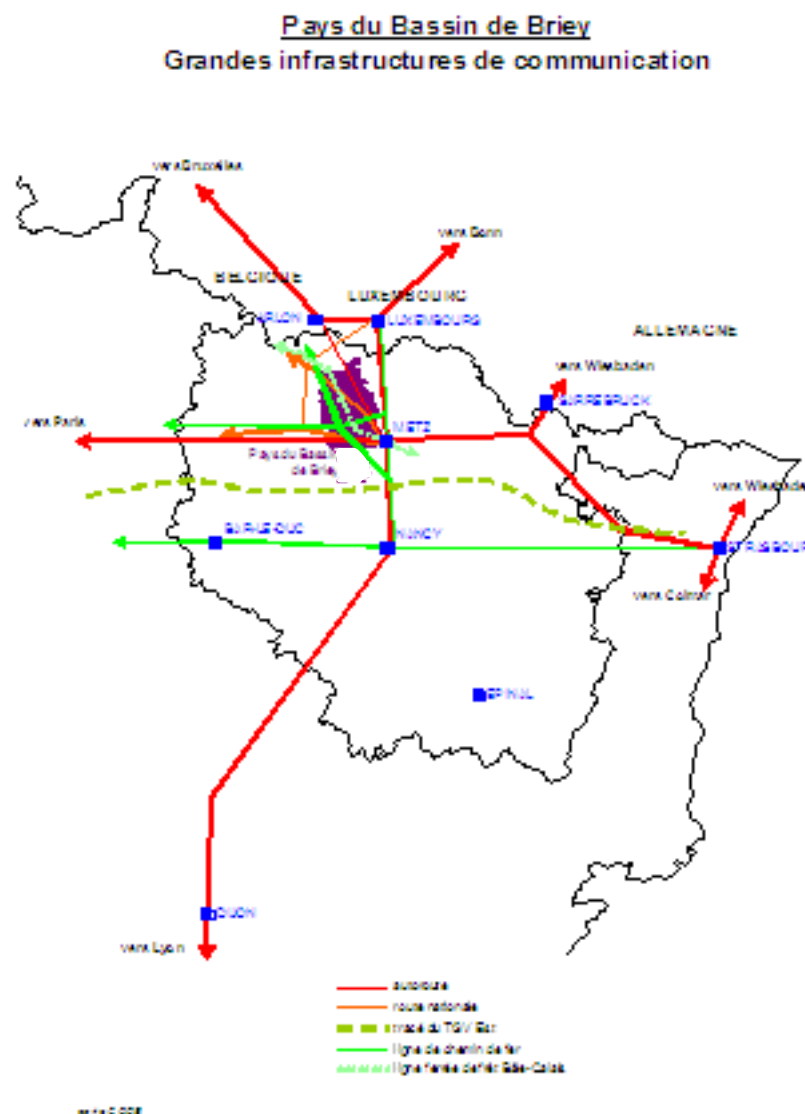
1.2.1 - Le réseau routier

Tous les territoires du bassin de Briey sont relativement bien desservis en terme d'axes de circulation, l'ouest du bassin de Landres et du Jarnisy étant cependant plus enclavé.

Le territoire repose ainsi sur un certain nombre d'axes structurants :

- **L'autoroute A4** Paris-Strasbourg : axe structurant desservant la Moselle, avec un échangeur sur le bassin de Briey (Hatriz-Jarry) et un autre à proximité (Ste-Marie-aux-Chênes). Plus de 15 000 véhicules/jour en 2001 (38 000/jour à Hauconcourt en Moselle).
- **L'autoroute A30** (RN52) Metz-Longwy-Luxembourg : échangeur à proximité d'Audun-le-Roman.
- **Les nationales N43 et N3**, complétées par un réseau de départementales (D138, D906, D137, D156, D 952...).
- **Le territoire est traditionnellement « orienté » est-ouest** en terme de flux de circulation (vers la Moselle). Cependant, **l'axe Jarry/Briey/Audun-le-Roman**, via la N103/D906 en direction du Luxembourg (Esch/Alzette) développe **une nouvelle orientation nord-sud A4-A30**, qui se renforcera encore avec la montée en puissance du pôle d'emplois d'Esch-Belval au Luxembourg. Des difficultés existent cependant (traversées de Briey, de Trieux et d'Audun-le-Roman), mais la future liaison Briey-A4 facilitera le contournement de Briey.

La réflexion sur **la création de l'autoroute A32** a permis d'évoquer la possibilité d'un tracé « ouest Sillon Mosellan » irriguant notamment le bassin de Briey. Le tracé « est » (par l'ouest de Nancy puis par la Moselle) a



cependant été retenu par l'Etat, même s'il suscite des désaccords au niveau local et régional. La Région Lorraine étudie par ailleurs un contournement ouest de l'agglomération de Metz qui pourrait concerner le bassin de Briey.

La croissance des déplacements domicile-travail vers la Moselle mais surtout vers le Luxembourg, ainsi que l'augmentation de population constatée sur certaines zones du territoire, laisse présager **la poursuite de la hausse des flux de circulation sur les axes principaux**, surtout si les carences ou l'inadaptation des transports collectifs perdurent.

1.2.2 - Les infrastructures ferroviaires

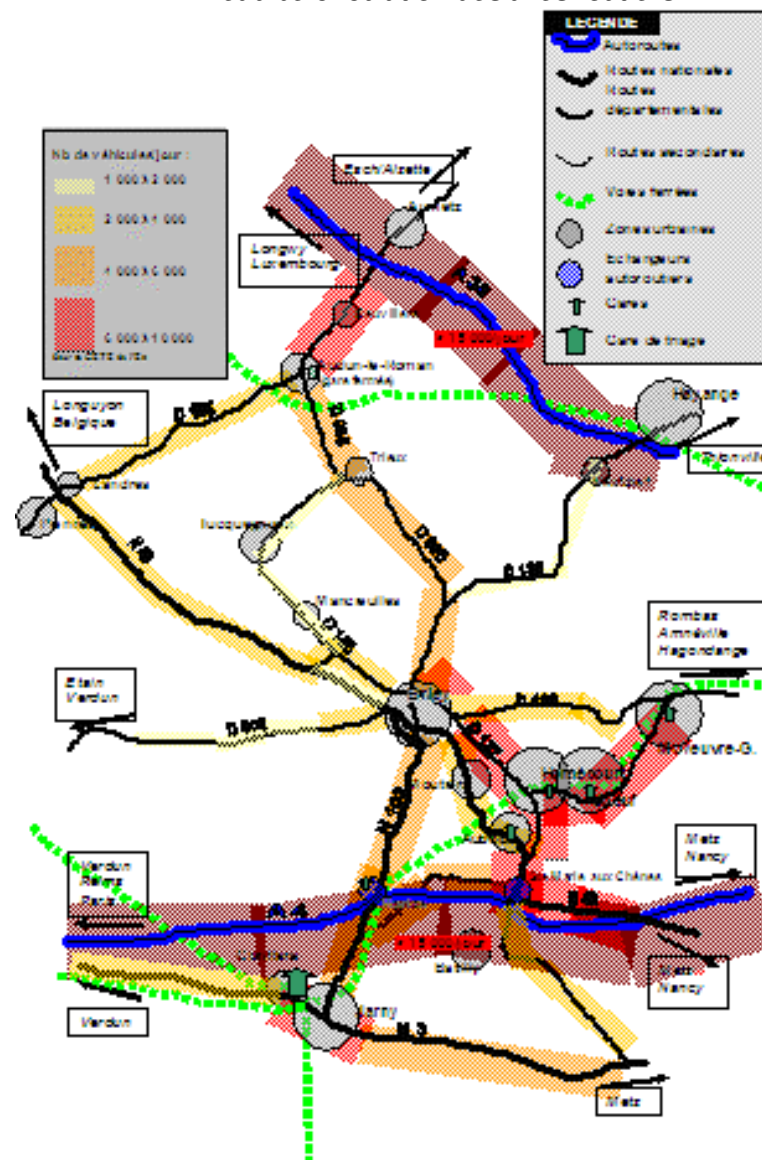
Les communautés de communes du Jarnisy (une gare), de l'Orne (cinq gares ou halte ferroviaires) et d'Audun-le-Roman (une gare) disposent d'une desserte ferroviaire. Le bassin de Landres et le secteur de Briey en sont privés. **L'essentiel du trafic voyageur se fait vers Metz** (entre 8 et 16 liaisons/jour, sauf Audun-le-Roman 2 liaisons/jour).

Des **correspondances** existent avec le **réseau de bus** départemental, vers la gare de Conflans-Jarny.

Les liaisons ferroviaires voyageurs vers le Luxembourg sont peu efficaces (fréquence, temps de trajet) et peu concurrentiels pour les salariés transfrontaliers par rapport à la voiture.

En matière de fret, la gare de Conflans-Jarny, située sur le corridor Bruxelles-Lyon, peut constituer une alternative efficace (via Longwy-Toul) face à l'engorgement actuel du fret sur le Silon Mosellan. Inscrite au Contrat de Plan 2000-2006, elle est cependant actuellement remise en question par les choix de l'Etat luxembourgeois de privilégier un corridor via la vallée mosellane.

Niveau de circulation des axes routiers



Le déploiement du **TGV Est** en Lorraine n'intègre **pas pour l'instant de desserte du bassin de Briey**, et donc de Longwy dans son prolongement. L'accès via Metz mettra Paris à 1 h 50 du Pays Haut (contre 3h 30 actuellement). Le raccordement de la gare de Conflans-Jarny au TGV est techniquement possible avec les infrastructures actuelles de la ligne sans investissements particuliers, mais nécessiterait au minimum une rame supplémentaire. **Elle permettrait pourtant de desservir une population d'environ 250 000 habitants**, si l'on tient compte du territoire de Longwy, mais également de la partie transfrontalière belge et luxembourgeoise.

1.3 - L'environnement et le patrimoine naturel

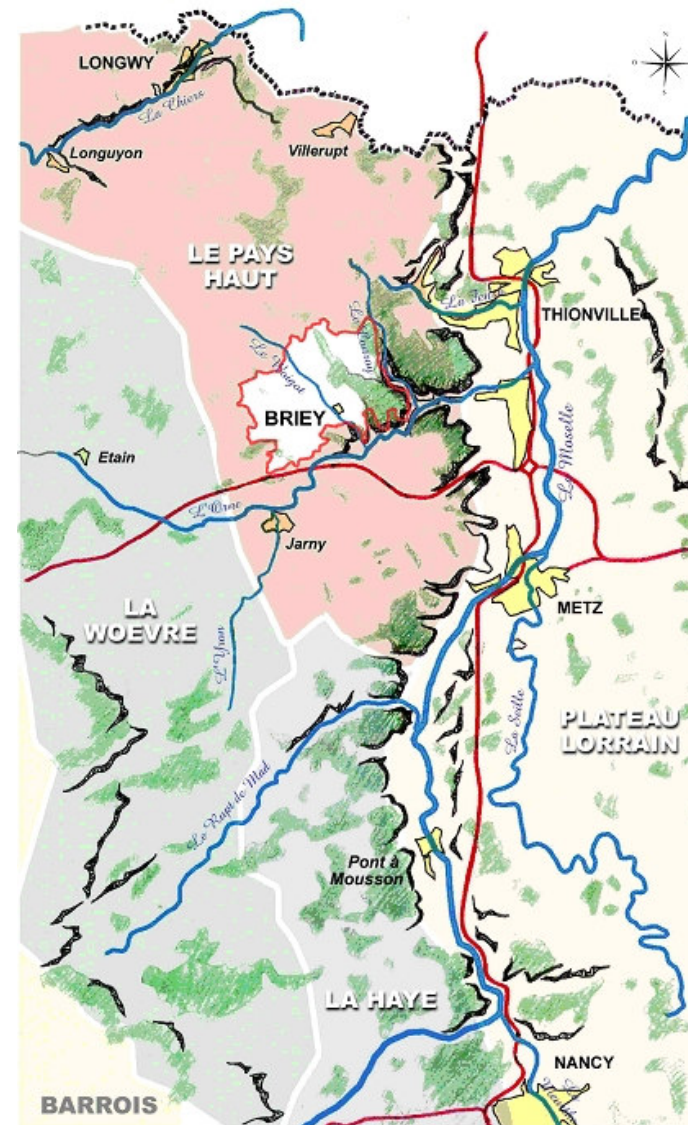
Le bassin de Briey se situe dans une région paysagère appelé « **le Pays Haut** », vaste plateau au relief plus ou moins monotone, exposé à tous les vents, avec des altitudes comprises entre 220 et 350 mètres. Ce sont les formations géologiques rencontrées (Bajocien et Bathonien) qui donnent à cette région des caractéristiques propres, dont le relief, l'hydrographie et la richesse en fer de son sous-sol.

A l'ouest de ce plateau s'étend la plaine de la Woèvre, au sous-sol argileux, et à l'est le Plateau Lorrain, vers lequel la transition s'effectue par les côtes de Moselle, véritable barrière naturelle franchissable par les vallées, dont celle de l'Orne.

La rivière Orne et ses affluents (Woigot, Yron, Conroy, Longeau) ainsi que la Crusnes sont les principaux cours d'eau du secteur. Les principaux espaces forestiers se concentrent autour de Briey et de la vallée de l'Orne.

Ces contrastes entre vallées et plateaux, zones boisées et plaines participent à la diversité et à la qualité des paysages locaux.

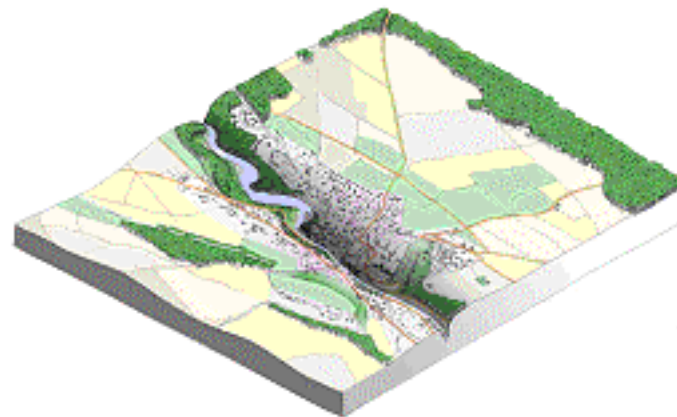
Environnement naturel et géographique



Le bassin de Briey couvre une surface d'environ **600 km²**. La densité moyenne de population est assez faible (120 habitants au km²), mais cache des disparités entre l'Audunois (inférieur à 50 habitants au km²) et la vallée de l'Orne (supérieur à 250 habitants au km²). Les zones les plus urbanisées se sont développées le long de l'Orne et de son affluent le Woigot.

Près de 60% des surfaces sont agricoles. L'activité agricole influence donc de manière essentielle l'évolution des paysages locaux. L'intensification de l'activité agricole et la croissance des grandes surfaces cultivées au détriment de l'élevage ont ainsi contribué à une certaine uniformisation des paysages.

Enfin, les anciennes activités minières et sidérurgiques du bassin de Briey, si elles ont largement contribué au développement du territoire, ont également laissé des **séquelles environnementales importantes** (pollution des sols, bouleversement des réserves et de l'alimentation en eau, affaissement miniers) qui ne sont actuellement que partiellement traitées.



2 – LE TISSU ECONOMIQUE LOCAL

2.1 - Les secteurs d'activités

2.2 - L'accueil et le suivi des entreprises

2 – LE TISSU ECONOMIQUE LOCAL

2.1 - Les secteurs d'activités

La zone d'emploi a connu une croissance importante du nombre des emplois salariés dans le secteur privé entre 1992 et 2002, après plus de vingt ans de baisse du nombre de ses emplois dans l'industrie traditionnelle :

Dans l'industrie, la croissance demeure supérieure à la moyenne régionale jusqu'en 2002, puis subit une baisse importante depuis 2003.

Le taux d'emplois industriels du bassin de Briey (env. 43%) demeure cependant **très supérieur au taux régional** (30%), illustrant **la forte tradition industrielle qui demeure malgré tout sur la zone d'emploi**.

Dans les services (tertiaire), on enregistre une croissance mesurée du nombre d'emplois jusqu'en 2000, plus soutenue depuis. Le taux d'emplois tertiaire (env. 48%) demeure inférieur au taux régional (60%).

La proportion d'emplois dans **le secteur de la construction** (env. 9%, bâtiment - travaux publics) a régressé sur la zone d'emploi, comme sur le reste de la Région Lorraine.

11 150 emplois salariés ont été recensés dans le secteur privé en 2003.

Environ **1 900 entreprises** étaient en activité sur **la zone d'emploi de Briey** en 2004 :

- Le secteur industriel concerne 13% des établissements, les services 73% (dont 26% pour le commerce) et la construction 14%.

Les établissements actifs au 01/01/2004 (source INSEE)

	Ensemble	Moins de 10 salariés	50 salariés et plus	Evolution 1995 – 2004 (%)
Ensemble	1 900	1 772	20	+5,2
Industrie	220	185	5	-3,1
Construction	260	241	1	31,3
Commerces	600	568	6	-5,8
Autres services	820	778	8	+10,0
Dont : aux entreprises	200	181	2	+32,7
Dont : aux particuliers	280	279	0	-2,0
Dont : éducation, santé..	220	215	0	+12,7



La SOVAB (Batilly)

- Majorité de petits établissements : 93% de moins de 10 salariés (surtout dans le tertiaire), 1% de plus de 50 salariés.

Un seul établissement industriel (la SOVAB à Batilly) joue un rôle moteur en matière de développement économique local.

2.1.1 - L'industrie

Il faut souligner la forte présence du secteur automobile (SOVAB et sous-traitants) dans l'appareil industriel du bassin de Briey, qui a tiré la croissance des emplois industriels dans la zone d'emploi depuis 10 ans. La filière automobile occupe plus de 5 000 actifs à l'échelle de l'arrondissement de Briey (y compris sous-traitants dans les domaines de la métallurgie et de la chimie plastique).

L'industrie traditionnelle de la métallurgie s'est maintenue et restructurée depuis 10 ans (sous-traitance automobile) mais a connu des difficultés récentes (Pôle tubes de Joeuf).

On note la présence de 220 établissements industriels, dont les plus importants sont concentrés sur Batilly et Briey. Les zones industrielles de ces deux communes captent l'essentiel des créations d'emplois depuis 10 ans. Les zones de Jarny-Giraumont et du pôle du génie de l'environnement d'Homécourt connaissent un développement récent.

2.1.2 - La construction

Les entreprises de construction connaissent une baisse du nombre d'emplois dans les anciens secteurs industriels (bassin de Landres), alors qu'elles **créent des emplois dans les secteurs inclus dans l'aire**

Les principaux employeurs du bassin de Briey

Etablissement	secteur	commune	Nombre d'emplois
SOVAB	Privé, industrie	Batilly	+ de 2 500
C.H.G Maillot	Public, santé	Briey	+ de 1 000
SNCF	Public, transport	Jarny	+ de 200
CILOMATE	Privé, transport	Jarny	350
NORMA	privé, industrie	Briey	286
EDSCHA	privé, industrie	Briey	222
Lycée de Briey	Public, scolaire	Briey	+ de 150
Lycées de Jarny	Public, scolaire	Jarny	+ de 150
Leclerc	Privé, commerce	Conflans	+ de 200
Entreprise Barisien	Privé, services	Briey/Conflans	200
LINDAL France	Privé, industrie	Briey	125
C.A.T.	Privé, services	Briey	+ de 100
EUROVIA	Privé, construction	Briey	+ de 100
SANEF	Privé, construction	Jarny	entre 100 et 150
Hôpital de Joeuf	Public, santé	Joeuf	entre 100 et 150
Commune de Joeuf	Public	Joeuf	entre 100 et 150
Commune de Jarny	Public	Jarny	entre 100 et 150
Commune de Briey	Public	Briey	entre 50 et 100
Commune Homécourt	Public	Homécourt	entre 50 et 100
CPAM	Public	Homécourt	entre 50 et 100
METRA	Privé, industrie	Jarny	entre 50 et 100
MESTROLE	Privé, industrie	Jarny	entre 50 et 100
Jarny Glaces	Privé, distribution	Jarny	92
Le Bras Frères	Privé, industrie	Jarny	71
Garage Dupasquier	Privé, service	Boulogny	67
EDF	Public, service	Jarny	67
Leclerc Automobiles	Privé, service	Jarny	64
Super U	Privé, commerce	Briey	57

Source : communautés de communes (2005)

urbaine de Metz (Briey, Jarnisy). Le nombre d'établissements est par contre en forte hausse depuis 10 ans (plus 30%).

2.1.3 - Les services

Le bassin de Briey, comme le reste de l'arrondissement de Briey, connaît traditionnellement des **carences importantes dans certaines branches du tertiaire**, surtout les services opérationnels (locations, nettoyage...) ainsi que les domaines du conseil et de l'assistance.

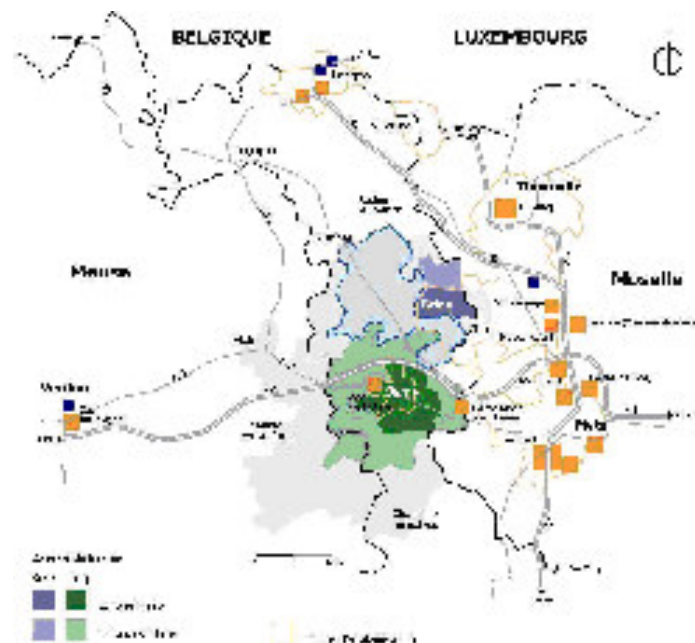
D'autres branches sont plus développées : santé, action sociale, commerce de détails et réparations.

On assiste cependant depuis **5 ans à une « tertiarisation » plus marqué du bassin, qui rattrape son retard régional**, notamment dans les transports, les services domestiques ou le commerce de détails, surtout dans le Jarnisy et le secteur de Briey, et dans une moindre mesure dans la vallée de l'Orne.

En matière **d'équipement commercial**, deux pôles principaux se distinguent, **Briey - vallée de l'Orne** et **Jarnisy** :

- Le pôle Briey - vallée de l'Orne (Briey, Joeuf et Homécourt), au cœur d'un bassin de population important, offre une armature commerciale éclatée et enclavée, accentuée par des problèmes de centralité et une forte concurrence à proximité. Le chiffre d'affaires de cette zone en 2003 est de 50 millions d'euros.
- Le Jarnisy (Jarny et Conflans) constitue un pôle-relais de l'agglomération messine dynamique (ZAC de l'Orne) et à l'offre commerciale assez diversifiée. Elle reste cependant dépendante de l'évolution de la concurrence extérieure proche (Sainte-Marie-aux-Chênes). Le chiffre d'affaires de cette zone en 2003 est de 84 millions d'euros.
- Le secteur Piernois-Audunois, plus diffus en terme d'équipements commerciaux, génère en 2003 30 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Zone de chalandise des équipements commerciaux du Pays du bassin de Briey



2.1.4 - L'agriculture

338 exploitations agricoles étaient recensées sur le bassin de Briey en 2000, dont 44% sur le Jarnisy et 14% dans l'Audunois, en baisse d'un tiers depuis 1988.

L'agriculture occupait de manière directe en 1999 environ 600 personnes sur le territoire, dont 20% de femmes et 19% de salariés, et 600 autres personnes de manière indirecte. Le nombre de ces emplois a baissé de plus de 30% depuis 1988.

Environ **460 exploitants agricoles** étaient comptabilisés en 1999, en **baisse de 34%** par rapport à 1990.

Le nombre d'exploitations a fortement baissé depuis 15 ans, au profit d'une augmentation de la taille des établissements (surfaces agricoles utiles supérieures à la moyenne départementale).

67% du territoire du bassin de Briey sont occupés par des terres agricoles, soit près de 40 000 hectares (31% pour la vallée de l'Orne jusqu'à 81% pour le Jarnisy), dont 30 000 en terres labourables.

Depuis 15 ans, **Les espaces cultivés** (alimentaires ou industriels) ont largement pris le pas sur ceux consacrés à l'élevage : leurs surfaces ont augmenté de plus de 40%, alors que dans le même temps, les surfaces dédiées à l'élevage baissaient de 41%. Près de la moitié des exploitations pratique la double spécialisation culture/élevage.

L'industrie agro-alimentaire comptait environ 70 établissements en 2004. Présente notamment dans la vallée de l'Orne et le Jarnisy, a perdu

un quart de ses effectifs depuis 1992. **La transformation de produits agricoles n'est pas une spécialité de notre territoire**, alors même qu'elle participe au développement de produit à plus forte valeur ajoutée.

Les agriculteurs sont actuellement confrontés à plusieurs enjeux :

- Un revenu agricole qui diminue d'année en année et qui nécessite **de trouver des ressources alternatives notamment dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du tourisme**, qui peuvent être abordés comme des opportunités en phase avec les préoccupations actuelles des collectivités.

De récentes expériences de **coopération entre monde agricole et collectivités locales** notamment dans le domaine de l'énergie (méthanisation dans le Jarnisy) ou de la valorisation du patrimoine (plan paysage dans le pays de Briey).

Ainsi, ce territoire a vu depuis un siècle l'activité industrielle prendre largement le pas sur l'agriculture, mais cette dernière, dans un espace encore majoritairement rural, réapparaît aujourd'hui comme un **acteur incontournable en matière de développement durable**.

- Des surfaces agricoles de plus en plus contraintes par l'extension nouvelle de l'urbanisme, nécessitant une **implication de la profession agricole dans l'élaboration des futures politiques foncières** qui devront être menées par le territoire.

- Des contraintes liées à l'extension et à la modernisation des exploitations agricoles, notamment dans les zones soumises à des risques miniers.

2.1.5 - L'activité touristique locale

Il n'existe pas à l'échelle du Pays de stratégie de développement du secteur économique du tourisme. Les actions menées sont plutôt portées à l'échelle communale, plus récemment au niveau intercommunal.

Verdun et campagne meusienne, Nancy, Metz et Amnéville, le secteur transfrontalier : **le Pays du bassin de Briey a comme voisins des sites touristiques très différents mais qui drainent un nombre important de visiteurs.**

Le potentiel touristique du Pays n'est pas correctement cerné, et repose sur **une vision floue et relativement « complexée » de l'image du territoire.** Les cibles (population locale, touristes lorrains, transfrontaliers, tourisme d'affaire, retraités, tourisme sportif...) sont peu maîtrisées et peu hiérarchisées.

La promotion du territoire est pratiquée de manière doisonnée et assez peu coordonnée. Les communautés de communes du Pays tentent **avec difficulté** depuis 4 ans de mettre en place **une politique d'accueil et de promotion commune** par l'intermédiaire de **l'Office de Tourisme du bassin de Briey**, dont le siège est à Briey.

Les exploitants agricoles du secteur sont **très peu nombreux** à jouer la carte de la diversification dans le secteur du **tourisme vert.**

Les principaux sites ou événements touristiques :

➤ Les paysages ruraux de qualité permettent **un développement lent mais régulier des itinéraires de randonnées (tourisme vert).** Exemples : l'aménagement des berges de l'Orne, la voie verte Briey-Mancieulles, le sentier de nature de la LPO, le sentier Metz-Madine...



Cité Radieuse Le Corbusier à Briey



Festival de Théâtre Intime



Eco-village de Ville-sur-Yron

➤ **Le réseau d'équipements de loisirs du territoire**, actuel (comme la base de Serry, le centre de loisirs du carreau à Mancieulles) ou futur (comme le futur pôle aquatique de Jarmy), et **les manifestations sportives** sont relativement **bien développées**.

➤ **La ville de Briey** dispose d'un patrimoine historique et urbain reconnu (vieille ville, plan d'eau, cité Radieuse..).

➤ Citons également : le château de Moncel à Jarmy, l'éco-village de Ville-sur-Yron avec le Parc Naturel Régional de Lorraine, l'Eglise de Crusnes, le tourisme industriel à la SOVAB...

➤ En matière d'évènements, citons le festival de Théâtre Intime du Jarmisy, le mondial de l'aéromodélisme de Landres, La course cycliste du circuit de Lorraine, le festival du film rural à Ville-sur-Yron et les rencontres du film social dans la vallée de l'Orne, La fête médiévale et Impressions d'Architecture à Briey, la patinoire de Briey, le salon des Antiquaires de Conflans...

Les acteurs privés dans le domaine du tourisme :

➤ **Le secteur privé dans le secteur du tourisme se résume essentiellement à la restauration et à l'hébergement.** Les retombées commerciales et en terme d'emplois du tourisme ne sont pas connues.

➤ **Le déficit en matière d'hébergement est souvent cité :** on relève 3 hôtels (deux 2 étoiles à Briey, un 1 étoile à Jarmy) pour un total de 84 chambres, 6 gîtes/chambres d'hôtes (18 chambres) et un camping de 16 emplacements à Briey. A titre de comparaison, le bassin de Longwy compte 10 hôtels et 239 chambres. Il semble cependant que des projets de nouveaux hôtels devraient émerger à court terme sur le territoire.

➤ Plus de 60% des nuitées enregistrées dans les hôtels de Briey sont des nuitées d'affaires.



Château de Moncel à Jarmy



Plan d'eau de Briey



Base de loisirs de Serry à Moineville

2.2 - L'accueil et le suivi des entreprises

2.2.1 – Les espaces d'accueils économiques

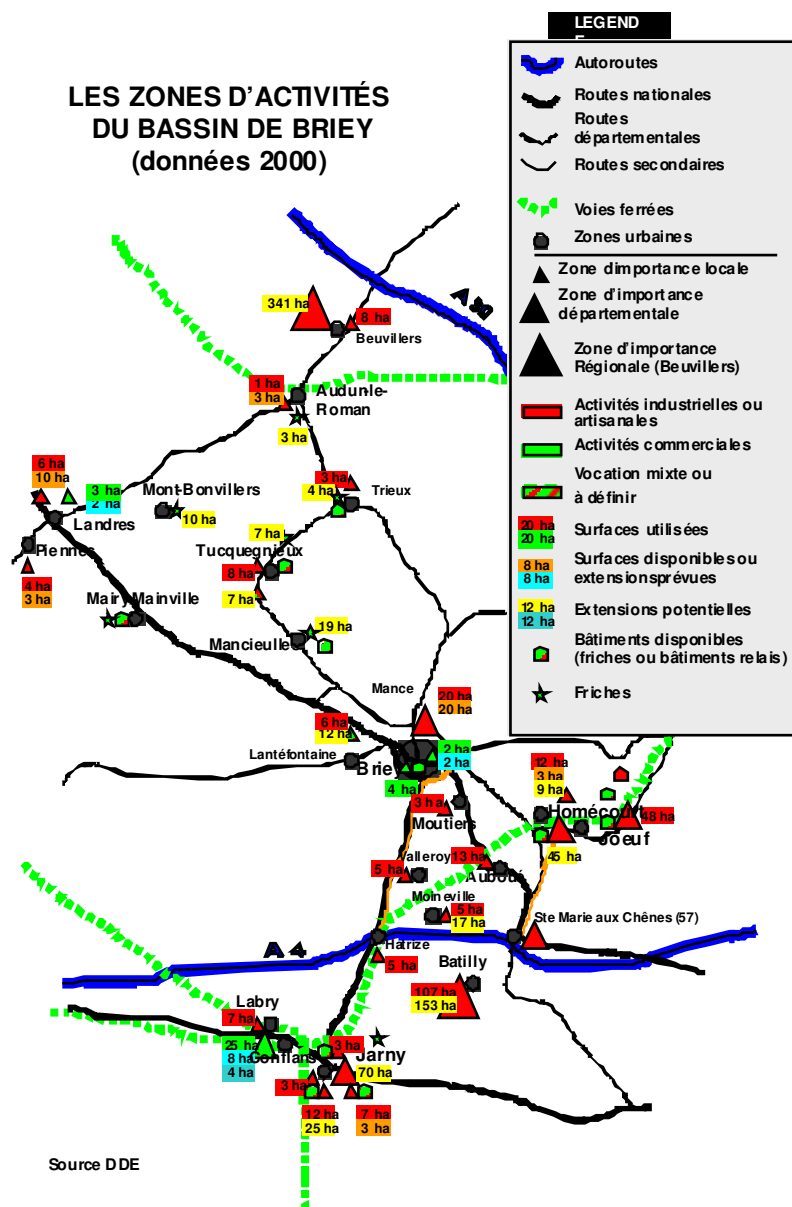
Les zones d'activités économiques du bassin de Briey offrent des profils très variés, mais pas forcément complémentaires. Certaines sont enclavées.

Les zones de **Briey**, **Jarny-Giraumont** et **Batilly**, gérées par le syndicat mixte pour le développement industriel de la région de Briey (avec le Conseil Général et la Chambre de commerce et d'industrie), sont les principales zones industrielles du bassin. Le pôle du génie de l'environnement à **Homécourt**, plus spécialisé, dispose également de réserves foncières.

Il existe également à Beuvillers une capacité foncière d'intérêt régional d'environ 350 hectares (notamment identifiée dans le cadre de la Directive Territoriale d'Aménagement des bassins miniers nord lorrains). Elle constitue potentiellement une opportunité pour accueillir une vaste implantation industrielle (proximité et qualité des axes de circulation, terrain plat, bassin de main-d'œuvre...). Cependant, la tendance actuelle en matière de grosse implantation industrielle (concurrence des pays émergents), tout comme l'opposition exprimée sur le terrain par les exploitants agricoles, rendent peu lisible l'avenir de cette zone.

Le territoire du bassin de Landres (Trieux et Tucquegnieux), a très tôt développé une politique de **création de bâtiments relais** destinés à l'accueil de PME-PMI, répondant à demande identifiée par certains opérateurs locaux chargés de suivre la création d'entreprises. La CCPA et la CCPO vont également se lancer dans ce type d'opération.

Le CAPEMM (Conseil Général) coordonne au niveau départemental la promotion des principales zones d'activités. Cependant, il n'existe pas de relais local sur le Pays du bassin de Briey constituant **un véritable outil commun de promotion, de veille économique et de marketing territorial**.



2.2.2 - Les intervenants en matière d'accueil et de suivi

La création d'établissements a connu un solde négatif dans les années 90. Le solde redevient positif depuis 2000, **tiré par les secteurs des services et de la construction.**

Le taux de création d'entreprise, grâce à l'action des réseaux locaux, est ainsi nettement plus important sur le bassin de Briey que sur l'ensemble de la région, surtout depuis 2003. Cependant, rapporté au nombre d'habitants, il demeure à l'inverse un des plus faible de Lorraine.

L'accompagnement des entreprises implantées sur le bassin de Briey est assuré par un certain nombre d'intervenants (chambres consulaires, CAPEMM, syndicat mixte industriel, ANPE, sous-Préfecture...) réunis au sein du **RDE** (Réseau de Développement Economique).

De même, **le suivi des créateurs d'entreprises** est assuré par plusieurs intervenants (chambres consulaires, collectivités, pépinière d'entreprises Homégal/PFIL, mission Locale...) réunis au sein de l'**ECE** (Espace Conseil Entreprises).

Création d'établissements en 2004 (source INSEE)			
	Nombre de création		Taux de création (%)
	Ensemble	Dont pures	
Ensemble	275	216	14,4
Industrie	27	20	12,3
Construction	51	44	19,6
Commerce	79	62	13,1
Autres services	118	90	14,1
Dont : aux entreprises	37	35	18,2
Dont : aux particuliers	47	27	16,3
Dont : éducation, santé..	12	8	5,4



Pôle d'Activités Industrielles et Technologiques de Briey

ZAC de Jarny-Giraumont

Centre d'Activités Economiques de Franchepré à Joëuf

3 – L'EMPLOI DANS LE BASSIN DE BRIEY

3.1 – Le profil des actifs

3.2 - Le chômage et l'exclusion

3 – L'EMPLOI DANS LE BASSIN DE BRIEY

On dénombrait en 2003 environ **19 000 emplois** sur la zone d'emploi de Briey, dont **43% dans le secteur public** et 57% dans le secteur privé. Le nombre d'emplois a ainsi progressé de 16,8% entre 1990 et 1999, faisant de **la zone d'emploi de Briey la seconde zone la plus dynamique de Lorraine en terme de création** après celle de Sarreguemines.

C'est surtout le secteur privé qui a contribué à cette tendance, grâce à la filière automobile (industrie) et dans une moindre mesure grâce aux services.

Environ **un tiers de ces emplois sont occupés par des actifs résidant à l'extérieur du territoire** (en provenance pour l'essentiel des zones d'emploi de Thionville et de Metz).

Un tiers des emplois dans le secteur public est situé sur la commune de Briey (CHG Maillot, administrations d'Etat, enseignement...).

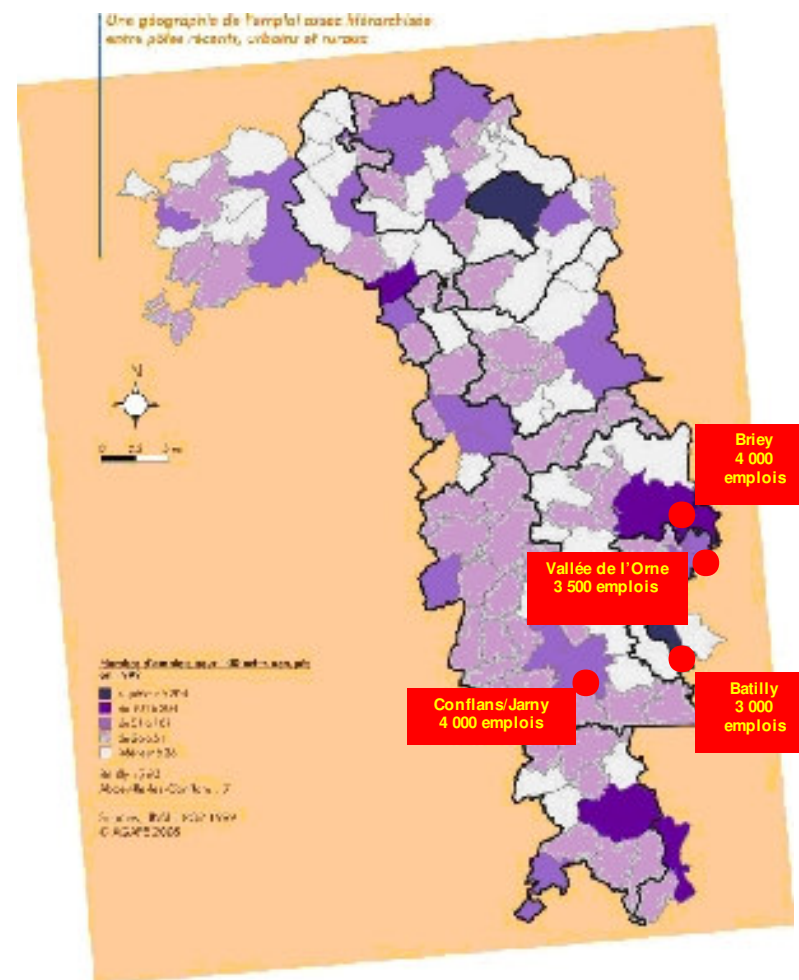
3.1 – Le profil des actifs

3.1.1 - Le taux d'activité

On dénombrait donc **environ 30 000 actifs** sur le territoire du bassin de Briey en 1999.

Le **taux d'activité** de la population était de **41%** en 1999, contre 37% en 1990. **Les taux d'activité les plus faibles** sont recensés dans les communes **les plus éloignées de la Moselle et du Luxembourg**.

Localisation géographique des emplois



Carte AGAPE

Même en forte hausse, **Ce taux demeure inférieur à la moyenne départementale** (44%) et nationale (45%). Seule la communauté de communes du pays de Briey affiche un taux supérieur (46%).

39% de la population féminine est occupé (44% au niveau départemental). **Le taux d'occupation féminin a fortement augmenté entre 1990 et 1999**, surtout dans les pôles urbains.

3.1.2 - La mobilité des actifs

Environ **40% des actifs** résidant sur le territoire occupaient en 1999 un emploi dans une autre zone d'emploi, dont **31% à Thionville**, **27% à Metz**, **19% au Luxembourg**, 10% à Longwy et 13% « autres ».

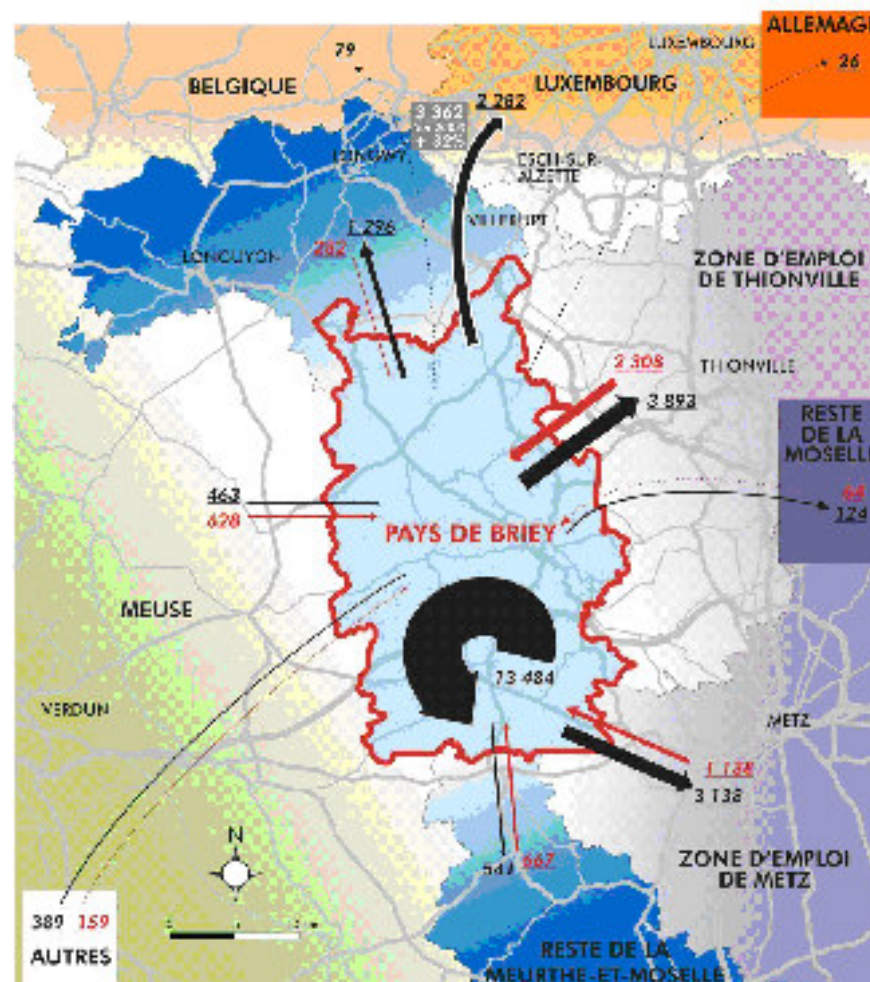
La proportion de travailleurs transfrontaliers (vers le Luxembourg) a fortement augmenté depuis 1999, pour atteindre en 2004 environ **30% des actifs résidant sur notre territoire et travaillant à l'extérieur** (soit 3200 actifs). On estime que le **projet Esch-Belval** pourrait occuper **3 700 actifs supplémentaires** de notre territoire d'ici à 2020.

3.1.3 - Le niveau de formation

22% de la population du Pays du bassin de Briey (15 ans et plus) ne disposent d'aucun diplôme, contre **17% au niveau départemental**.

La tendance est cependant à une **élévation du niveau de qualification** de la population local, puisque la proportion de sans diplôme a chuté de 30% depuis 1990, alors que le nombre de BAC+2 progressait de 70%. Le

Les déplacements domicile-travail en 1999



Carte AGAPE

taux de scolarisation des plus de 18 ans demeure cependant inférieur aux niveaux départemental et régional.

Les anciens bastions industriels (bassin de Landres et Vallée de l'Orne) concentrent les plus faibles niveaux de qualification.

3.2 - Le chômage et l'exclusion

3.2.1 - Les demandeurs d'emploi

Le **taux de chômage** en 2004 s'établissait à **9,6% de la population active** (Département : 9,4%, Lorraine : 9,7%) contre près de **13% en 1999**. On dénombre près de 2 400 demandeurs d'emploi en 2004. Le chômage sur la zone d'emploi a continué à progresser en 2005, pour atteindre 9,7% de la population active (Lorraine : 10,2%).

Le nombre de chômeurs est plus élevé **dans la vallée de l'Orne et le bassin de Landres**, qui constituent les anciens bastions industriels de la zone d'emploi, toujours en reconversion.

Chez les **moins de 25 ans**, le chômage s'établissait à **20,5%** en juin 2005, contre 18% en 1999 mais 24,7% en 1990.

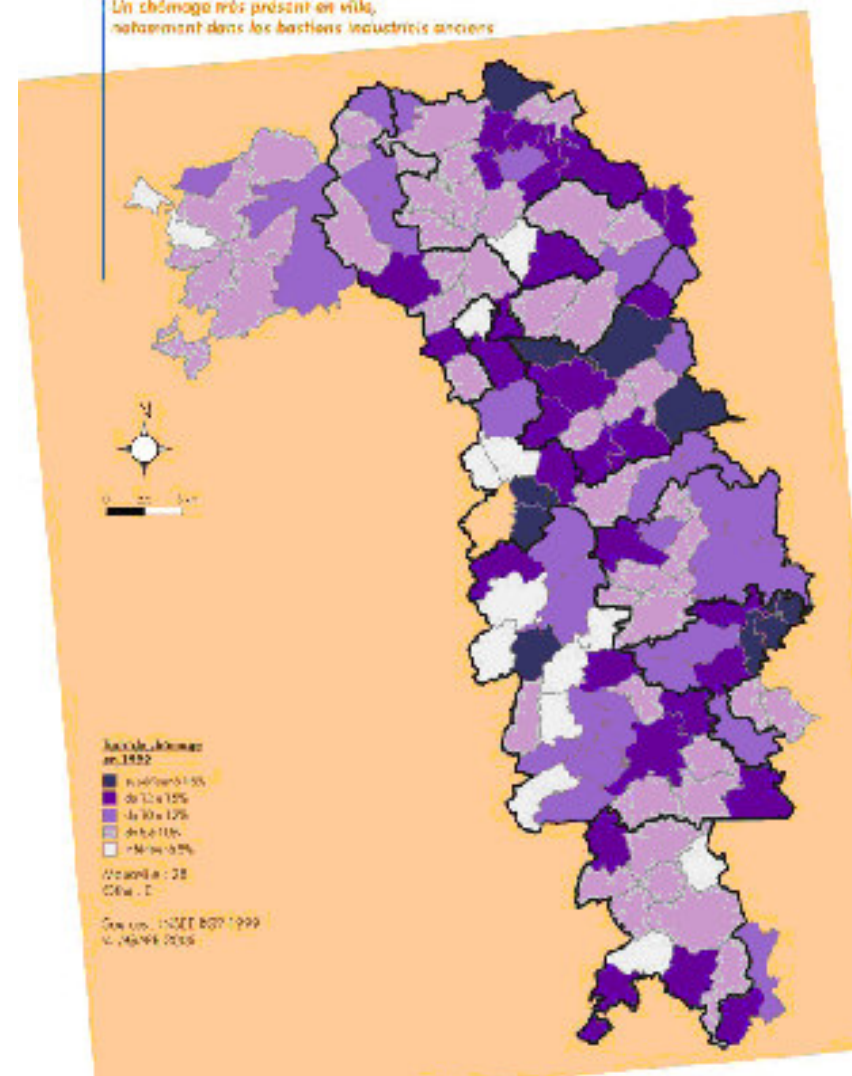
Les femmes représentent **48% des demandeurs d'emplois**, alors qu'elles ne constituent que **42% de la population active**.

3.2.2 - L'insertion professionnelle

Le nombre de **bénéficiaires du RMI inscrits au chômage** (294) a **augmenté de 19%** entre 2003 et 2004. Le nombre de **travailleurs handicapés au chômage** a **augmenté de 35%** sur la même période.

Localisation du chômage

Un chômage très présent en ville,
notamment dans les bastions industriels anciens



Carte AGAPE

Le nombre de personnes au RMI se maintient à un niveau élevé sur le territoire avec plus de 1 300 Allocataires recensés sur le bassin de Briey fin 2005 (près de 2% de la population, mais 2,4% à l'échelle du Département).

Cette population en difficulté est particulièrement présente dans la vallée de l'Orne, qui constitue 31% de la population du Pays du bassin de Briey mais qui abrite 43% des allocataires du RMI du bassin.

70% d'entre eux ont une ancienneté dans le dispositif supérieure à 1 an, 50% supérieure à 2 ans.

Les femmes seules constituent 50% des allocataires. 60% des allocataires ont plus de 35 ans.

Par ailleurs, **le nombre de jeunes** (16-25 ans) accueillis par la **Mission Locale** (1 160) a **augmenté de 30%** entre 2002 et 2004, surtout chez les filles.

63% des jeunes accueillis à la Mission Locale n'ont **aucun revenu**. **49% de ces jeunes ont le permis de conduire.**

Le niveau de qualification de ces jeunes est en baisse. 42% d'entre eux n'ont aucun diplôme, 48% ont un niveau CAP.

Dans ce contexte, la mobilisation du réseau d'acteurs existants (Mission Locale, Commission Territoriale d'Insertion du Conseil Général, ANPE, organisme d'insertion...) se structure de manière volontaire pour dessiner une véritable politique territoriale de l'emploi qui pourrait se traduire par la création d'une Maison de l'Emploi.

4 – LA POPULATION ET L’HABITAT

4.1 - Une dynamique démographique contrastée

4.2 – Se loger dans le bassin de Briey

4.3 – Les enjeux urbains régionaux

4 – LA POPULATION ET L'HABITAT

4.1 - Une dynamique démographique contrastée

Le bassin de Briey, comme le reste de l'Arrondissement, a perdu un quart de sa population en 40 ans. Il a su retrouver une stabilité voire une croissance démographique depuis 1999, surtout sur les secteurs de Briey, Jarny et Audun-le-Roman. La tendance est identique à l'échelle de l'Arrondissement de Briey.

C'est notamment l'effet d'un solde migratoire négatif depuis 1962 (départs supérieurs à arrivées), mais qui tend à redevenir positif depuis 1999 (depuis 1990 sur Briey).

Le solde naturel quant à lui (naissance moins décès) se rapprochait de zéro en 1990, mais stagne actuellement.

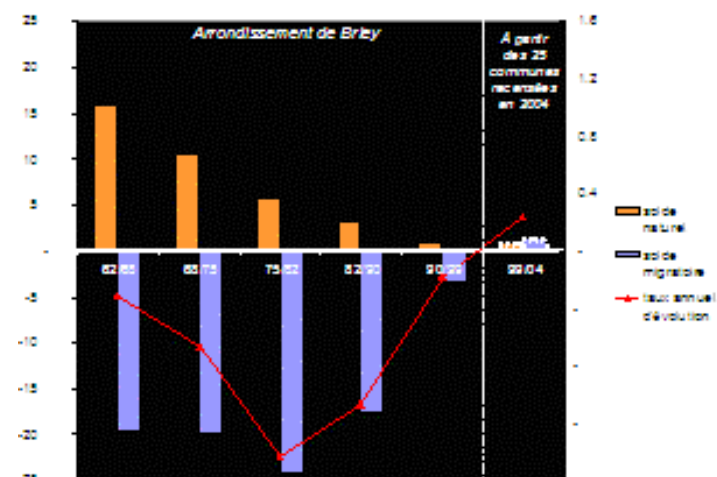
Il n'en demeure pas moins que la structure par âge du territoire révèle une population vieillissante, comme dans de nombreux bassins industriels en reconversion : 35% des habitants ont moins de 30 ans, contre 39% pour la région. 26% des habitants ont plus de 60 ans, contre 21% pour la région. On note une sous représentation des 15-29 ans et une sur représentation des 60-74 ans.

La vallée de l'Orne et le bassin de Landres sont les secteurs proportionnellement les plus âgés (plus de 30% de la population a plus de 60 ans).

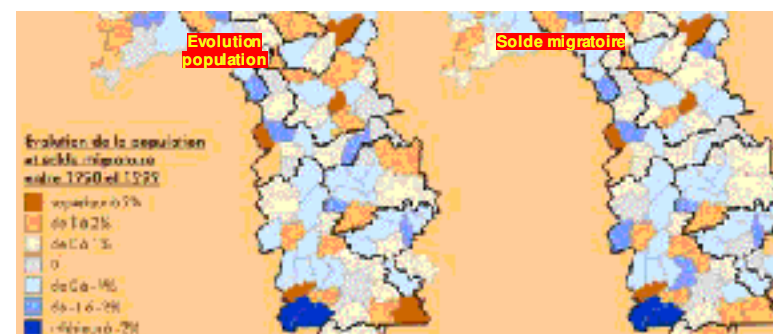
Le Pays du bassin de Briey comptait ainsi environ 75 000 habitants en 2004, contre 73 800 en 1999.

La physionomie des ménages change également : on assiste à une explosion des ménages composés d'une seule personne (+20% entre 1990 et 1999) et des familles monoparentales (+24%), alors que

Evolution de la population depuis 1962 et tendance depuis 1999



Evolution de la population et solde migratoire par territoire entre 1990 et 1999



dans un même temps **le nombre de familles avec enfants baissait de 12%.**

68 communes composent le territoire, **61% de la population** vivant dans les **11 communes de plus de 2 000 habitants** : c'est un territoire majoritairement urbain, notamment le long de la vallée de l'Orne et du Woigot. Il s'inscrit pour une grande partie dans l'aire urbaine de Metz.

Les densités démographiques par territoire sont cependant contrastées : Le pays de l'Orne (Joeuf, Homécourt, Auboué, Valleroy...), très urbain, concentre près de 400 habitants/km², alors que le pays Audunois, plus rural, atteint environ 65 habitants/km².

Une **tendance à l'urbanisation soutenue de certaines zones rurales** (ou périurbaines plus exactement) se confirme également, encouragée par des prix du foncier plus abordables et un certain intérêt pour la qualité de l'environnement.

Si elle participe au renouveau du territoire, elle pose cependant la question de la **banalisation de l'habitat pavillonnaire** et de sa cohérence avec l'habitat ancien des villages.

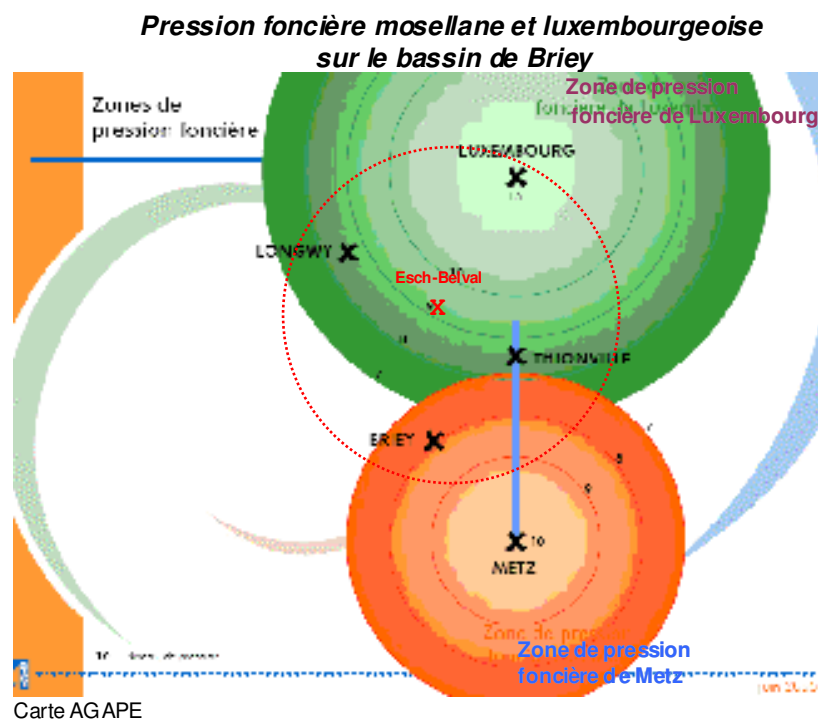
Elle suscite également des interrogations quant à la capacité des villages et des villes centres à **répondre aux besoins en services** de ces nouveaux habitants,

Elle génère enfin des craintes concernant le **respect de l'environnement** (augmentation des temps de déplacement en voiture, gestion de l'assainissement, respect des zones humides...).

La rénovation du bâti ancien s'accélère également depuis 2000, notamment dans le centre ancien de Briey.

L'habitat hérité de l'industrie minière et sidérurgique, très présent sur le territoire notamment dans la vallée de l'Orne et le bassin de Landres, a demandé et demande encore **des efforts très importants de la part des collectivités en terme de réhabilitation et de modernisation**.

Cet habitat a évidemment subi plus fortement les contraintes réglementaires imposées par le gel de l'urbanisme (difficultés dans l'obtention de permis de construire pour modifier l'habitation).



4.2.2 - La typologie des logements

Le taux de logements vacants se situait à 6% du total du parc de logements en 1999, **en baisse de plus de 20%** depuis 1990 (baisse de 2,7% pour le Département).

Le type d'occupation des **résidences principales** en 1999 :

- 67% des résidences principales du bassin de Briey sont occupées par leur propriétaire (54% pour le Département), dont une très grande majorité en **logements individuels**.
- **28% des résidences principales sont des logements locatifs** (40% pour le Département).

L'habitat locatif, y compris social, se concentre dans les villes du territoire.

Cette tendance semble se confirmer depuis 2000, 81% des logements neufs étant des maisons individuelles plutôt occupées par leur propriétaire.

La réhabilitation de logements anciens depuis 2000 concerne cependant dans 80% des cas des **immeubles collectifs**, notamment dans le cadre d'opérations aidées favorisant la création de **logements locatifs**.

L'habitat social constituait en 1999 **8% du parc de logements** du bassin de Briey, avec de **fortes différences selon les territoires** (vallée de l'Orne 11,1%, bassin de Landres 3,2%).

S'il a progressé de plus de 30% entre 1990 et 1999, le parc HLM du territoire (2 500 logements) s'avère actuellement insuffisant et mal réparti, notamment face à **l'offre du parc locatif privé dont la qualité apparaît médiocre**.



Cité minière

4.2.3 – L'impact de l'après-mines

Une très grande partie du territoire de la **Vallée de l'Orne** et du **bassin de Landres** est soumise à des **risques d'aléas miniers** faibles à forts. Les autres territoires (Jamisy, Briey, Audun-le-Roman) sont également contraints, mais dans des proportions plus faibles.

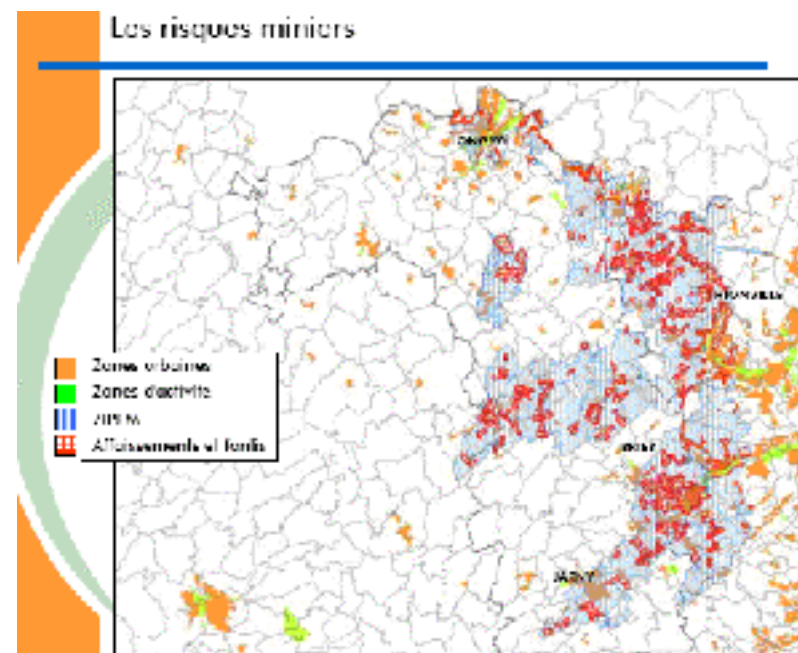
La difficulté de chiffrer la probabilité de réalisation d'un phénomène d'aléa minier a conduit l'Etat à procéder à une **hiérarchisation des zones urbaines en fonction des risques**.

Ce travail de hiérarchisation a été réalisé entre 1996 et 1998 (zone d'affaissement potentiel différé, ZAPD). **Les zones les plus contraintes ont été « gelées »** en matière d'urbanisme (construction ou modification de bâtiment).

En 1999, l'Etat a prescrit l'élaboration de **Plan de Prévention des Risques Miniers** (PPRM) pour chaque **commune contrainte**, la validation d'un PPRM étant une condition préalable à la modification des documents d'urbanisme des communes.

Des zones de surveillance ont été produites à partir de 2002, avec une analyse « de modélisation » permettant d'affiner les critères et les paramètres qui aident à comprendre le risque minier. Dès 2003, les autres zones (zones influencées par l'exploitation minière, ZIPEM), considérées (à l'époque) sans risques, ont également été expertisées.

Une « **doctrine de constructibilité** » a pu être définie par l'Etat, sur la base de différentes études et expertises, validée dans la **Directive Territoriale d'Aménagement** (DTA) des bassins miniers nord-orrains. Elle permet de **définir dans chaque PPRM des zones** pour lesquelles, moyennant des **prescriptions techniques de construction, l'urbanisation est à nouveau possible**.



Notons que des solutions alternatives de construction (à ossature métallique) sont en cours d'expérimentation, dans le bassin de Landres, à Mancieulles, Audun-le-Roman ou Joeuf, dans le cadre d'un projet de filière innovante soutenue par le Département.

Les premiers PPRM ont été élaborés en 2004, les derniers étant programmés pour fin 2007. Si leur mise en œuvre, malgré une certaine complexité, suscite beaucoup d'espoir pour les communes concernées, elle génère également **des interrogations sur la capacité de l'Etat à offrir suffisamment de « marges » aux collectivités** pour leur permettre d'assumer leurs responsabilités en matière de gestion de l'urbanisme.

4.3 – Les enjeux urbains régionaux

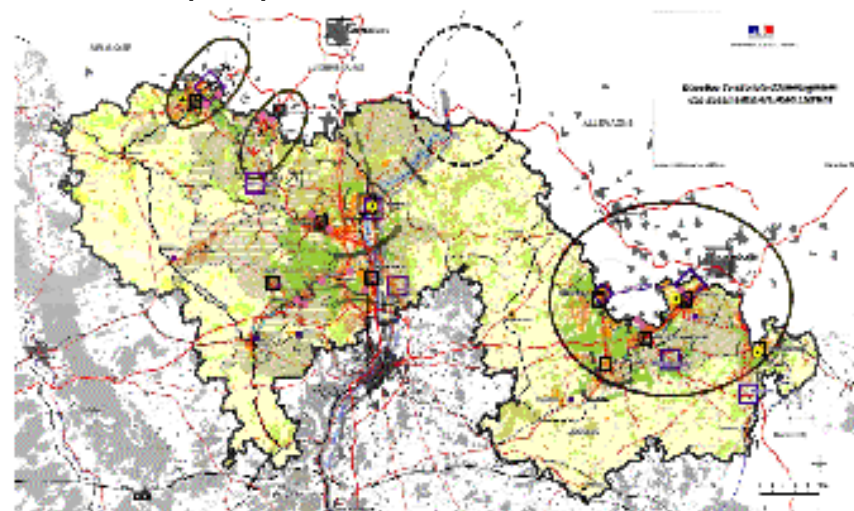
4.3.1 - La planification spatiale : DTA et SCOT

La Directive Territoriale d'Aménagement, outre son volet consacré à la constructibilité dans les bassins miniers, a également permis à l'Etat d'afficher ses ambitions pour le nord de la Lorraine dans les 20 prochaines années, en matière d'habitat, d'infrastructures de transport, de développement économique, d'environnement...

Le contenu de la DTA, qui a été **validé par décret en Conseil d'Etat en 2005**, s'impose à tous les documents d'urbanisme locaux : Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), Plan Locaux d'Urbanisme (PLU), PPRM...

Le périmètre du SCOT Nord Meurthe-et-Mosellan, regroupant la totalité de **l'Arrondissement de Briey**, a été **validé en juillet 2003 par le Préfet** de Meurthe-et-Moselle. Il revient maintenant aux collectivités du secteur de s'organiser afin d'élaborer le SCOT, sur des thèmes équivalents à

Carte de principe de la DTA des bassins miniers nord-lorrains



ceux de la DTA : habitat, transport, développement économique, gestion des espaces naturels...

Ce SCOT est **une nécessité pour le Pays du bassin de Briey**. Une grande partie du Pays est en effet incluse dans l'aire urbaine de Metz, et la loi impose dorénavant aux aires urbaines l'existence de SCOT pour procéder à toute modification d'ampleur des documents d'urbanisme d'une commune (dont les plans locaux d'urbanisme).

Il constitue également **une des réponses au besoin de mieux gérer l'offre et les coûts du foncier à l'échelle du territoire**, notamment par le biais d'un schéma de secteur qui couvrirait l'ensemble du Pays du bassin de Briey.

Son périmètre, paradoxalement pas complètement cohérent, ne tient cependant pas compte de l'influence actuelle de l'agglomération messine notamment sur le Jarnisy, ainsi que des échanges complexes existants au niveau de la zone transfrontalière et qui vont s'amplifier avec le projet Esch-Belval.

4.3.2 - Impact annoncé du projet luxembourgeois d'Esch-Belval

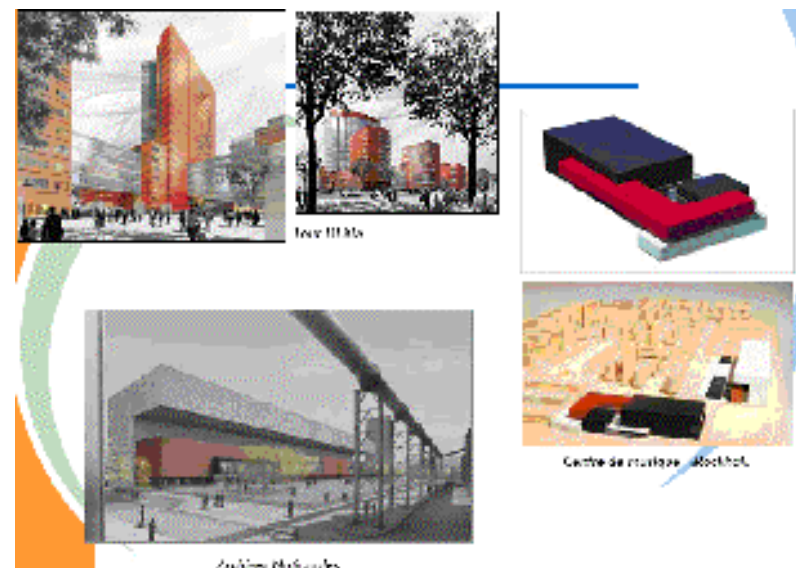
Le projet d'Esch-Belval repose sur le réaménagement d'un ancien site industriel de 150 ha (1^{ère} phase) en **ville nouvelle fondée sur « l'économie des connaissances »**. Comprendant entreprises de services, enseignement supérieur, administrations publiques, logements, loisirs, commerces... le projet prévoit **la création de 20 à 25 000 emplois et l'hébergement de 5 à 7 000 personnes**. Les travaux ont débuté en 2004, et sont planifiés sur 15 ans.

L'AGAPE (agence d'urbanisme du Pays Haut) estime l'impact en terme d'emplois transfrontaliers à **3 700 salariés supplémentaires** du bassin de Briey amenés à terme à travailler sur ce site.

Périmètre du SCOT



Esch-Belval : projections



Document AGAPE

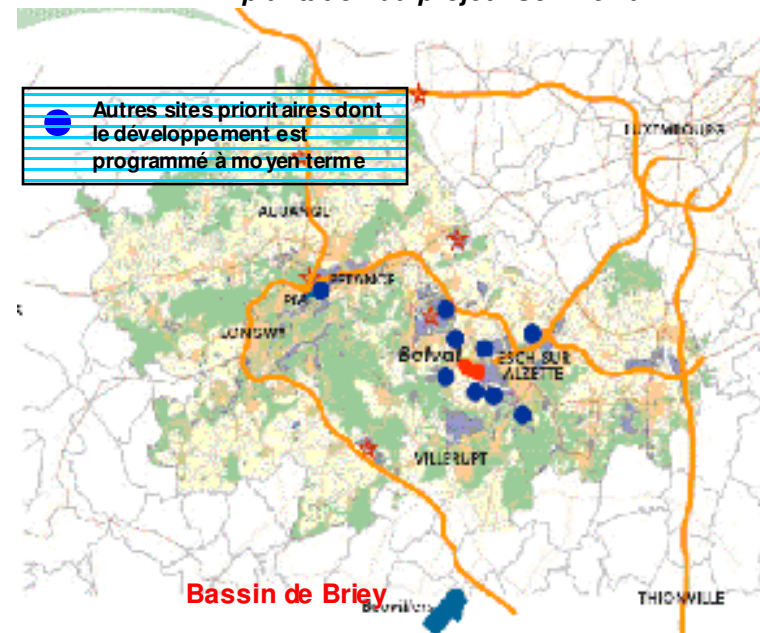
En matière de logement, notre territoire devrait également subir plusieurs influences : rapprochement de 30 km d'un pôle d'emploi (par rapport à la ville de Luxembourg), report de l'excès de croissance enregistré sur la zone d'emploi de Longwy, effet de transfert des ménages aux revenus moyens contraint de s'éloigner des zones de forte pression foncière.

Là encore, l'AGAPE estime à environ **12 000 le nombre de nouveaux habitants** qui pourraient s'installer sur notre territoire (4 800 ménages), soit **280 logements supplémentaires par an à produire jusqu'en 2020** pour pouvoir les accueillir (qui nécessiterait de multiplier par deux la production actuelle de logements...).

Pour autant, il est certain que le projet Esch-Belval produira bien évidemment **l'essentiel de ses effets sur le territoire luxembourgeois** (économie, emploi, logement), où est situé le bassin d'emploi et le bassin de vie. En première couronne, les territoire français de Longwy et du Val d'Alzette devraient également bénéficier (ou subir) les retombées du projet luxembourgeois.

Sur le bassin de Briey, c'est le secteur d'Audun-le-Roman qui devrait être le premier bénéficiaire. Cependant, les retombées sur l'ensemble du bassin de Briey pourraient se limiter au seul domaine de l'habitat, peut-être même subies, si le territoire ne définit pas une stratégie innovante destinée à se différencier des territoires voisins, en pariant notamment sur l'aspect environnemental et sur une politique audacieuse en matière d'urbanisme.

Implantation du projet Esch-Belval



Carte AGAPE

5 - ORGANISATION DE LA VIE SOCIALE

5.1 - Les transports collectifs

5.2 – L'appareil de formation

5.3 - Les services aux particuliers

5.4 - La vie culturelle sur le territoire

5 - ORGANISATION DE LA VIE SOCIALE

5.1 - Les transports collectifs

On estime à **20 000 le nombre de déplacements quotidiens du Pays du bassin de Briey vers le Sillon Mosellan** (axe Thionville-Metz), dont : 23% pour le travail, 26% pour les loisirs, 26% pour les achats et services, 13% pour l'éducation et 12% autres.

On rappellera également que plus de **12 000 actifs quittent le territoire chaque jour** pour une zone d'emploi voisine (Thionville, Metz et Luxembourg essentiellement), et plus de **5 000 actifs résidant à l'extérieur viennent travailler** sur notre territoire.

Notons enfin qu'une part importante de la population souffre d'un problème de mobilité puisque près de **20% des ménages du territoire ne sont pas motorisés** (soit environ 15 000 habitants), On constate cette tendance de manière plus marquée dans le bassin de Landres et dans la vallée de l'Orne et d'une manière générale dans les villes centres.

Les enjeux en matière de transport collectif pour le Pays du bassin de Briey portent donc à la fois sur sa capacité à assurer l'accès aux bassins d'emplois voisins, et à la fois sur l'organisation de la mobilité de sa population pour lui permettre d'accéder aux services de proximité.

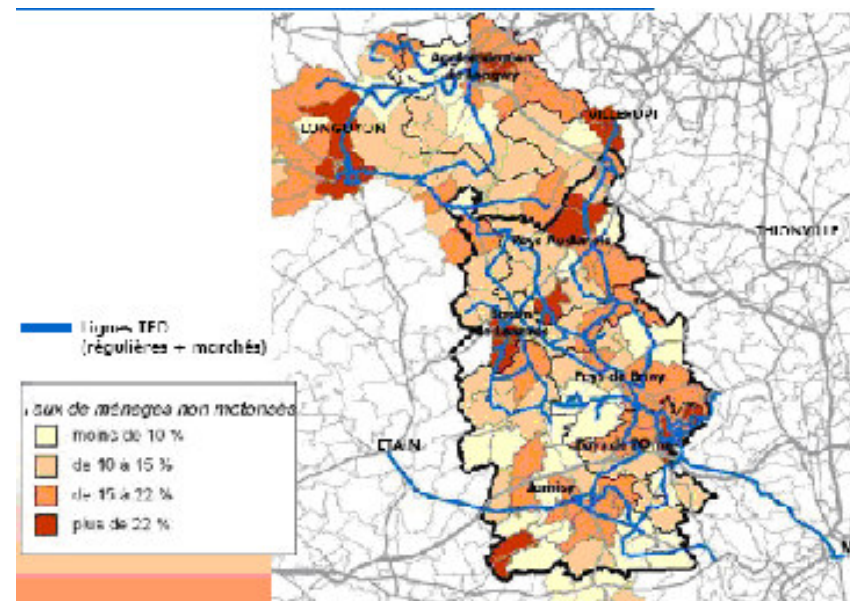
5.1.1 - Les transports collectifs par bus

Aucun périmètre de transport urbain géré par une ou plusieurs collectivités locales n'existe sur le Pays du bassin de Briey.

C'est donc le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle qui assure cette compétence. Le réseau TED (5 lignes), à tarification unique, a vu sa fréquentation augmentée depuis 2000. S'occupant également **des scolaires**, il est cependant **peu adapté au trajet quotidien domicile-travail** (temps de trajet, horaires, fréquences), renforçant de fait les difficultés d'accès à l'emploi des publics rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle sur le bassin de Briey.

Il ne permet également pas forcément un accès facile aux services du territoire (commerce, santé, culture...).

Lignes de bus régulières (TED) et ménages non-motorisés



Carte AGAPE

Une ligne de transport interurbaine est également assurée par le Département dans la vallée de l'Orne, et le secteur de Briey dispose d'un service restreint de transport urbain géré par la communauté de communes. Mais **aucun transport urbain véritablement développé n'est présent sur le territoire.**

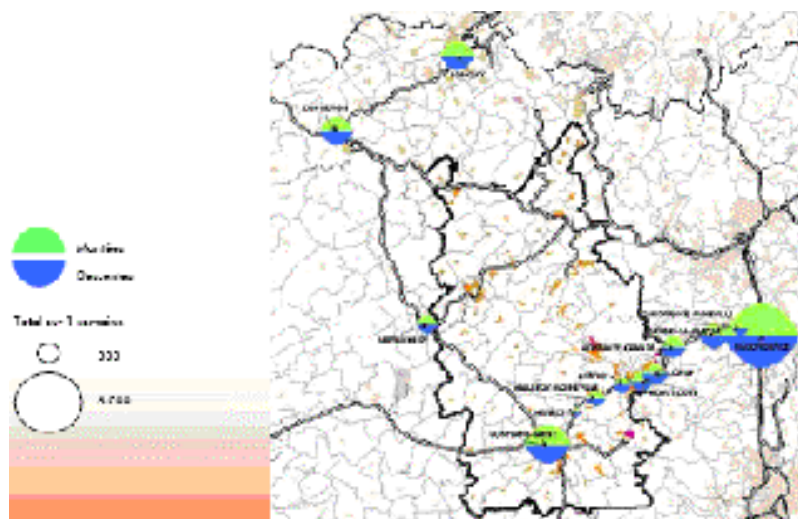
Par ailleurs, les dessertes interdépartementales (vers la Moselle essentiellement) ne sont pas abouties, deux tarifications différentes s'appliquant et nécessitant parfois des ruptures de charge.

5.1.2 - Le transport ferroviaire

La fréquentation hebdomadaire moyenne enregistrée en 2002 dans les principales gares du Pays est la suivante :

- 2 000 voyageurs par semaine pour Conflans-Jarmy
- 900 voyageurs par semaine pour la vallée de l'Orne

Fréquentation des gares du tronçon Hagondange-Conflans-Longwy (2004)



Les territoires de Briey et du bassin de Landres sont dépourvus de gare, et Audun-le-Roman a très fortement réduit son activité en accueillant seulement deux passages par jour en direction de Metz.

L'offre de transport ferroviaire est par ailleurs peu compétitive par rapport à la route, avec des temps de parcours beaucoup plus important et des horaires inadaptés pour transporter des actifs vers les bassins d'emplois voisins.

Des solutions de transports combinés (train+voiture, train+bus, bus+voiture) existent mais sont encore **peu pratiquées par les voyageurs**. Elles doivent être associées à une augmentation des fréquences de passage des transports collectifs.

5.2 – L'appareil de formation

On recense sur le bassin de Briey 10 collèges, 6 lycées (dont 3 professionnels), 2 Centres de Formation des Apprentis et un GRETA. On comptabilisait **6 191 élèves** en lycées professionnels (16%), lycées (30%) et collèges (54%) sur le bassin de Briey lors de la rentrée scolaire 2005/2006, soit une **baisse de 4%** des effectifs depuis 2001.

On estime à environ 5 400 le nombre d'élèves de 12 à 18 ans qui seront scolarisés en 2020 sur le bassin de Briey soit **une baisse de 17% entre 2000 et 2020**. Cette méthode de calcul de l'INSEE repose cependant sur une estimation de l'évolution démographique qui semble être contredite par les récents résultats des recensements intermédiaires.

38% des enseignants résident sur les secteurs de Jarmy et Briey. 26% proviennent du reste de la Meurthe-et-Moselle alors que 31% sont issus de la Moselle.

Des formations supérieures BAC+2 (BTS, DUT) sont dispensées dans les lycées de Briey et Jarmy. Le poids de l'enseignement supérieur sur le bassin d'éducation est relativement faible, obligeant les étudiants à « s'expatrier » ou à se contenter d'un niveau de formation en deçà de leurs espérances.

Ainsi, **Seulement 40% des 19-24 ans sont encore scolarisés** sur le bassin de Briey, contre 65% au niveau départemental (données 2000).

Les jeunes originaires du territoire semblent finalement profité assez peu des emplois dans les bassins d'emplois voisins, au profit de nouveaux arrivants s'installant sur le territoire et allant travailler notamment au Luxembourg ou en Moselle.

Le taux de redoublement en 3^{ème} était de 5,1% en 2004 pour la zone Briey-Jarmy (8,1% en 1998), contre 3,8% pour l'académie de Nancy-Metz en 2004.

60% des orientations en fin de 3^{ème} sont au profit d'une 2^{nde} générale, 33% d'une 2^{nde} pro, 1,5% d'un CAP et 0,5% d'un apprentissage.

Sur **100 élèves** du bassin de Briey entrant en 6^{ème}, **53 sont au lycée 5 ans plus tard**, 26 en BEP.

5.3 - Les services aux particuliers

5.3.1 - Les principaux opérateurs du territoire dans la vie sociale

Le tissu associatif joue un rôle important dans l'animation de la vie locale, pour toutes les catégories de population. Les communes et les

communautés de communes s'appuient largement sur lui pour développer leurs politiques de services à la population. Le développement de nouveaux services, nécessairement créateurs d'emplois, permet de prendre conscience du poids économique et social de ce secteur d'activités dans le Pays du bassin de Briey.

Seuls **les CCAS des principales communes** du territoire disposent des moyens suffisants pour agir en direction des différentes catégories de population. La communauté de communes du Jarmisy a mis en place un innovant **Centre Intercommunal d'Action Sociale** (CIAS), chargé de coordonner à l'échelle de ce vaste territoire les politiques enfance, jeunesse, personnes âgées et de lutte contre l'exclusion.

Les services territorialisés du Conseil Général (TAMS, PAIS, PMI, CTI...) coordonnent à l'échelle du Pays la politique sociale du Département.

5.3.2 - Le secteur de l'enfance

Le bassin de Briey est **très déficitaire** en matière **d'accueil collectif pour les enfants âgés de 0 à 4 ans** (0,6 places pour 100 enfants, contre 17 places pour 100 enfants à Nancy). Rappelons que près de 70% des femmes entre 20 et 50 ans sont actives sur notre territoire, avec une très nette hausse de ce taux depuis 15 ans.

Les collectivités (communes et surtout communautés de communes) ont récemment initié des programmes (halte-garderie, crèches, périscolaires, centre de loisirs) **qui permettront d'améliorer la capacité d'accueil des enfants, soutenu par la CAF de Meurthe-et-Moselle par le biais des Contrats Enfance et des Contrats Temps Libre.**

Le nombre **d'assistantes maternelles** est également **insuffisant** (environ 550 recensées à l'échelle du bassin), le nombre de « vocations » augmentant par ailleurs moins vite que le nombre d'enfants sur certaines parties du territoire en reprise démographique. Le Jarnisy et le pays de Briey se sont dotés d'un Relais Assistantes Maternelles (RAM), l'Audunois doit le faire prochainement.

D'une manière générale, peu d'échanges et de complémentarité existent entre les différentes structures petite enfance du Pays.

Un nombre important de communes du territoire est encore doté d'écoles, **dont notamment 48 écoles maternelles accueillant plus de 2 700 enfants.**

5.3.3 - La jeunesse

La faiblesse des transports publics sur le territoire ne **facilite pas l'accès des jeunes aux activités extrascolaires**, surtout dans les communes rurales.

Comme pour le secteur de la petite enfance, **Les collectivités et leurs relais associatifs développent les capacités d'accueil des jeunes** (6-18 ans) sur le territoire, dans le cadre des centres de loisirs sans hébergement et des activités extrascolaires (culturelles ou sportives). Des procédures contractualisées avec la CAF et le Conseil Général sont souvent préparées en amont (Contrat Temps Libre, Contrat Educatif Local, Contrat de Territoire...).

Un certain nombre d'adolescents et de jeunes adultes du territoire vit en **situation de précarité et d'exclusion** (absence de perspectives d'emploi, conduite à risque, problèmes de santé, accès au logement...), nécessitant pour y faire face la mise en place de politiques de prévention

et de suivi portées par des moyens humains qualifiés et bien répartis sur le territoire.

5.3.4 - Le sport

La tradition sportive locale est une réalité : les équipements publics dans ce domaine sont nombreux et assez bien répartis, donnant accès à un nombre important de pratiques sportives.

Les clubs sportifs disposent d'un nombre important d'éducateurs sportifs bénévoles qui représentent une richesse à valoriser.

Comme pour l'ensemble des services présents sur le territoire, **des difficultés existent pour l'accès aux activités sportives pour les personnes non motorisées.**

5.3.5 - Les personnes âgées

Le bassin de Briey est le secteur le plus âgé de Meurthe-et-Moselle, avec 26% de la population âgée de plus de 60 ans (20% pour le Département).

Face au vieillissement de la population, **la question du maintien à domicile est cruciale sur le bassin de Briey**, alors que plus de 98% des personnes âgées occupent actuellement leur domicile (95% à l'échelle du Département).

En matière d'aide au maintien à domicile, un certain nombre de services est disponible sur le territoire par le biais d'associations telles que l'ADAPA, l'ADMR, l'AMDPH, l'URSSME (aides ménagères, soins infirmiers, téléalarme, portage de repas...), mais la diffusion réelle de ces services sur le terrain et leur adaptation à la demande restent à affiner, d'autant qu'ils rencontrent des difficultés de recrutement. Plus de 900 personnes bénéficient de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie sur le territoire. Le Point Accueil Informations Services (PAIS) du Conseil

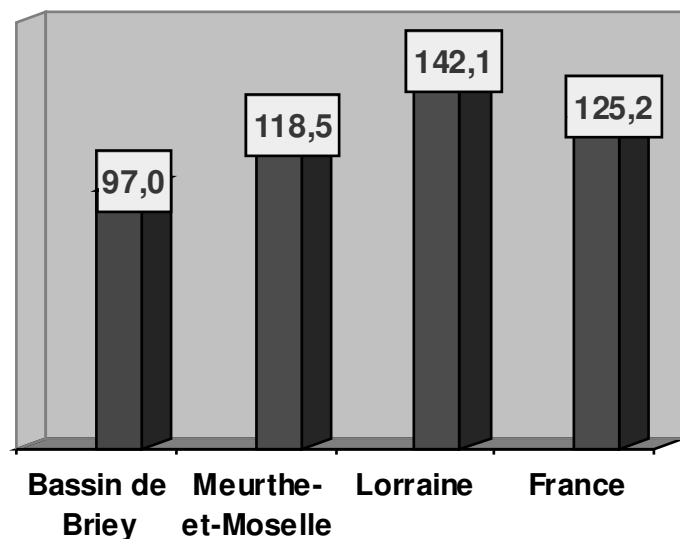
Général a permis d'impulser une dynamique territoriale de la politique gériatrique.

On constate également **une faible densité d'infirmiers libéraux** sur notre secteur, alors même que l'activité recensée est forte.

Les personnes âgées, faiblement motorisées, **pâtissent également de la faiblesse des transports publics** sur le territoire. Elles vivent **plus fréquemment seules** dans l'arrondissement de Briey que dans le reste de la Région Lorraine.

En matière d'hébergement, plus de **300 logements** en foyer-logement sont disponibles sur le territoire du bassin de Briey (Briey, Joeuf, Auboué, Homécourt, Jarny et Audun-le-Roman). Par ailleurs,

Nombre de places EHPAD pour 1 000 personnes âgées de plus de 75 ans*



* : EHPAD : Etablissements pour personnes âgées dépendantes

Huit établissements pour personnes âgées (dépendantes ou non) ont une capacité totale de plus de 400 lits. **L'offre semble cependant insuffisante dans un territoire vieillissant** et qui devra faire face à court terme à une augmentation importante du nombre de personnes âgées : **97 places pour 1 000 personnes âgées de plus de 75 ans sont recensées dans les établissements spécialisés dans la dépendance, c'est 21% de moins que la moyenne départementale et 46% de moins que la moyenne régionale !**

5.3.6 - La santé

L'état général de santé de la population de l'ancien bassin ferrifère et sidérurgique (dont le bassin de Briey) **apparaît inquiétant : la proportion de résidents souffrant d'une affection longue durée est la plus forte de Lorraine**. Les maladies respiratoires sont sources d'une mortalité précoce élevée.

Sur le bassin de Briey, **les taux comparatifs de mortalité** chez les hommes ou chez les femmes, quelle que soit l'affection, **sont tous significativement supérieurs** à ceux enregistrés au niveau régional et national.

Les comportements à risque chez les jeunes du secteur sont également en hausse.

La densité de médecins libéraux sur notre territoire **est plus faible** par rapport à la moyenne régionale. La proportion de médecins âgés de plus de 55 ans (environ 20%) se situe au-dessus de la moyenne régionale.

Le **Centre Hospitalier Général Maillot** de Briey constitue avec l'hôpital de Génibois de Joeuf le **pivot** du dispositif de santé publique sur le territoire. Il doit maintenir sa place au niveau régional.

5.4 - La vie culturelle sur le territoire

L'action culturelle s'est récemment intercommunalisée dans le bassin de Briey, avec l'implication de plus en plus marquée des communautés de communes du pays de l'Orne, du pays de Briey et du Jarnisy dans le spectacle vivant, ou bien encore le développement des écoles de musiques intercommunales.

Le diagnostic de l'activité culturelle est proposé pour l'ensemble des domaines artistiques : la lecture publique, le spectacle vivant, le cinéma, les arts plastiques, le patrimoine, les services d'enseignement artistique.

5.4.1 - La lecture publique

Si le territoire est plutôt bien doté en équipement (une trentaine de bibliothèques repérées), il existe un déséquilibre entre l'offre disponible pour les populations installées en milieu urbain et celles vivant en milieu rural.

Le déficit de coopérations entre les principales structures de développement de la lecture publique apparaît comme un obstacle à l'organisation d'une solidarité culturelle territoriale. Joeuf est dotée d'une **médiathèque amenée à jouer un rôle central** dans ce réseau, par le biais du label « médiathèque de pays » du Conseil Général.

Par ailleurs, en dehors des supermarchés la population n'a pas la possibilité d'acheter des livres, des DVD, CD sur le territoire. Le service de vente est donc régulé par les impératifs du marché, véritables obstacles à la diversité culturelle offerte à la population.

Les actions de promotion de la lecture publique souffrent d'un déficit de visibilité, Les personnes en situation d'exclusion ont rarement la possibilité de participer à des ateliers de lecture et d'écriture.

Les activités d'édition existantes sur le Pays relèvent davantage d'activités individuelles et ponctuelles que d'activités durables et économiquement pérennes. Six éditeurs sont installés sur le territoire.

5.4.2 - Le spectacle vivant

Le service de spectacle offert à la population est inégalement réparti sur le territoire, la diffusion de spectacles vivant se structurant principalement à partir du **centre culturel Pablo Picasso** à Homécourt et de **l'espace culturel Saint-Pierremont** à Mancieulles. L'émergence de **l'espace Gérard Philippe** à Jarny comme lieu de diffusion de spectacles est brouillée par son exploitation comme salle de cinéma.

Il existe également un manque de diversité concernant les esthétiques et les différentes disciplines du spectacle vivant proposées à la population sur le territoire. Le potentiel de choix pour la population progresse mais reste limité dans l'ensemble des disciplines du spectacle vivant (théâtre, musique, danse, art de la piste),

L'action en direction des jeunes publics est essentiellement assurée par le Centre Culturel Pablo Picasso qui ne peut répondre à la forte demande du secteur notamment celle exprimée par les établissements scolaires.

Le territoire présente peu de festivals d'envergure : le Festival de Théâtre Intime (Théâtre du Jarnisy) et la biennale Les Ribambelles de Lorraine (Centre Culturel Pablo Picasso).

Les ateliers de pratiques artistiques proposés par les structures culturelles sur le territoire résident principalement dans les pratiques du théâtre (absence de proposition en cirque, danse...).

Malgré la richesse des pratiques amateurs dans l'ensemble des domaines et des genres musicaux (y compris le chant choral) sur le territoire, il existe un déficit de visibilité publique de ces initiatives, les différents ensembles ont peu l'occasion de présenter leur travail.

Malgré les initiatives de soutien aux pratiques musicales amateurs ou en voie de professionnalisation menées par des collectivités publiques (Homécourt, Joeuf, Jarmy), des structures associatives telles que Tympan (structure relais du pôle des musiques actuelles de l'ADDAM 54) **il existe un déficit de lieux d'accueil et de répétition sur le territoire.**

Trois compagnies professionnelles sont installées sur le territoire : Théâtre du Jarmisy, Théâtre du Paradis, Théâtre Par Delà Léau, travaillant essentiellement dans le théâtre.

Il existe un déficit de coopération entre les établissements culturels du territoire pour améliorer la diffusion des spectacles et la diversité artistique de la création contemporaine.

La fragilité économique du secteur du spectacle vivant freine le développement de projet artistique sur le long terme. En novembre 2005, 41 personnes étaient demandeurs d'emploi (artistique et technique) sur le bassin de Briey. La part des bénéficiaires du régime d'intermittence s'établit à 59 %. Le déficit de ressources artistiques et techniques dans les professions du spectacle vivant provoque par ailleurs une augmentation des charges des établissements culturels obligés d'engager des ressources externes au Pays voire même à la région. Malgré l'existence de compétences professionnelles sur le territoire, la formation professionnelle est inexistante.

5.4.3 - Le cinéma

Trois écrans (Jarmy, Joeuf, Conflans) constituent le parc cinématographique du Pays du bassin de Briey.

L'offre cinématographique locale donne assez peu la possibilité à la population de voir des films en sortie nationale.

La population a peu l'occasion de voir des films en dehors des circuits commerciaux traditionnels (art et essai).

Les salles souffrent par ailleurs de la proximité relative des multiplexes (Amnéville, Metz, Thionville) qui permettent à la population non seulement de voir des films mais de prolonger la sortie en prenant un verre ou un repas (absence d'espace de convivialité à proximité des cinémas sur le territoire).

Quelques communes ont développé un partenariat avec le Centre Régional Audio-visuel en Lorraine permettant de manière ponctuelle de diffuser des films (Mancieulles...).

5.4.4 - Les arts plastiques

De nombreux espaces d'exposition existent sur le territoire. Certains espaces possèdent une visibilité publique (Tour Mahuet-Labry, Galerie du centre culturel Pablo Picasso-Homécourt, Espace Gérard Philippe-Jarmy, Galerie Municipale à Conflans, Le rallye- Donation Amilcar Zanonni en cours de réhabilitation à Moutiers, La Première Rue- Briey).

5.4.5 - Le patrimoine et l'architecture

Sont notamment recensés sur le territoire :

- Un musée (musée des arts forains à Conflans).
- Un éco-village (Ville-sur-Yron),
- Une association de promotion et de valorisation de l'architecture (La Première Rue - Cité Radieuse le Corbusier), qui co-organise notamment tous les deux ans avec la ville de Briey le salon national du livre d'architecture « Impressions d'Architecture ».

5.4.6 - L'enseignement artistique

En dehors de l'école de danse de Conflans, les enseignements artistiques sont limités au domaine de la musique. Cependant, il n'existe pas d'école de musique agréée par le Ministère de la Culture sur le territoire.

Aucun établissement ne dispense des enseignements d'art dramatique.

A l'exception de la Communauté de Communes du Pays de Briey, chaque intercommunalité dispose de structures d'enseignement musical sur son territoire (Homécourt, Joëuf, Labry, Jarny, Audun le Roman, Tucquegnieux).

Il existe un déficit de valorisation pour l'apprentissage de certains instruments. Le potentiel de pratique instrumentale est incomplet.

La multiplicité des écoles de musique ne garantit pas la complémentarité du service d'enseignement artistique offert à la population sur le pays.

DIAGNOSTIC : synthèse des ressources et des faiblesses du territoire

1 - LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

Thèmes	Caractéristiques
ECONOMIE	➤ Maintien d'une part importante de l'industrie dans l'activité économique locale, notamment liée à l'automobile. ➤ Rattrapage lent mais régulier du poids des entreprises de services dans l'économie locale. ➤ L'agriculture s'est modernisée et diversifie actuellement ses activités. ➤ L'accompagnement des créateurs d'entreprises est bien organisé.
EMPLOI	➤ Le nombre d'emplois dans l'industrie a fortement augmenté depuis 10 ans. ➤ Taux d'activité de la population en hausse (surtout chez les femmes et dans les zones urbaines). ➤ Les emplois du territoire attirent un nombre important d'actifs des bassins d'emplois voisins.
FORMATION	➤ Bon maillage du territoire en terme d'établissements scolaires.
GEOGRAPHIE / INFRASTRUCTURES	➤ Liaison Homécourt/A4 et Briey/A4. ➤ Axe est-ouest (A4) et nord-sud (N103-D906). ➤ La couverture du territoire pour l'accès Internet à haut débit est en passe d'être achevée.
TRANSPORT	➤ Existence d'expériences innovantes portées par des collectivités ou des associations. ➤ Modernisation programmée de la gare de voyageurs de Conflans-Jarny.
HABITAT	➤ Dynamisme de la construction neuve sur le bassin de Briey.
URBANISME	➤ Déploiement des Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM) permettant la fin progressive (mais partielle) du gel de l'urbanisme dans certains secteurs du territoire.
ENVIRONNEMENT	➤ Développement de projets économiques innovants (Pôle du génie de l'environnement, valorisation des déchets dans le Jarnisy). ➤ Implication récente des collectivités en matière de préservation des paysages. ➤ Amorce de démarche commune entre monde agricole et collectivités en matière de préservation de l'environnement.
VIE SOCIALE	➤ Les intercommunalités développent les services en faveur de l'enfance. ➤ Le relais associatif est bien présent sur le territoire, notamment en milieu rural.
SANTE	➤ Le CHG Maillot, pivot du dispositif de santé publique sur le territoire, conforté par le pôle gériatrique de l'hôpital de Génibois.

POPULATION	➤ Le bassin de Briey regagne des habitants depuis 2004 (retour d'un solde migratoire positif, stagnation du solde naturel).
TOURISME	➤ Le territoire est situé à proximité de zones urbaines densément peuplées. ➤ Présence d'espaces ruraux de qualité, proximité du Parc Naturel Régional. ➤ L'histoire industrielle locale. ➤ Existence d'un patrimoine culturel et de manifestations publiques de qualité. ➤ Les sites et activités de loisirs verts se développent sur le territoire.
CULTURE	➤ Le territoire est assez bien doté en équipements de diffusion culturelle (cinéma, lecture publique, spectacle vivant, exposition). ➤ L'enseignement artistique et les pratiques amateurs se développent, essentiellement pour la musique et le théâtre. ➤ Implication récente des communautés de communes dans l'action culturelle.

2 - LES FAIBLESSES DU TERRITOIRE

Thèmes	Caractéristiques
ECONOMIE	➤ L'activité industrielle locale dépend beaucoup d'un seul établissement, la SOVAB. ➤ Concentration du développement industriel sur certaines zones d'activités. ➤ Promotion économique du territoire peu structurée. ➤ Offre commerciale en développement mais soumise à une concurrence forte de l'appareil commercial mosellan. ➤ L'impact de l'activité agricole en terme de production économique et d'emplois est insuffisamment connu. ➤ Les revenus agricoles sont en baisse. ➤ Problème de pérennité de certaines entreprises (transmission – reprise). ➤ Pénurie de locaux d'activité.
EMPLOI	➤ Dépendance accrue des actifs du territoire vis-à-vis des pôles d'emplois voisins (Moselle et Luxembourg). ➤ Le taux de chômage, globalement dans la moyenne régionale, affiche de grandes disparités selon les sous-bassins.

FORMATION	➤ Niveau de formation de la population plus faible que la moyenne régionale, y compris chez les jeunes. ➤ Manque de diversité dans l'offre de formation scolaire.
GEOGRAPHIE/INFRASTRUCTURES	➤ Le territoire est insuffisamment desservi en infrastructures routières : des zones enclavées et des points noirs routiers subsistent. ➤ La géographie locale (proximité immédiate de la Meuse et de la Moselle, absence de ville centre) ne facilite pas l'organisation des transports en commun.
TRANSPORT	➤ Les besoins en matière de transport (catégorie d'utilisateurs, trajets, cadencement..) sont mal connus ou mal hiérarchisés à l'échelle du Pays. ➤ Certaines zones géographiques ne disposent d'aucune offre de transport (axe Boulogny/Audun-le-Roman, communes rurales, zones d'activités...).
HABITAT	➤ Déficit et répartition inégale des logements locatifs sur le territoire, notamment sociaux. ➤ Qualité inégale du parc de locatifs privés. ➤ La requalification des cités minières n'est que partiellement réalisée.
URBANISME	➤ Difficultés rencontrées dans l'application des PPRM. ➤ Retard pris dans la mise en œuvre du SCOT Nord meurthe-et-mosellan. ➤ L'urbanisation actuelle cohabite mal avec l'activité agricole (circulation, diminution de S.A.U...).
ENVIRONNEMENT	➤ L'urbanisation actuelle, si elle est mal planifiée, a des conséquences non maîtrisées sur l'environnement (banalisation des paysages, disparition des zones humides, gestion des réseaux...). ➤ Les anciennes activités minières et sidérurgiques du bassin de Briey ont laissé des séquences environnementales importantes (pollution des sols, bouleversement des réserves et de l'alimentation en eau, affaissement miniers) qui ne sont que partiellement traitées.
VIE SOCIALE	➤ Carence en terme de places d'accueil pour personnes âgées dépendantes et pour la petite enfance.
SANTE	➤ Etat général de santé de la population qui apparaît inquiétant.
POPULATION	➤ Viellissement prononcé de la population (un des plus importants de Lorraine), déficit de population jeune. ➤ Proportion importante de ménages en situation de précarité.
TOURISME	➤ Mauvaise connaissance des atouts du territoire : absence de réseau structuré et de stratégie commune. ➤ Vision locale relativement « complexée » de l'image du territoire. ➤ Information et organisation de l'accueil touristique déficientes. ➤ Faible capacité d'hébergement.

CULTURE	➤ Déséquilibre dans la répartition territoriale des équipements de diffusion culturelle et faible coopération entre eux. ➤ Le cadre d'activités des professionnels du territoire est fragile : difficulté économique, absence de lieu de création, déficit en ressources artistiques et techniques. ➤ Difficulté d'accès aux spectacles pour certaines catégories de population (scolaires, personnes en situation d'exclusion). ➤ Les pratiques artistiques amateurs souffrent d'un déficit de lieux de répétition et d'expression. ➤ Le secteur économique de la culture est peu développé sur le territoire.
----------------	--

DIAGNOSTIC : conclusion et perspectives

La façon dont le Pays du bassin de Briey saura construire ses rapports au passé et la gestion de son héritage est aujourd'hui essentielle pour réussir les transformations en cours et se doter d'une nouvelle identité positive et ouverte sur l'extérieur.

Le Pays du bassin de Briey peut-il être maître de son destin ?

Oui, si ses acteurs sont disposés à :

- Réaliser une lecture lucide de ses atouts et de ses handicaps ;
- Définir des priorités opérationnelles et hiérarchisées parmi les problèmes à résoudre et les actions de développement à mener ;
- Bâtir par eux-mêmes et avec les forces vives du Pays du bassin de Briey un véritable projet de développement, durable, ambitieux et solidaire.

Parmi les chantiers et enjeux prioritaires à relever certains apparaissent comme stratégiques et structurants pour mettre de façon définitive et durable le Pays du bassin de Briey dans une dynamique de développement :

1 - Traiter la question de la constructibilité et des affaissements miniers

C'est une problématique récurrente héritée du passé industriel, partagée par une partie importante du Pays du bassin de Briey (mais tout spécifiquement par l'EPCI du bassin de Landres et le pays de l'Orne).

La mise en marche solidaire du territoire doit permettre d'appréhender comme on l'a vu des questions fondamentales pour l'avenir du bassin : constructibilité, indemnisation des sinistrés, aide aux communes concernées, préservation de la ressource en eau, attractivité économique et démographique...

C'est donc une attitude réaliste et équilibrée, entre « principe de précaution » et prise de « responsabilités », qui est attendue par les acteurs locaux de la part de l'Etat, pour aider le bassin de Briey à assumer les effets du passé industriel en obtenant des aides concrètes au développement et à la relance socio économique, avec une **logique de « discrimination positive »**.

2 - Développer une culture d'entreprendre

Hormis les difficultés physiques, matérielles, financières, le Pays du bassin de Briey est confronté à un problème qualitatif et immatériel, **celui de la mutation d'une société**. Ce problème n'est pas limité à telle catégorie ou à tel acteur, il concerne **l'ensemble des forces vives**.

Or, si l'on peut programmer des investissements, on ne programme pas un changement de mentalités.

Certes, les leaders d'opinion d'un territoire jouent un rôle important, au premier rang desquels figurent les élus, mais également les acteurs économiques et, plus globalement, la société civile.

Mais il faut plus que des mots et des actes isolés pour démontrer qu'il y a un véritable changement, qu'il est constructif et efficace.

Le moment est propice pour une telle démarche :

- le bassin de Briey n'est plus un monde fermé, des échanges croissants et variés, matériels et immatériels (emploi, services, habitat, culture ...) se développent avec les espaces voisins, en particulier la métropole messine et le sillon mosellan ;
- le bassin de Briey est pluriel, avec des dynamiques réelles, bien que contrastées, selon les secteurs ;
- enfin, et surtout, de nouvelles générations s'imposent progressivement : leurs références et leurs attentes sont d'une tout autre nature que celles de leurs ascendants (malgré leur attachement à ce territoire).

Il s'agit donc d'une période charnière et il appartient aux forces vives du Pays du bassin de Briey d'en prendre acte et d'en tirer parti pour l'avenir :

- **pour tous, un effort de lucidité s'impose pour prendre en compte les faits et les mutations incontournables.** Cet objectif ambitieux ne peut être atteint que dans la durée, parfois au prix de remises en causes ou de ruptures avec certaines pratiques et certitudes
- **les structures intercommunales du territoire doivent s'engager résolument dans une approche partenariale entre elles afin de bâtir de véritables territoires de projet, à la bonne échelle.**

3 - Trouver des échelles territoriales pertinentes pour une logique de projets

Certains thèmes relèvent d'un champ de concertation et de coopération globale. C'est en particulier le cas pour le traitement des séquelles physiques, du traitement de l'image et du développement économique et urbain

Ce peut être aussi la bonne échelle pour engager une réflexion sur le partage des fonctions "centrales" (administratives, économiques, universitaires...) entre les agglomérations et les villes, sachant que le Pays du bassin de Briey est une nébuleuse urbaine peu structurée, sans véritable hiérarchie entre les villes, et souvent handicapé par un niveau de services publics insuffisant sur certains créneaux comme les transports par exemple.

Mais, l'homogénéité du bassin de Briey, même au temps de la mine, était relative. A présent, dans une dimension de stratégie d'aménagement et de développement, cette entité devient plurielle et ne masque plus l'hétérogénéité des territoires : les périmètres de concession, les limites communales, les découpages administratifs n'ont pas ou plus de prise sur un espace aussi complexe et aujourd'hui largement modelé par des influences extérieures (Metz, Thionville, le Luxembourg,).

Dans la déclinaison des futurs possibles, la détermination des échelles territoriales ne saurait être décrétée à priori, elle s'opère en fonction des problèmes rencontrés : **pour les sujets de l'avenir, c'est le projet qui crée le territoire.**

Les "territoires de projets" ne seront plus ceux qui ont été façonnés par l'activité minière : ce sont les dynamiques d'agglomérations et d'intercommunalités, cadres pertinents de l'action pour le développement local, qui structureront les nouveaux territoires et il ne saurait être question de créer de nouvelles "baronnies" par une illusoire stratification des dynamiques territoriales.

L'analyse des nouveaux flux économiques entre les différents secteurs du bassin de Briey et la métropole messine (ainsi que le Luxembourg) est sans doute une voie privilégiée de renouvellement des politiques.

4 - Ambitionner un développement durable fondé sur une démarche citoyenne

Le Pays du bassin de Briey vit un paradoxe : contre-exemple du développement durable, il n'a pas d'autre solution que d'en devenir exemplaire et pilote. Ce territoire doit en effet faire face à une somme de passifs : ressources naturelles, ressources économiques, ressources humaines. Leur cumul risque de restreindre les chances d'un renouveau, si à l'avenir les nécessaires solidarités entre les générations et entre les territoires venaient à disparaître.

L'avenir du Pays du bassin de Briey réside dans un pari : inventer une stratégie alternative et devenir un territoire pilote, mettant la « qualité » en label de référence sur l'ensemble de sa stratégie de développement et les opérations qui en découlent.

Quel nouveau modèle de développement pour le Pays du bassin de Briey, y compris dans les zones qui ne bénéficient pas directement des effets puissants de la métropolisation ?

Le développement durable est aussi un facteur de crédibilité pour asseoir le développement économique. De façon croissante, les entreprises sont attentives aux conditions de leur intégration dans un territoire, soucieuses d'image et nécessairement en réponse à une revendication nouvelle du corps social à leur égard.

Ainsi, le dynamisme économique ne peut plus être mené sans considération pour l'environnement qu'il soit humain ou physique, ni pour les générations futures.

Par ailleurs, comme il a pu paraître paradoxal d'envisager le Pays du bassin de Briey sous l'angle du développement durable, appuyer cette ambition sur une démarche citoyenne peut sembler abstrait, incantatoire et ébigné des préoccupations quotidiennes d'un territoire, où d'autres priorités sont devenues vitales. En effet, dans un contexte tel que celui du Pays Haut, être citoyen ou acteur économique et social peut ne plus vouloir dire rien lorsque certains besoins fondamentaux des hommes ne sont pas satisfaits, ou lorsqu'une frange importante de la population est depuis longtemps affectée d'un lourd passif social, en termes de précarisation et de chômage ?

Il est donc crucial d'encourager l'émergence d'une véritable mobilisation de la société civile dans le territoire, considérant que de nouvelles formes de débat, et de participation des citoyens du Pays du bassin de Briey sont indispensables pour réellement prétendre parler de projet.

CHAPITRE 2 : LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DU BASSIN DE BRIEY

1 - STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT : le scénario retenu

La mise en œuvre d'une stratégie de développement à l'échelle du bassin de Briey suppose au préalable de **comprendre que la construction du Pays repose sur une capitalisation progressive de différents degrés de collaboration et d'intégration territoriale**, portée par une véritable volonté politique.

Sans cette compréhension de ce que doit être le Pays, **le risque est grand d'aboutir à une « coquille vide »**, un territoire morcelé, identifiable notamment par :

- **Une structure porteuse** incapable de représenter **une solidarité d'ensemble** et **un projet partagé**.
- **Une hétérogénéité territoriale qui s'exacerbe** au profit d'un éclatement du Pays, absorbé par l'influence des métropoles voisines.
- **Les centres urbains attractifs** (Briey, Jarny, Jeuf...) demeurent **les seuls véritables pôles de développement**, la périphérie n'absorbant que « l'étalement urbain », source de difficultés croissantes sur le plan fonctionnel et de l'aménagement durable du territoire.
- **L'intercommunalité** (les communautés de communes), même en constante progression, reste une intercommunalité autocentrée, les mécanismes de coopérations et de solidarité entre structures intercommunales ne se mettent pas en place, et **confortent davantage des isolats (ou des chapelles) que des espaces de coopération**.
- **Les multiples potentialités** qu'elles soient économiques, environnementales, culturelles ou touristiques **ne sont pas véritablement mesurées et/ou assumées** limitant ainsi leur valorisation, **le Pays ne jouant pas l'effet levier** attendu en terme de mobilisation de ressources nouvelles.
- Le territoire du Pays du bassin de Briey est **un territoire en mal d'identification** demeurant davantage une zone de passage et de « cueillette économique » qu'un territoire de destination et de projet.

Le scénario retenu par le Pays du bassin de Briey, au contraire, ambitionne de fédérer l'ensemble des composantes territoriales de ce bassin de vie :

- Grâce à une solidarité affirmée et une coordination effective, le **projet de territoire** s'inscrit dans une démarche volontariste, prospective, ambitieuse et globale.
- Les multiples potentialités du territoire ne sont plus considérées comme une somme d'opportunités mais comme un tout ; Le Pays joue la carte à la fois de l'ambition et du réalisme au travers **d'une politique offensive d'action et de communication** s'appuyant en particulier sur la capitalisation

de **nouvelles infrastructures de communication** (pôle ferroviaire du Jarnisy, axe A4/A30) et de **grands projets régionaux** (Esch-Belval), sur **la mise en place de sites phares** (économie, tourisme, environnement, culture, transport...) et sur **la valorisation des ressources et du patrimoine de son espace rural**, produits d'appel pour le Pays du bassin de Briey.

- En externe, le Pays du bassin de Briey participe en tant **qu'interlocuteur reconnu** au sein de son environnement départemental, régional et transfrontalier, à la définition d'axes de partenariats.
- En interne, les territoires de proximité couverts par les structures intercommunales et **un réseau de villes centres et relais renforcé** assurent une fonction de proximité et pérennisent une échelle d'action intermédiaire plus pertinente notamment en matière sociale et économique.

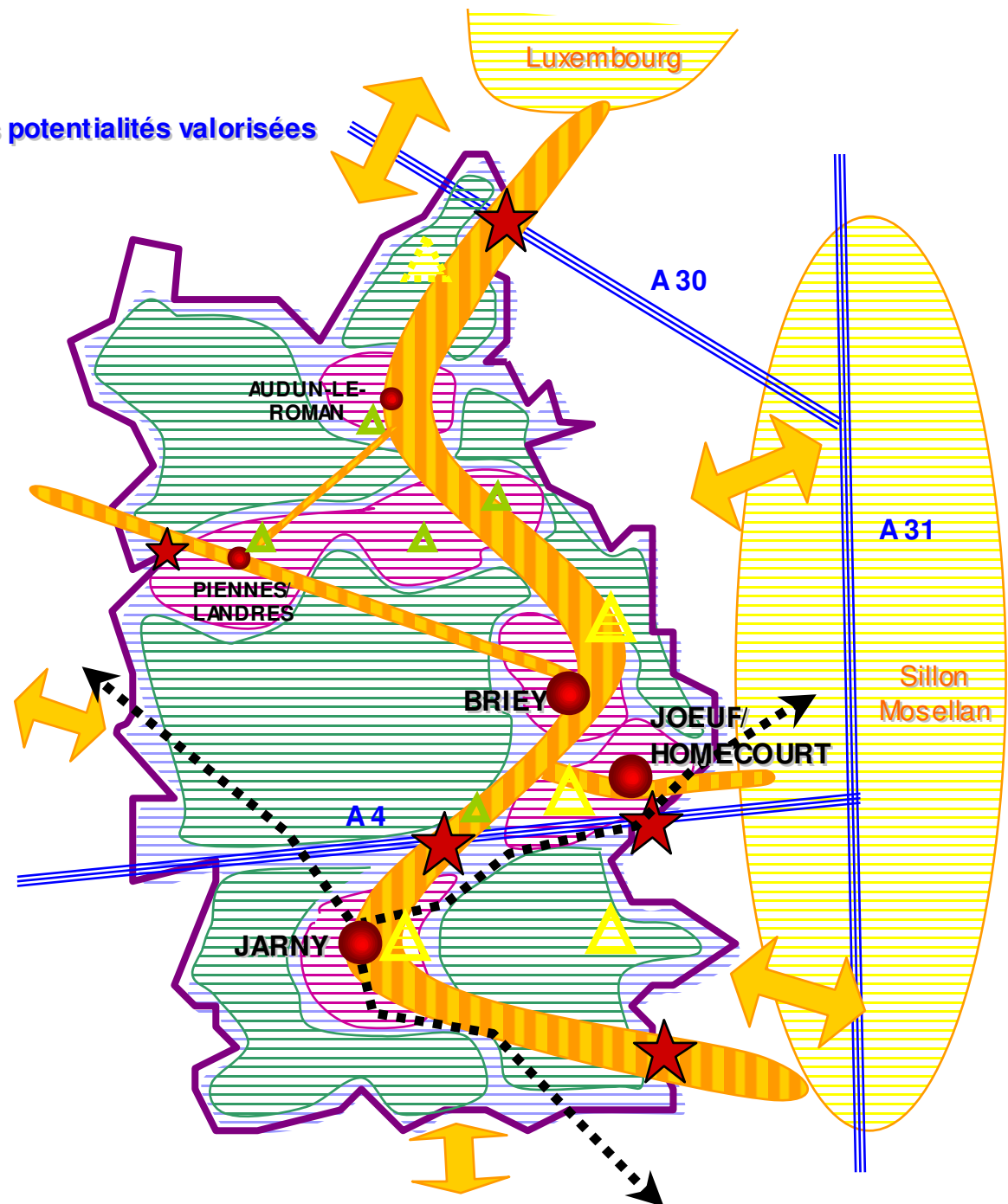
L'idée fondatrice de la Charte de Développement du pays du bassin de Briey, le fil conducteur, c'est avant tout de placer les habitants au cœur des enjeux de développement du territoire, en leur assurant à tous :

- Un droit à **l'accès à l'emploi**,
- Un droit à **la solidarité**,
- Un droit à **la liberté d'entreprendre**,
- Un droit au **logement**,
- Un droit à **un environnement de qualité**,
- Un droit à **des services** d'éducation, de formation, de soins,
- Un droit à **l'épanouissement individuel** (culturel, loisirs, sport).



Pays du bassin de Briey

Scénario retenu : un territoire solidaire et des potentialités valorisées



2 – LES NIVEAUX D'INTERVENTION DU PAYS

Comme chacun le sait, la **Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire** (LOADT) de 1995 (dite loi Pasqua), puis la **Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire** (LOADDT) de 1999 (dite loi Voynet), et enfin la **Loi Urbanisme et Habitat** de 2002 ont consacré le Pays non pas comme un nouveau niveau d'administration mais bien comme une entité de conception de projets, reposant sur :

- Un territoire, fédéré par des intercommunalités et des communes coopérant entre elles au sein d'un périmètre validé par l'Etat.
- Le rassemblement des élus et des acteurs de la société civile, représenté par le Conseil de Développement.
- Un projet commun de développement durable, traduit dans la Charte de Développement et destiné à « exprimer la communauté d'intérêts économiques, culturels et sociaux de ses membres, à développer les atouts du territoire, à renforcer les solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural ».
- Un contrat de Pays, qui traduit dans un document la mise en cohérence des différentes actions et projets des communautés de communes, des communes, des associations, des entreprises et organisations économiques et des partenaires institutionnels (Etat, Région, Département) avec le projet de développement et les orientations de la charte de pays, en identifiant les moyens financiers susceptibles d'être mobiliser.
- Des programmes d'actions à **maîtrises d'ouvrage multiples, publiques** (communes ou communauté des communes) et **privées** (entreprises, associations), **le Pays n'assurant pas de maîtrise d'ouvrage directe**.
- Une structure porteuse (en l'occurrence une association pour le Pays du bassin de Briey) qui ne dispose pas par nature de compétences transférées par les collectivités, mais qui assure des missions d'animation, de coordination, d'étude et d'ingénierie, en mobilisant des moyens humains pluridisciplinaires.

Aussi, l'intervention du Pays (en tant que structure porteuse avec la collaboration du Conseil de Développement) dans la mise en œuvre de la stratégie de développement de la Charte se fera essentiellement sur cinq niveaux, complémentaires et non hiérarchisés :

- **1^{er} niveau : L'ingénierie**
 - **2nd niveau : La labellisation**
 - **3^{ème} niveau : La définition de schémas**
 - **4^{ème} niveau : La mise en réseau**
 - **5^{ème} niveau : La communication**

1^{er} niveau : L'ingénierie

Il s'agit de la capacité du Pays à se doter des moyens humains et techniques nécessaires pour animer le Conseil de Développement, concevoir des projets répondant aux orientations de la Charte de Développement, suivre des opérations (étude, animation) à l'échelle du bassin, coordonner les coopérations entre les communautés de communes, accompagner les maîtres d'ouvrage publics et privés dans la mise en œuvre de leurs actions, impulser et entretenir des relations partenariales avec les principaux interlocuteurs du Pays, concevoir et suivre des outils d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte. C'est un niveau d'intervention indispensable et transversale qui se retrouve dans quasiment toutes les mesures de la Charte de Développement. C'est la clef pour l'application des niveaux d'intervention suivants.

2^{ème} niveau : La labellisation

Les actions qui de par leur contenu, leur qualité et leur rayonnement, illustrent l'identité du Pays du bassin de Briey et ses orientations pourront obtenir une labellisation leur permettant de prétendre à un soutien financier. Des conditions et un processus d'éligibilité clairs devront être définis, afin d'éviter une logique de saupoudrage et d'aubaine.

3nd niveau : La définition de schémas

Les schémas sont la transcription technique et spatiale de politiques identifiées comme prioritaires dans la Charte, constituant un enjeu commun pour chaque intercommunalité de proximité et dont la conception peut être portée par le Pays. Leur mise en œuvre est ensuite assumée par des opérateurs publics ou privés du territoire. Ces schémas peuvent décrire les conditions nécessaires à la labellisation d'actions par le Pays.

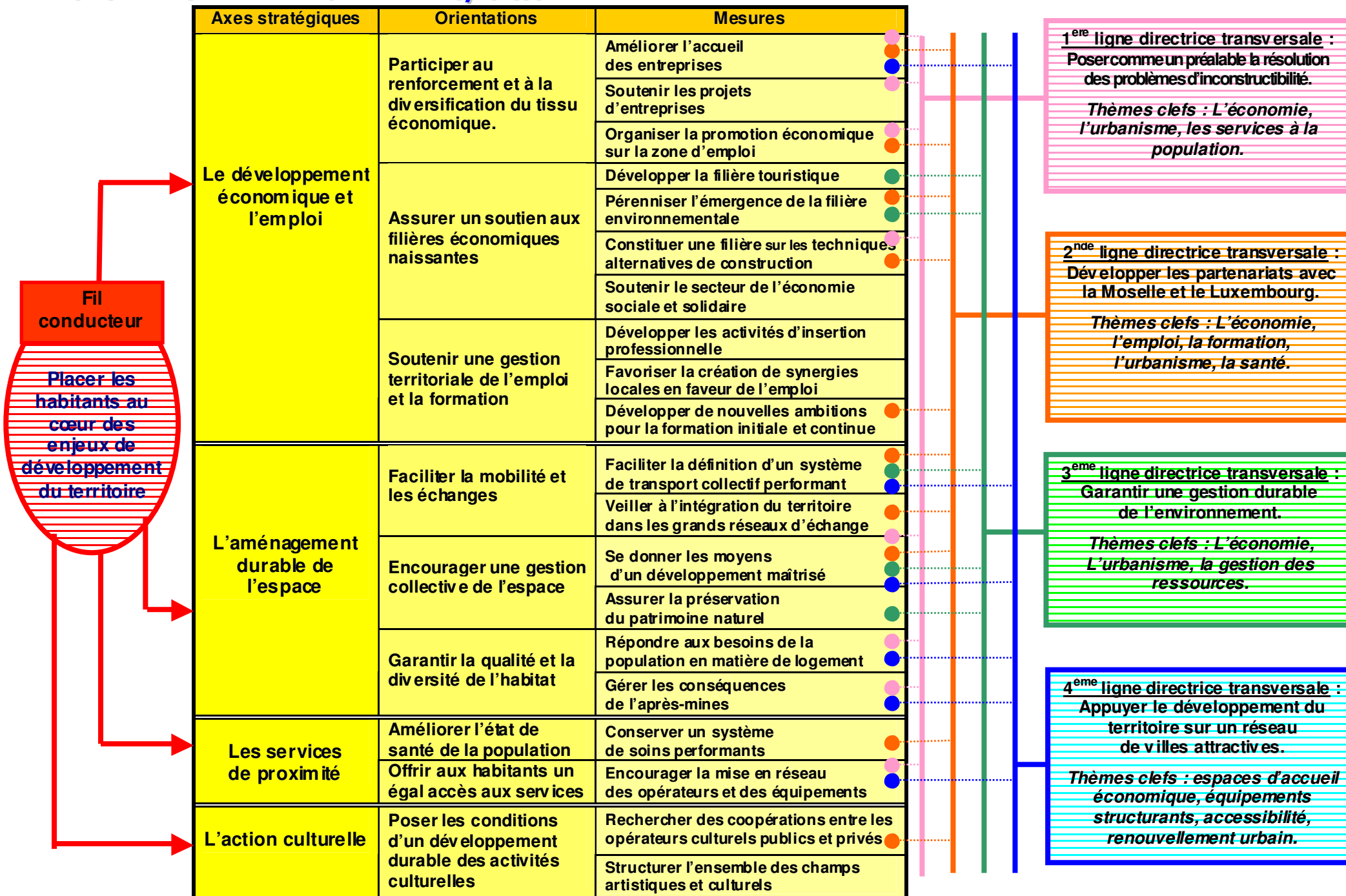
4^{ème} niveau : La mise en réseau

La recherche d'une meilleure efficacité des équipements et des services déjà existants peut conduire le Pays à encourager (par un travail d'accompagnement) le rapprochement des acteurs publics et privés dans différents domaines, pour éventuellement faire émerger des réseaux rayonnant sur le Pays et méritant une labellisation.

5^{ème} niveau : La communication

Le travail sur l'image du territoire, stratégique, passe par la mobilisation de moyens de communication modernes et adaptés en direction de la population du bassin de Briey, des partenaires associés aux actions du Pays et des relations extérieures au territoire. Certains domaines d'actions devront faire l'objet d'une attention particulière de la part du Pays en matière de diffusion de l'information, clef de leur réussite.

3 - STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT : synthèse



4 – LES LIGNES DIRECTRICES TRANSVERSALES

Les travaux d'élaboration de la Charte de Développement, outre la proposition d'axes stratégiques et d'orientations (cf. partie 5 du présent chapitre) répondant aux enjeux identifiés dans le diagnostic, ont fait ressortir **quatre thèmes transversaux revenant de manière récurrente** dans un certain nombre de domaines d'action : les relations du Pays du bassin de Briey avec la Moselle et le Luxembourg, les ressources environnementales à préserver et valoriser, et le rôle structurant des villes du territoire. **Ces thèmes, présentés comme des lignes directrices transversales, devront être intégrés de manière systématique lors de la mise en œuvre des mesures issues de la Charte de Développement.**

1^{ère} ligne directrice transversale : Poser comme un préalable la résolution des problèmes d'inconstructibilité

Les contraintes en matière de développement de l'urbanisme subies par un certain nombre de collectivités du bassin de Briey nécessitent d'encourager une vraie mobilisation du territoire afin de trouver avec les partenaires institutionnels des solutions partagées, courageuses, ambitieuses et pérennes en matière d'application des Plans de Prévention des Risques Miniers et d'administration du droit des sols.

Elles constituent une condition préalable au re-développement de ce territoire, pour permettre aux collectivités de continuer leurs efforts de renforcement de leur attractivité dans les domaines **de l'économie**, de **l'habitat** et des **services à la population**.

2^{nde} ligne directrice transversale : Développer les partenariats avec la Moselle et le Luxembourg

Dans les domaines de **l'économie et de l'emploi**, les questions d'accueil de nouvelles entreprises, de soutien aux filières économiques existantes ou à créer, mais également de formation de la main d'œuvre, sont directement impactées par les infrastructures et les activités existantes ou en projet dans les bassins d'emplois voisins.

De même, Les décisions stratégiques qu'auront à prendre les élus du territoire **en matière d'urbanisme** (transport, habitat..) pour garder la maîtrise de leur développement devront évidemment intégrer au mieux la pression présente et future des métropoles voisines, en privilégiant une approche innovante en matière de qualité de l'habitat et de gestion du foncier, garante d'une mixité urbaine et sociale et luttant ainsi contre les risques d'une périurbanisation non maîtrisée.

Enfin, en matière de **santé et de culture**, des collaborations devront être recherchées pour valoriser à l'échelle régionale les équipements structurants existants sur le bassin de Briey pour qu'ils confortent leur place à côté de ceux présents dans les grandes agglomérations.

3^{ème} ligne directrice transversale : Garantir une gestion durable de l'environnement

En matière économique, **la capitalisation des ressources environnementales du territoire** (espaces ruraux et agricoles, forêt) doit permettre de **concilier respect de l'environnement et développement de nouvelles filières** sources d'emplois, de revenus et de changement d'image (bio-énergie, tourisme...).

Les espaces ruraux encore préservés du territoire constituent également une richesse à préserver au profit d'une nouvelle image du territoire jouant la carte de la qualité des espaces et de l'environnement. Là encore, c'est la question de **la maîtrise du développement urbain** qui est en jeu, liée à la protection des paysages, au maintien des coupures vertes, à la gestion des déchets, à la qualité de l'eau, à la création de nouveaux modes de transport..

4^{ème} ligne directrice transversale : Appuyer le développement du territoire sur un réseau de villes attractives

Le bassin de Briey tel qu'il s'est construit au XX^{ème} siècle ne s'est **pas appuyé comme d'autres territoires sur une agglomération centrale** mais sur un ensemble de villes et de bourgs qui se sont longtemps développés de manière autarcique. Cette présence « urbaine » maillant notre territoire est **une chance en matière de répartition et d'accessibilité des services à la population**, chacune de ces entités disposant finalement d'un niveau d'équipement de base relativement intéressant. C'est également une faiblesse à l'heure où la concurrence territoriale s'exacerbe avec **des pôles économiques et sociaux organisés autour d'agglomérations ayant la taille critique suffisante** pour attirer ou maintenir de nouvelles activités et de nouveaux services.

Le bassin de Briey doit donc reconnaître le rôle essentiel que jouent en matière d'attractivité les principales villes du territoire : **Briey**, la conurbation de **Conflans-Jarny** et celle de **Joef-Homécourt**, ainsi que dans une moindre mesure la commune de **Audun-le-Roman** et la conurbation de **Piennes-Landres-Boulogny**.

Fort de ce constat, comprenons que le développement économique et démographique doit avant tout passer par ces communes, pour renforcer leurs fonctions de centralité et leur **donner les moyens de devenir des cités modernes irriguant chacune leur aire d'influence**.

Ces villes doivent également être positionnées en réseau au cœur des politiques de développement pilotées par le Pays, et en particulier sur les points suivants :

- Capacité à accueillir de nouvelles activités économiques surtout dans le domaine de l'industrie et des services,
- Raccordement à un réseau de transport performant dont elles constitueront les noyaux,
- Maintien d'une mixité sociale et urbaine grâce à une politique de l'habitat innovante et concertée impliquant le renforcement des actions renouvellement urbain notamment dans les communes fortement concernées par la gestion de l'après-mines,
- Préservation des services publics de proximité et capacité à accueillir de nouveaux équipements publics fédérateurs, modernes et attractifs.

Cette mise en réseau pourrait s'appuyer sur une politique de la ville inédite sur notre territoire par le biais de dispositifs type contrat de ville, maîtrise d'œuvre urbaine et sociale ou bien encore programme local de l'habitat.

5 - STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DU BASSIN DE BRIEY : Les axes stratégiques

AXE STRATEGIQUE 1 : LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI

AXE STRATEGIQUE 2 : L'AMENAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE

AXE STRATEGIQUE 3 : L'ACCES DE LA POPULATION AUX SERVICES DE PROXIMITE

AXE STRATEGIQUE 4 : L'ACTION CULTURELLE

AXE STRATEGIQUE 1 : LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI

1^{ère} orientation : Participer au renforcement et à la diversification du tissu économique

2^{nde} orientation : Assurer un soutien aux nouvelles filières économiques

3^{ème} orientation : Soutenir une gestion territoriale de l'emploi et la formation

AXE STRATEGIQUE 1 : LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI

1^{ère} orientation : Participer au renforcement et à la diversification du tissu économique

Mesure 1 : Améliorer l'accueil des entreprises

Qualité et complémentarité des zones d'activités

Le bassin de Briey dispose de zones d'activités industrielles, artisanales et commerciales très variées. Citons notamment :

- La zone de Batilly, qui héberge essentiellement la SOVAB et qui constitue, de part son positionnement et ses réserves foncières, un enjeu de taille pour le développement économique du bassin. Sa gestion est assurée par un syndicat mixte créé par le Conseil Général. Ce dernier projette de regrouper au niveau départemental la gestion de ces syndicats au sein d'un établissement unique.
- Le pôle d'activités industrielles et technologiques de Briey (ex Z.I. de la Chesnois), qui a connu une belle croissance depuis 10 ans et qui abritent des entreprises comme EDSCHA, NORMA ou LINDAL. Bien que placé sur l'axe routier reliant l'A4 à l'A30, il est relativement enclavé mais bénéficiera à terme de la liaison Briey-A4 pour améliorer son accès direct. Un projet d'extension est en cours. Cette zone est également gérée par le syndicat mixte.
- La zone de Jarmy-Giraumont, qui constitue une réserve foncière importante bien qu'en partie grevée par des risques d'affaissements miniers, vient enfin d'accueillir ses premières implantations (METRA-MESTROLE). Elle dispose cependant d'un atout de taille puisqu'elle est raccordée au réseau ferré et pourrait jouer une carte intéressante dans le domaine de la logistique. Comme Briey et Batilly, elle est gérée par le syndicat mixte.
- Le pôle du Génie de l'Environnement à Homécourt, en cours de développement, et bâti sur une friche industrielle dont les sols pollués ont fait naître la vocation de la zone, qui doit combiner à terme activités et recherches dans le domaine porteur de l'environnement.
- La zone artisanale des Châteaux à Joëuf, sur l'ancien site d'EUPEC, est en cours de reconversion et dispose avec ses 20 ha et la future liaison Homécourt – A4 d'un potentiel de développement.
- Citons également la zone pour l'instant virtuelle de Beuvillers, vaste capacité foncière non aménagée à proximité de l'A30, et identifiée dans le précédent contrat de plan et dans la DTA comme zone d'intérêt régional apte à accueillir une implantation industrielle de première importance. Le Pays du bassin de Briey devra se positionner de manière claire sur l'avenir de cette zone et sur la place qu'il souhaite ou non lui donner dans le dispositif local d'accueil des entreprises.
- Précisons enfin qu'un ensemble de petites zones artisanales dans les secteurs plus ruraux du territoire (à Audun-le-Roman, Piennes, Landres, Tuquegnieux, Trieux, Hatrize...) disposent de réserves aptes à accueillir de petites implantations artisanales avec des coûts fonciers avantageux.

Tous ces sites ont bien sûr été développés indépendamment les uns des autres, et **une étude fine des complémentarités existantes ou à créer à l'échelle du Pays pourrait permettre de gommer les concurrences et de faire émerger une cohérence au profit d'une meilleure compétitivité des sites.**

Il s'agit notamment de parfaitement **maîtriser l'environnement immédiat de ces zones** (accessibilité, diversité et capacité des réseaux, qualité environnementale, sous-traitance, services opérationnels, qualité de la main d'œuvre disponible, positionnement vis-à-vis des pôles d'activités régionaux...), par le biais d'un véritable **observatoire de la vie économique locale**, outil de veille économique conçu avec le soutien de l'agence d'urbanisme AGAPE et du CAPEMM.

Cela permettrait d'une part agir collectivement là où des améliorations sont nécessaires pour **qualifier ces zones afin de répondre au mieux aux attentes actuelles des investisseurs**, et d'autre part disposer d'une connaissance actualisée de ces espaces d'accueil (banque de données) pour en **assurer la meilleure promotion possible.**

Offre de locaux d'activités

La tendance actuelle des entreprises souhaitant de plus en plus louer des locaux et non les faire bâtir suscite des débats contradictoires au sein du bassin de Briey, entre ceux craignant une utilisation abusive et inefficace des crédits publics et ceux mettant en avant une demande réelle recensée sur le terrain.

Les expériences concluantes menées par l'EPCI du bassin de Landres à Tucquegnieux et Trieux, le succès actuel de la pépinière d'entreprises HOMEGAL à Joeuf, ou les demandes récentes enregistrées sur la zone de Briey militent pourtant pour **un positionnement fort du territoire en matière d'offre d'immobilier locatif industriel, artisanal ou tertiaire.** Les territoires voisins, notamment mosellans, ont prouvé l'efficacité d'un tel dispositif.

Les moyens mobilisables peuvent être publics mais également privés. Il s'agit aussi de réaliser une véritable **banque de données actualisée des locaux vacants sur le territoire**, avec le soutien de l'AGAPE et des capacités d'animation qui pourraient être portées par le Pays.

Par ailleurs, on constate que la vocation « tertiaire » du bassin de Briey est peu développée du fait de la proximité d'agglomérations (Thionville, Metz, Luxembourg, et bientôt Esch-Belval) concentrant traditionnellement ce type d'activité (qualification de la main d'œuvre, proximité des clients, présence de pôles universitaires...). Cependant, le prix actuel de l'immobilier tertiaire dans ces agglomérations peu laisser penser qu'une place existe sur le bassin de Briey pour **de l'immobilier de bureaux bien calibré, bon marché et intelligemment commercialisé.**

Signalons enfin le potentiel existant dans les communes rurales où l'on recense un certain nombre **d'anciens bâtiments agricoles** qui pourraient être avantageusement **reconverti pour l'accueil d'entreprises artisanales.**

Réflexion sur la péréquation des nouvelles richesses fiscales issues de la taxe professionnelle

La répartition très inégale des ressources issues de taxe professionnelle est une réalité sur le bassin de Briey. Les territoires de l'Ome et du Jamisy ont d'ailleurs relancé le débat en 2005 en évoquant une possibilité de fusion intégrant les communes de Batilly et de Saint-Ail.

A l'échelle du Pays, la réflexion à engager sur l'accueil de nouvelles entreprises, concernant le développement qualitatif des espaces fonciers à vocation économique et de l'immobilier d'entreprises, pourrait être couplée à **une politique de partage de taxe professionnelle** entre communautés de communes dans le cadre de projets communs et par le biais de conventions. Ce type de partenariat a été renforcé par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Le Pays pourrait ainsi conditionner l'octroi d'aides financières à la signature de telles conventions.

Mesure 2 : Soutenir les projets d'entreprises

Accompagnement des créateurs

Le bassin de Briey affiche depuis quelques années un taux de création d'entreprises en hausse et supérieur à la moyenne régionale, ce qui tranche avec ce que le territoire a connu traditionnellement (une faible culture d'entreprendre) jusque que dans les années 90.

Le réseau local d'opérateurs dans le domaine de l'accompagnement et du soutien aux créateurs d'entreprises, qui complète efficacement l'action des chambres consulaires, repose notamment sur **la pépinière d'entreprises HOMEGAL** basée à Joeuf, qui gère également **une plate-forme d'initiative locale** (PFIL) soutenu par quatre intercommunalités du bassin (CCPO, CCPB, CCPA, CCJ) ainsi que par une communauté de communes mosellane (CCPOM). **Son action en direction des très petites entreprises doit être pérennisée et renforcée.**

L'association AGIR Lorraine contribue également à l'accompagnement des créateurs d'entreprises sur le bassin, avec notamment une intervention plus spécifique dans le domaine de **l'économie solidaire** qui pourrait être soutenue.

Enfin, rappelons que les projets d'implantation de plus grande importance sont actuellement gérés par les communautés de communes et le CAPEMM (Conseil Général), en partenariat avec le Syndicat Mixte pour le développement industriel de la région de Briey pour les zones sous sa responsabilité. La capacité d'animation et d'ingénierie nécessaire pour ce type d'accompagnement pourrait être renforcée au niveau du Pays, en tenant compte des perspectives actuelles d'évolution du syndicat mixte.

Suivi et transmission d'entreprises

On constate souvent sur le territoire un manque d'anticipation de la **phase de transmission de l'entreprise** par les entrepreneurs locaux, qui génère irrémédiablement des pertes d'emplois. Des dispositifs existent et se développent au niveau régional, mais une connaissance fine de l'activité locale est nécessaire pour anticiper efficacement le phénomène et mobiliser les moyens adéquats. Cette capacité d'observation et d'analyse devra être soutenue par le Pays. Par ailleurs, le projet de **Maison de l'Emploi**, qui intègre un observatoire dans ses moyens d'actions et qui rassemble des partenaires qui ont déjà l'habitude de travailler ensemble au sein du Réseau de Développement Economique (RDE) et de l'Espace Conseil Entreprises (ECE), devrait permettre d'augmenter et de consolider les capacités d'intervention.

De même, la phase de **post création des entreprises** révèle des situations fragiles, avec des taux de survie plus faibles sur le bassin de Briey que la moyenne régionale. L'expérience du suivi post création dans le monde agricole (capacité d'audit réglementaire, fiscal et technique, parrainage) pourrait servir d'exemple pour les autres entreprises, à condition de mobiliser des moyens financiers suffisants et pérennes, notamment pour l'animation du dispositif. Enfin, **la reprise et la transmission d'entreprises** devront faire l'objet d'une attention particulière et d'une capacité d'anticipation renforcée, notamment par la constitution d'une « bourse d'entreprises » dans le cadre de l'observatoire de la vie économique du territoire.

Mesure 3 : Organiser la promotion économique sur la zone d'emploi

Nouveaux outils de promotion économique

Il a été souligné lorsque que l'on a évoqué la question des zones d'activités et de l'accueil des entreprises l'importance d'un observatoire de la vie économique local (veille économique), afin de maîtriser au mieux les différentes informations concernant les caractéristiques de ces zones, leur environnement général, les interactions avec les pôles économiques voisins.

Ces informations doivent également être utilisées utilement pour bâtir **une stratégie de marketing territorial** pertinente, ciblée, renvoyant une image dynamique du territoire en s'appuyant évidemment sur des arguments économiques mais également sur la capacité du territoire à offrir des services de qualité et un cadre de vie préservé.

Cette stratégie doit être conçue en partenariat avec les organismes intervenants déjà dans ce domaine (le CAPEMM). Elle doit bien sûr mobiliser les outils traditionnels de promotion économique (documents d'information, participation à des salons spécialisés, applications Internet, club d'entrepreneurs...).

Elle doit également et surtout pouvoir être mise en œuvre par des interlocuteurs crédibles aux yeux des investisseurs. Le Pays doit pouvoir soutenir cette capacité d'ingénierie.

Mesure 4 : Développer la filière touristique

Organisation d'un réseau d'opérateurs touristiques

La filière touristique dans le bassin de Briey n'existe pas à proprement parler. L'idée d'un territoire doté d'une image suffisamment forte pour constituer un argument de vente n'est pas du tout ancrée dans l'esprit des opérateurs privés et publics gérant des activités à caractère touristique (restauration, hébergement, sports et loisirs, culture...).

Pour autant, ce secteur d'activité, créateur d'emplois et de ressources, porteur d'une image positive, doit pouvoir trouver sa place dans le Pays du bassin de Briey, dont **le positionnement géographique et le patrimoine** peuvent constituer les piliers du développement d'un **tourisme de proximité** jusque là insuffisamment explorés. Le Pays doit ainsi réussir à **identifier quelques axes forts qui lui permettront de se démarquer dans l'environnement touristique régional et transfrontalier** : ses espaces naturels, son histoire ou bien encore ses activités culturelles et sportives constituent de bons éléments de départ.

L'organisation de la filière doit passer par l'élaboration d'un **schéma de développement touristique et de loisirs**, identifiant précisément les rôles de chacun (opérateurs privés, collectivités, office de tourisme), avec comme objectif la professionnalisation et la qualification de l'offre, complétées par une politique de promotion moderne et efficace.

Formation et offre de services aux professionnels, soutien au développement et à la modernisation de l'hébergement et de la restauration, autant d'actions qui pourront être menées avec comme objectif **l'amélioration de l'accueil sur le territoire**.

Identification d'un réseau d'équipements et de sites formant un pôle touristique structurant

Le bassin de Briey n'est pas une terre vierge en matière de sites et d'équipements touristiques. **Les collectivités locales ont développé et continuent à créer des lieux qui animent le territoire et qui le valorisent** : le plan d'eau et le patrimoine architectural historique et contemporain de Briey, le château de Moncel et le futur pôle aquatique de Jarry, l'aérodrome de Doncourt, l'aménagement des berges de l'Orne et le réseau des itinéraires

de randonnées, la base de loisirs de la vallée Bleue à Moineville (sport et culture) et le centre de loisirs du Carreau à Mancieulles (activités équestres et jardin botanique), l'espace naturel sensible de Droitaumont, éco-village de Ville-sur-Yron, la ferme de Coinville à Auboué, l'église de Crusnes...

Tous ces sites mobilisent des investissements importants et en nécessiteront de nouveaux. L'objectif de départ des collectivités est avant tout d'améliorer la qualité de vie des habitants et de sauvegarder les richesses patrimoniales. La question est maintenant de savoir comment mieux **les valoriser afin d'augmenter leur fréquentation et leur rayonnement, permettant d'augmenter les retombées économiques sur le territoire.**

Cela passera par une analyse fine de leur positionnement (thèmes, cibles, concurrence...), de leur capacité de développement (et les ressources nécessaires pour y parvenir), et des complémentarités pouvant utilement être créées entre eux dans un souci de cohérence, avec l'objectif de créer **un pôle touristique structurant.** Ce pôle constituera l'élément essentiel du schéma de développement touristique à réaliser sur le territoire.

Le réseau de voies vertes (berges de l'Orne, axe du Woigot...), raccordable à l'axe cyclotouriste européen qui court le long de la Moselle, **constitue une priorité** sur laquelle il faut s'appuyer pour valoriser un nombre important de sites touristiques du territoire.

Enfin, le domaine de **l'agro-tourisme** doit être encouragé, avec les possibilités d'hébergement à la ferme, d'activités pédagogiques innovantes et de commercialisation des produits du terroir. Il constitue une source supplémentaire de diversification de l'activité agricole locale.

Qualification de la promotion touristique

Les difficultés rencontrées par les intercommunalités du territoire pour créer un office de tourisme de pôle (extrapolation de l'office de tourisme de Briey créé il y a plus de 25 ans) illustrent la nécessité de mieux identifier, outre la volonté politique de faire ensemble, le rôle de chacun dans le développement de la filière.

Il est bon de rappeler qu'un **office de tourisme, émanation d'une compétence avant tout publique**, doit avant tout organiser la promotion des sites et de l'activité touristique, la collecte et diffusion de l'information, le soutien aux acteurs privés de la filière, la qualité de l'accueil. Il doit également veiller à construire par le biais d'outils de communication efficace une image accueillante et dynamique du territoire, fondée sur des éléments touristiques facilement identifiables.

Pour cela, l'office de tourisme, plus qu'un simple un lieu, doit surtout **s'appuyer sur des compétences** dépassant le cadre du simple bénévole et sur **un programme d'actions.**

Son statut juridique doit également permettre une implication effective des collectivités, mais également une mobilisation des professionnels qui pourront tirer une véritable plus value de leur adhésion à la structure.

Enfin, même si sa localisation géographique à Briey paraît évidente et acquise, l'office de tourisme doit pouvoir **développer un réseau de lieux pertinents pouvant relayer la diffusion de l'information**, à proximité des principaux sites touristiques et lieux de passage du territoire. On peut aussi citer l'exemple du concept des « Bistrots de Pays », qui par le biais d'accord avec des commerçants locaux permettent la diffusion des principaux documents d'information, une restauration rapide basée sur des produits régionaux et une animation par l'accueil occasionnel d'événements culturels.

Mesure 5 : Pérenniser l'émergence de la filière environnementale

Encouragement des projets environnementaux innovants générateurs de nouvelles valeurs ajoutées pour le secteur agricole

Le secteur agricole local, fortement spécialisé dans l'exploitation de grandes surfaces cultivées, cherche actuellement à se diversifier et à jouer un rôle plus important dans le développement économique local, en proposant de **créer des activités de transformation et de valorisation** sur place capable de **générer de nouvelles ressources et des emplois** et répondant à la nécessité d'imposer **une gestion durable de l'environnement**.

La diversification de l'activité agricole locale peut également porter sur le développement de **productions non-alimentaires** (notamment les bio-carburants, la biomasse et l'agrobiologie) en misant sur la possibilité **valoriser en partie sur place les récoltes**.

L'initiative du Jarnisy (communauté de communes et exploitants agricoles) de réfléchir à un projet de **centrale de méthanisation**, capable de générer de l'énergie calorifique (biomasse) et électrique (co-génération) pour alimenter par le biais d'un réseau de chaleur des équipements publics à Jarny, est à encourager. En plus de l'aspect purement économique, ce type de projet participe à la définition d'une **image résolument moderne du bassin de Briey**, fondée sur **l'innovation** et **le respect de l'environnement**.

Les réflexions actuelles de la CCPB sur la création d'une **filière bois-énergie** peuvent également être développées en partenariat avec le monde agricole.

Par ailleurs, des initiatives sont développées par certaines intercommunalités du territoire visant à se rapprocher du monde agricole pour concevoir des actions en faveur de la préservation des paysages. Elles sont à soutenir dans la mesure où elles peuvent potentiellement contribuer à générer de l'activité pour les exploitants.

Valorisation des initiatives industrielles dans le domaine de l'environnement

Plusieurs projets économiques innovants dans le domaine de l'environnement sont en développement depuis plusieurs années dans le bassin de Briey, dans les domaines du traitement des déchets et des pollutions. L'étude de leurs complémentarités, des besoins de qualification de la main d'œuvre, du développement des débouchés économiques peut **aider à structurer une filière nouvelle** source d'emplois pour le bassin :

- **Le Pôle du Génie de l'Environnement à Homécourt**, zone d'activités qui associe sociétés spécialisées dans la dépollution (deux implantations à ce jour) et laboratoires de recherche soutenus au niveau régional et national.
- **Ecopolis à Conflans**, porté par la société Barisien, qui repose sur un centre de tri et une zone d'enfouissement technique des déchets ultimes, associés à des applications dans le domaine du biogaz, de la valorisation des déchets végétaux (compostage, broyage), le tout servant de cadre pour un projet complémentaire de centre régional de formation au métier de l'environnement.

Mesure 6 : Constituer une filière sur les techniques alternatives de construction

Les problèmes de constructibilité en zone d'aléas miniers ont conduit l'EPCI du bassin de Landres à réfléchir depuis plusieurs années sur la mise en œuvre de **techniques alternatives de construction à base d'ossatures métalliques**. L'édification à Mercy-le-bas d'un bâtiment expérimental, sur la base du procédé « Minesure », a donné des résultats prometteurs en terme de résistance. Il valorise également un matériau recyclable, l'acier, qui offre des coûts et des temps de construction intéressants et qui permet des options architecturales innovantes permettant de tester des solutions pour sortir des contraintes techniques imposées par les PPRM. Il peut par ailleurs être facilement combiné à d'autres types de matériaux (bois, verres, béton, polycarbonates).

Le bois figure également parmi les matériaux alternatifs soutenus en Lorraine en terme de construction, même si l'acier évoque plus de choses dans le bassin de Briey, où la tradition métallurgique est encore présente.

Des projets se sont depuis concrétisés (Maison de l'Intercommunalité à Audun-le-Roman) ou sont en cours (lotissements à Mancieulles, maison médicale à Joeuf), et constituent autant de vitrines pour ce procédé architectural, dont l'intérêt dépasse le seul cadre de la constructibilité en zone d'aléas, pour offrir des perspectives intéressantes en terme de filière de construction innovante et respectueuse de l'environnement.

Elle peut par ailleurs trouver une opportunité en terme de partenariat dans le développement du pôle de compétitivité lorrain MIPI (matériaux intelligents et produits innovants), porté notamment par la filière acier régional (en partenariat avec le Luxembourg).

La constitution de cette filière reposerait sur plusieurs axes :

- Un travail préalable de **validation du concept** et de sa faisabilité au niveau local, et l'identification de leaders à même de porter le projet.
- La **recherche de partenariat industriel** à l'échelle régionale et d'interfaces (ingénierie, bureau d'études, collectif d'architectes),
- La prospection de **débouchés économiques** dans le secteur public ainsi que dans le privé, notamment dans le domaine de l'habitat en privilégiant une approche Haute Qualité Environnementale des bâtiments.
- La mobilisation des **entreprises locales du bâtiment**, des maîtres d'œuvre et des organisations socioprofessionnelles du bâtiment favorisant une diversification de l'offre de prestataires.
- La mise en œuvre d'une **filière de formation** locale pour développer les compétences.
- La création des **conditions économiques favorables à l'accueil** de nouvelles entreprises (aides financières, bâtiments relais, conseils).

Mesure 7 : Soutenir le secteur de l'économie sociale et solidaire

Le secteur de l'économie sociale et solidaire a connu ces dernières années un développement constant, porté le plus souvent par **le secteur associatif**. A la frontière du marchand et du non-marchand, ce secteur est particulièrement **dépendant des politiques publiques et des dispositifs d'aide à l'embauche**, posant souvent à terme le problème de la solvabilité des opérations portées par les opérateurs de ce secteur.

Il n'empêche qu'aujourd'hui près de 10% des emplois régionaux relève de ce secteur (majoritairement occupés par des femmes), qu'il constitue à ce titre une source d'emplois nouveaux à ne pas négliger, et qu'il permet surtout de **répondre à des besoins croissants de la population** dans les domaines de la santé, de l'action sociale, de la culture ou du sport.

Les besoins s'expriment notamment dans la qualité de **l'accompagnement technique** des projets proposés, permettant d'en valider la faisabilité et les perspectives financières.

Ils se trouvent également dans une **offre de formation** pour les salariés et les employeurs.

Ils se situent enfin dans la capacité à mobiliser des ressources financières pour **la pérennisation des emplois**.

Autant de domaines dans lesquels le Pays pourrait contribuer à apporter des réponses.

AXE STRATEGIQUE 1 : LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI

3^{ème} orientation : Soutenir une gestion territoriale de l'emploi et de la formation

Mesure 8 : Développer les activités d'insertion professionnelle

Soutien à de nouvelles formes d'insertion

L'insertion professionnelle des personnes exclues du marché du travail demande la création d'opportunités qui doivent dépasser le simple cadre des traditionnels chantiers d'insertion.

Les collectivités locales disposent de la capacité de réserver une place à l'insertion dans leur fonctionnement quotidien, que se soit dans le cadre de la gestion de leurs compétences traditionnelles ou lors du lancement de marchés publics qui peuvent utilement intégrer une clause sociale dans le marché.

Le Pays du bassin de Briey est signataire de la « charte départementale pour l'insertion professionnelle par les clauses d'insertion dans les marchés publics », portée par le Conseil Général. Il doit favoriser son application en accompagnant à la fois les acheteurs publics et les entreprises dans la démarche, en permettant **le croisement entre les besoins et les potentialités des personnes les plus fragiles avec les besoins en recrutement et en qualification des entreprises.**

Mesure 9 : Favoriser la création de synergies locales en faveur de l'emploi

Mise en œuvre de la Maison de l'emploi, dans une logique de réseau territorial

Le projet de création d'une Maison de l'Emploi à Briey est porté par l'Etat (DDTEFP), la commune de Briey, l'ANPE, l'Assedic de Lorraine et la Mission Locale des Pays de Briey.

Il rassemblera également un cercle de membres associés composé de collectivités (Conseil Général, Conseil Régional, intercommunalités, communes) et d'acteurs intervenant dans le domaine de l'emploi et de la formation (AFPA, Homégal...).

Elle agira dans trois directions principales :

Le diagnostic territorial : la Maison de l'Emploi a d'abord comme priorité de bien identifier les problématiques d'emploi sur les bassins d'emploi de son territoire (la zone d'emploi de Briey). L'observation et l'anticipation des phénomènes économiques, par le biais d'étude et d'enquête notamment sur les filières émergentes, font partie de son champ d'action.

L'accès et le retour à l'emploi des publics qui en sont les plus éloignés : c'est dans ce champ d'action que seront conçus et développés les programmes d'accompagnement individualisé et le reclassement des personnes sans emploi en optimisant et en fédérant l'offre de service des partenaires.

Le développement de l'emploi et la création d'entreprise : il s'agira pour les membres de la Maison de l'Emploi de participer collectivement à l'analyse prévisionnelle des besoins en compétences et en ressources humaines, d'accompagner les chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises. Des moyens d'aide à l'ingénierie devraient être dégagés.

Le Pays pourra s'associer à cette structure, notamment par le biais de son Conseil de Développement, pour contribuer aux travaux d'analyse prospective de la Maison de l'Emploi et veiller à une articulation cohérente avec les orientations de sa Charte de Développement.

Mesure 10 : Développer de nouvelles ambitions pour la formation initiale et continue

Adaptation de l'appareil de formation aux évolutions du marché de l'emploi local et régional

La question de la formation sur le bassin de Briey ne peut s'aborder qu'en tenant compte des offres de formation et des besoins en qualification des zones d'emplois voisines de Metz, de Thionville et du Luxembourg. Il ne s'agit pas pour autant bien évidemment de négliger les besoins des entreprises de notre zone d'emploi, mais d'accepter qu'une part croissante des actifs du bassin de Briey « s'expatrie » pour aller occuper un emploi dans une de ces zones voisines (plus de 40% des actifs, alors qu'un tiers des emplois du bassin de Briey est occupé par des actifs venant de l'extérieur).

L'appareil de formation du bassin de Briey est assez bien doté en établissements de formation initiale. Il affiche cependant des lacunes notamment dans les filières de formations post-bac qui ne pourront être comblées qu'en s'associant avec les appareils de formation des territoires voisins.

La question est avant tout de trouver un équilibre entre proximité de l'accès à la formation, capacité de mobilité des jeunes (du territoire ou des zones voisines) et diversité de l'offre de formation.

La faible qualification constatée dans la population locale constitue quoi qu'il arrive un handicap pour le développement économique du territoire et la baisse du nombre de demandeurs d'emploi. La hausse des actifs locaux employés au Luxembourg (pour des emplois de plus en plus qualifiés) est essentiellement alimentée par les « nouveaux arrivants » s'installant dans le bassin de Briey et passant la frontière pour aller travailler. Les « natifs », même diplômés, préfèrent semble-t-il trouver un emploi sur place, quand il existe, même sans rapport avec leur formation initiale et quitte à se retrouver parfois sous-employés.

L'enjeu pour le bassin est donc bien **d'investir dans des outils de formation initiale et continue innovants :**

- répondant **au plus près des besoins des entreprises locales dont certaines rencontrent des difficultés de recrutement** (artisanat, commerce et très petites entreprises notamment).
- privilégiant également **l'émergence de filières de formation nouvelles et originales** pour faciliter l'insertion des jeunes dans le marché de l'emploi local et régional.
- s'appuyant sur la **gestion prévisionnelle des emplois** développée dans le cadre du programme d'actions de la Maison de l'Emploi.

AXE STRATEGIQUE 2 : L'AMENAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE

4^{ème} orientation : Faciliter la mobilité des personnes et les échanges

5^{ème} orientation : Encourager une gestion collective de l'espace

6^{ème} orientation : Garantir la qualité et la diversité de l'habitat

Mesure 11 : Faciliter la définition d'un système de transport collectif performant

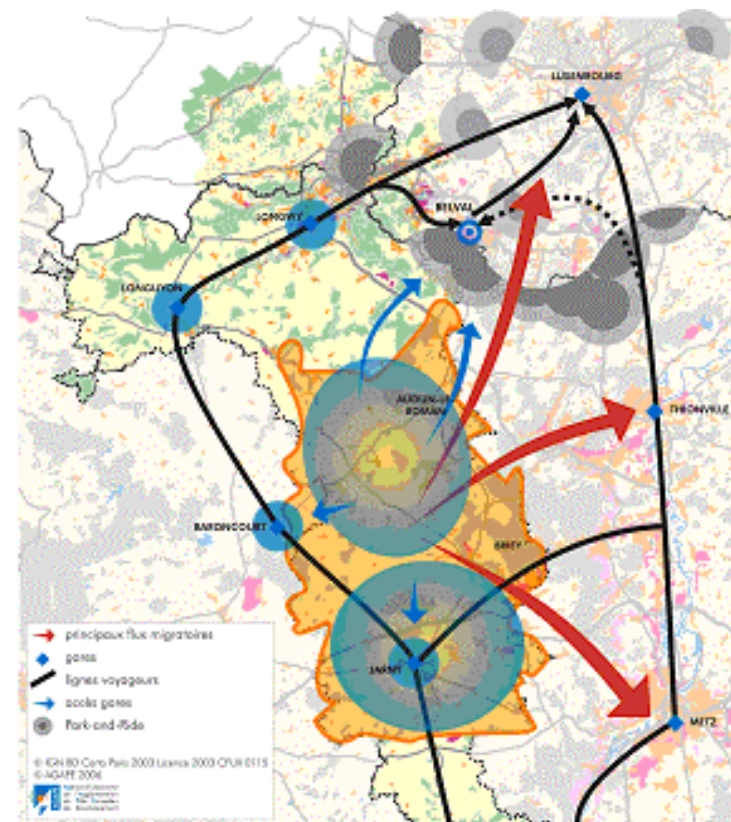
Réalisation d'un schéma des transports collectifs

La question du manque de transports collectifs sur le bassin de Briey est récurrente depuis de nombreuses années. Que ce soit pour relier les territoires voisins (surtout la Moselle, mais également maintenant le Luxembourg), ou pour irriguer les secteurs ruraux et desservir les villes centres, le constat est unanime : les services existants (par la route ou par le rail) sont insuffisants en terme de nombre de dessertes, de cadencement, d'horaires. La voiture reste donc le moyen privilégié de transport sur le secteur, avec les conséquences que l'on connaît :

- Problème de mobilité pour les publics privés de véhicules individuels,
- Augmentation des flux de véhicules et engorgement de certains axes de circulation,
- Impacts sur l'environnement.

La croissance récente de l'urbanisme périurbain pavillonnaire ne fait qu'accroître ces constats. L'évolution annoncée du coût de l'énergie (dont le pétrole) pourrait par ailleurs remettre en cause ce schéma actuel de développement.

C'est donc l'ensemble de la politique d'aménagement de l'espace du Pays du bassin de Briey qui doit maintenant être mise à plat avec lucidité, en abordant comme un tout les notions d'habitat, de déplacement, de développement économique et de gestion de l'environnement.



L'élaboration du SCOT nord meurthe-et-mosellan pourrait apporter des éléments de réponse (cf. mesure 12 de la Charte de Développement).

Les liaisons routières (TED du Département) et ferroviaires (TER de la Région) font actuellement l'objet d'une concertation avec les collectivités départementales et régionales compétentes, afin d'améliorer la qualité du service. La modernisation de la gare de Conflans-Jarny est évoquée (desserte ferroviaire de la Moselle et du Luxembourg), tout comme la création de lignes de bus supplémentaires vers le sud du Luxembourg. La capacité de la ligne ferroviaire Conflans-Longwy à absorber à la fois du fret et du trafic voyageurs pose cependant question, tout comme la capacité du réseau routier qui bute sur des traversées d'agglomérations constituant des goulets d'étranglement (vers le Luxembourg comme vers la Moselle).

L'organisation des transports collectifs pour les usages locaux doit quant à elle être appréhendée à l'échelle du bassin de Briey, d'autant plus que le territoire ne dispose pas d'une seule ville centre structurante mais d'un maillage de petites villes qui se partagent un certain nombre de services et d'activités (emplois, administrations, services sociaux, loisirs, gares...), générant un « éparpillement » des fonctions urbaines qui ne facilitent pas leur accès.

Le Pays pourra utilement définir un schéma des transports collectifs, reposant sur les postulats suivants :

- **Définition d'un Périmètre de Transport Urbain (PTU)**, au sein duquel se développera un service de transport collectif autour des villes centres et de leurs couronnes rurales, en s'appuyant sur un réseau de lignes régulières complété par un système de transport à la demande. La prise en compte des besoins des personnes à mobilité réduite fera l'objet d'une réponse spécifique. L'intermodalité sera garantie par une desserte optimisée des gares. Une place sera faite au droit à l'expérimentation de solutions de transport innovantes.
- **Concertation avec le Conseil Général sur le partage de compétence**, intégrant la question des transports scolaires et des lignes d'intérêt départemental. La création d'une centrale d'information partagée peut être envisagée.
- **Identification d'une Autorité Organisatrice de Transport** de 1^{er} rang (AOT), dont la compétence transport lui serait confiée par les collectivités composant le Pays.
- **Mobilisation de ressources nouvelles** pour financer le service, issues de conventions avec le Département et la Région, de dotations de l'Etat et de la mise en place d'une fiscalité spécifique déjà utilisée dans les agglomérations françaises (le Versement Transport).

Mesure 12 : Veiller à l'intégration du territoire dans les grands réseaux d'échange

Suivi des projets d'infrastructures routières et ferroviaires

Le bassin de Briey dispose de connexion aux réseaux régionaux d'échange qui sont non négligeable : les autoroutes A4 et A30, le réseau ferroviaire passant par Conflans-Jarny et la vallée de l'Orne.

Cependant, le territoire affiche encore un certain niveau d'encavement, du notamment à la géographie : les côtes de Moselle constituent une barrière naturelle avec le sillon Mosellan.

Par ailleurs le tracé de certaines voies « historiques », comme la **RN 43**, n'est aujourd'hui plus du tout adapté à la réalité des échanges. Cette route doit néanmoins pouvoir bénéficier de travaux urgents de qualification et de sécurité.

D'autres voies routières prennent aujourd'hui de l'importance, comme la N 103, D 906, la D137. Elles portent **les flux de circulation nord-sud**, dont la fluidité sera améliorée par **les travaux de jonction Homécourt/A4 et Briey/A4**.

Des solutions de **contournement** devront cependant être trouvées pour **Trioux** et **Audun-le-Roman**. L'agglomération de **Jarny** doit également impérativement pouvoir profiter d'un contournement afin de désengorger son centre ville et faciliter l'accès aux zones d'activités.

Le projet actuel de l'Etat de doubler les infrastructures autoroutières nord-sud de Lorraine en créant **l'A32** avait permis d'esquisser l'hypothèse d'un tracé ouest passant par Jarny et Briey et se raccordant à Longwy et au Luxembourg, créant de fait des opportunités nouvelles pour le Pays Haut et l'espace transfrontalier.

Les contraintes liées aux risques d'affaissements miniers, la priorité donnée à la rentabilité et la volonté de jouer la carte du Sillon Lorrain ont amené l'Etat à retenir le tracé est le long de la Moselle.

Le Pays doit donc continuer à affirmer l'enjeu stratégique que constitue pour lui la possibilité de disposer d'un axe de communication nord-sud performant. Il pourrait s'appuyer pour cela sur l'étude menée par le Conseil Régional visant à définir un tracé ouest de contournement de l'agglomération messine passant par le Jarnisy et reliant la D906 puis l'A30.

Enfin, le Pays doit soutenir le projet de création d'un **véritable pôle ferroviaire à Conflans-Jarny**, bénéficiant d'infrastructures fret performantes, mais également d'une connexion au TGV Est reliant Longwy et le Luxembourg.

Mesure 13 : Se donner les moyens d'un développement maîtrisé

Elaboration du schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Le schéma de cohérence territoriale nord meurthe-et-mosellan (SCOT), dont le périmètre a été arrêté le 2 juillet 2003, doit couvrir la totalité de l'Arrondissement de Briey, c'est-à-dire deux bassins de vie, celui de Longwy et celui de Briey. Deux schémas de secteur seront intégrés dans le SCOT pour préciser les enjeux spécifiques de chaque bassin.

Son périmètre, qui n'est pas parfait (manque de cohérence avec le périmètre transfrontalier), a le mérite de rassembler un territoire suffisamment vaste pour se confronter aux grands enjeux régionaux liés au développement du sillon mosellan et du sud du Luxembourg.

Ce nouvel outil d'urbanisme réglementaire doit permettre la réalisation d'un aménagement cohérent de l'espace, en concernant à la fois les transports, le logement, le développement économique, la préservation des espaces naturels. C'est donc **un document de référence majeur pour le bassin de Briey**, capable de s'imposer aux plans locaux d'urbanisme, aux programmes locaux de l'habitat, aux plans de préventions des risques miniers, aux schémas de développement commerciaux et aux plans de déplacements urbains.

Il est d'autant plus important pour le territoire qu'il aborde des thèmes prioritaires pour son avenir : constructibilité, espaces d'accueil pour les entreprises, qualité et diversité de l'habitat, infrastructures de transport, gestion de l'environnement, préservation des surfaces agricoles, enjeux régionaux...

Sa procédure d'élaboration, longue et lourde, doit maintenant s'accélérer. Cela nécessite une **prise de conscience de l'enjeu** par les collectivités concernées (communes et communautés de communes du sud et du nord de l'Arrondissement), et **l'octroi de moyens adaptés**, dont l'agence d'urbanisme AGAPE doit être un des piliers. La **constitution du syndicat mixte** chargé de porter SCOT doit être accélérée.

Mobilisation de nouvelles capacités d'analyse

Les communautés de communes (CCPO, CCPA, CPB, CCJ) ont décidé d'adhérer à l'agence d'urbanisme nord lorraine (AGAPE), afin de **disposer des capacités humaines et techniques** (système d'information géographique) permettant un niveau analyse et d'évaluation adapté aux évolutions de plus en plus complexes des enjeux territoriaux et des échanges. L'AGAPE, qui couvre maintenant la quasi-totalité de l'arrondissement de Briey ainsi qu'une partie de l'espace transfrontalier, doit pouvoir également mettre ses compétences au service du Pays pour lui permettre **d'enrichir et d'évaluer les différentes politiques mises en œuvre dans les années à venir**.

Mesure 14 : Assurer la préservation du patrimoine naturel

Soutien aux initiatives visant à restaurer, préserver et valoriser les espaces naturels remarquables

Le bassin de Briey dispose d'un espace rural et naturel important. La rivière Orne et ses affluents (le Woigot, l'Yron), ainsi que la Crusnes, les étangs et les forêts du territoire abritent une faune et une flore dont la bio-diversité doit être préservée.

Un travail de classification s'impose au préalable à l'échelle du territoire pour **identifier les sites naturels remarquables d'intérêt majeur pour le Pays** et susceptibles de bénéficier de son soutien, à l'instar de ce qui a déjà été fait sur la CCPB, la CCJ et la CCPA.

Un certain nombre d'acteurs sur le terrain (pêcheurs, agriculteurs, associations...), avec le soutien des collectivités, mène un travail au quotidien de restauration et de valorisation du patrimoine naturel. Ces actions doivent être encouragées, d'autant plus qu'elles **participent au maintien de la qualité environnementale du territoire et à son attrait touristique.**

Les moyens à mobiliser dans le cadre de ses travaux d'entretien, de préservation et de valorisation peuvent également croiser ceux déployés dans le cadre des politiques d'insertion.

L'information du public sur les enjeux liés la préservation du patrimoine environnemental devra également être soutenue dans le cadre de campagnes de communication.

Mesure 15 : Répondre aux besoins de la population en matière de logement

Elaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH)

La question de la constructibilité et les problèmes de foncier, la hausse des prix des loyers, la demande croissante en logements, les risques d'étalement urbain, la faible qualité du parc locatif privé, le nombre insuffisant de logements sociaux, logements pour les personnes âgées : **tout concourt pour faire de l'habitat une priorité sur le territoire**. L'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat à l'échelle du Pays permettrait de mettre à plat la politique habitat pour répondre aux besoins en logements, en particulier des personnes les plus défavorisées, et pour assurer entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. **Les principales villes du territoire devront jouer un rôle central dans ce dispositif** afin de renforcer leur attractivité et leur fonction sociale et urbaine.

La réalisation du PLH, à la charge du Pays et en collaboration avec les communautés de communes, permettrait d'élaborer des orientations et un programme d'action pour 5 ans dont la maîtrise d'ouvrage serait à la charge des communautés de communes. Ces dernières pourraient également s'appuyer sur le PLH pour étudier la possibilité d'une délégation des aides financières à la pierre gérées par l'Etat.

Outil d'aménagement maîtrisé du territoire, le PLH compléterait efficacement le SCOT (avec lequel il doit être compatible) et le schéma d'organisation des transports collectifs.

Renforcement de l'offre foncière

Le renforcement de l'offre foncière sur le territoire est une nécessité pour **permettre la réalisation de logements d'une ampleur suffisante** pour **enrayer la hausse des prix du foncier**, qui est source d'effet pervers en matière de mixité sociale. Cela concerne prioritairement les communes les plus touchées par les aléas miniers. Cette politique foncière devra être déployée dans un souci de maîtrise de l'urbanisation et de l'étalement urbain, en **privilégiant des solutions innovantes en matière d'habitat**. Elle s'appuierait sur les conclusions du PLH.

La mobilisation d'opérateurs fonciers comme l'EPFL et la SAFER est indispensable pour mener à bien cette politique. Leur action pourrait être complétée par un opérateur spécifique au bassin de Briey (de type SEM) dont le cadre d'actions pourrait dépasser le domaine de l'habitat et qui serait capable d'attirer des capitaux privés en complément de la mobilisation des fonds publics par le biais d'un fonds d'intervention foncière.

Mesure 16 : Gérer les conséquences de l'après-mines

Aide à l'application des Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM)

La mise en œuvre récente des premiers PPRM a permis aux communes concernées de relancer des programmes de développement urbain, en disposant d'un cadre réglementaire précisant les dispositions spécifiques à respecter en fonction du degré de risques des zones à urbaniser.

Des difficultés sont cependant rencontrées pour informer de manière efficace les particuliers et les entreprises du bâtiment sur les solutions techniques et juridiques proposées dans le cadre de ces PPRM. D'autre part, on assiste à une application sans concession par les services de l'Etat des principes et doctrines qui ont régi l'élaboration des PPRM, laissant peu de marges de manœuvre aux communes pour assumer leurs responsabilités en matière d'urbanisme.

Dans ce contexte, il apparaît opportun de pouvoir **mobiliser des cellules d'information de conseils composés de techniciens spécialisés**. Destinées aux particuliers et aux entreprises, elles permettront **d'améliorer le respect des prescriptions architecturales et le montage des dossiers de permis de construire**, en lien avec les services d'urbanisme des communes et des communautés de communes compétentes.

En parallèle, des **formations spécifiques à l'attention des entreprises du bâtiment** et des maîtres d'œuvre du bassin pourront être organisées.

L'Etat sera également sollicité pour **mobiliser les ressources de la DRIRE**, pour **renforcer les moyens nécessaires à l'instruction des dossiers**, pour réfléchir aux modalités qui permettraient à chaque collectivité d'assumer la prise en charge directe de l'administration du droit des sols, pour faciliter la **création d'une plate-forme d'échange** visant à faire circuler l'information en matière d'application des PPRM (sur la base notamment du futur système d'information territoriale – SIT - déployé par le Conseil Général).

Poursuite des programmes de requalification urbaine dans les communes en reconversion

Les communes du bassin de Briey confrontées aux risques miniers, situées essentiellement dans le bassin de Landres et la vallée de l'Orne, doivent relever le défi d'une **hausse qualitative de leur offre d'habitat** tout en garantissant une diversité pour **préserver la mixité sociale**.

Dans ce contexte, le traitement de l'habitat existant reste une priorité. **Les cités ouvrières** du bassin, pour lesquelles les communes concernées ont réalisé d'importants efforts de requalification en mobilisant des aides de nombreux partenaires financiers, nécessitent encore des investissements importants pour **terminer leur modernisation**, tant au niveau du confort des logements que des réseaux (eau et assainissement) et des espaces publics. La réalisation de ces investissements est indispensable, car le parc de logements composant ces cités, en plus du caractère patrimonial, constitue un type d'habitation à taille humaine capable de répondre aux besoins actuels de familles modestes ou primo-accédantes, compte tenu du niveau actuel du marché de l'habitat.

AXE STRATEGIQUE 3 : L'ACCES DE LA POPULATION AUX SERVICES DE PROXIMITE

7^{ème} orientation : Améliorer l'état de santé de la population

8^{ème} orientation : Offrir aux habitants un égal accès aux services

Mesure 17 : Conserver un système de soins performant

Pérennisation des services hospitaliers locaux

La troisième génération de Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (SROS), qui doit être validé en 2006, va réorganiser l'offre de soins proposée dans les 43 lieux de soins en Lorraine, dont font partie le **centre hospitalier général Maillot de Briey et l'hôpital de Génibois de Joeuf**. Ces deux établissements sont rattachés au secteur sanitaire nord dont l'épicentre est Metz.

Ce schéma, dans un contexte financier serré et compte tenu d'une démographie médicale fragile (attractivité croissante du Luxembourg), doit donner aux établissements du bassin de Briey les moyens dont ils ont besoin pour **maintenir une offre de soins de qualité sur le territoire**, sans tomber dans une dépendance croissante vis-à-vis de l'appareil de soins messin, néfaste en terme d'égalité d'accès aux soins, d'aménagement du territoire et d'emplois.

Les besoins sont importants et vont aller en s'accroissant, compte tenu du vieillissement de la population et de la hausse démographique qui se profilent, alors que les indicateurs de santé du bassin sont les plus mauvais de Lorraine. Le maintien de spécialités médicales, l'implantation d'un IRM constituent des priorités pour le CHG Maillot.

Le CHG Maillot représente également le pivot d'un réseau constitué de professionnels offrant un dispositif concret et formalisé de réponse à l'urgence, qui doit être renforcé notamment dans sa couverture territoriale,

Par ailleurs, le bassin de Briey affiche un taux de médecin par habitant inférieur à la moyenne régionale. Il s'agira d'agir pour inverser cette tendance.

Enfin, **un réseau gériatrique performant** doit également être construit autour de l'hôpital de Génibois à Joeuf.

Hébergement des personnes âgées dépendantes

Le bassin de Briey, qui affiche un des taux de personnes âgées les plus forts de Lorraine, dispose paradoxalement d'un des nombres de places en établissements pour personnes âgées dépendantes les plus faibles (97 places pour 1000 personnes, contre 142 pour la Lorraine). Dans ce contexte, il apparaît évident que **la création de places d'accueil supplémentaires est une priorité pour le bassin de Briey**, tout comme leur diversification pour répondre à l'ensemble des besoins, en fonction du degré de dépendance et de la nature provisoire ou permanente de celle-ci. Cette augmentation de la capacité d'accueil devra être couplée à une politique dynamique de développement de l'offre de services favorisant le maintien à domicile.

Mesure 18 : Encourager la mise en réseau des opérateurs et des équipements

Coordination des services petite enfance

La création de services et d'équipements nouveaux se développe sur le territoire en direction des 0-6 ans. Pour autant, peu de collaborations ont vu le jour à l'échelle du bassin de Briey. Des **rapprochements entre collectivités et associations porteuses seraient à encourager** pour :

- La gestion des places de garde en accueil collectif (crèches, halte-garderie) disponibles sur le bassin, qui pourrait être optimisée en fonction des besoins des familles, de la localisation de leur lieu de travail ou des urgences à traiter (facilitant notamment l'accès à l'emploi de parents).
- La formation du personnel,
- Le partage de personnel pour des fonctions spécifiques comme les permanences de médecin dans les lieux d'accueil parents-enfants.
- L'accueil des assistantes maternelles et des parents dans les Relais Assistantes Maternelles (RAM) du territoire, afin d'éviter les redondances et d'assurer une couverture optimale de l'ensemble du territoire par des permanences décentralisées et une large diffusion de l'information.

Réponse aux attentes de la jeunesse

Les dispositifs favorisant **l'initiative, les démarches citoyennes et la création de projets** par les jeunes sont à encourager, avec le souci de respecter leurs attentes et leur place dans la société. Les opérateurs intervenant dans le domaine de la jeunesse pourront être encourager dans leur mutualisation de moyens humains et matériels.

De même, les dispositifs d'accès à l'emploi et à la formation devront privilégier **la sécurisation des parcours professionnels** pour les jeunes.

En parallèle, **les politiques de prévention** liées aux comportements à risque (toxicomanie, dépendance, nutrition, délinquance....) pourront être soutenues. L'hypothèse de la création d'un comité intercommunal de prévention de la délinquance est à étudier.

Rappelons enfin que les jeunes constituent une cible prioritaire du schéma de transport collectif qui doit être déployé sur le territoire, pour **favoriser l'accès aux équipements de loisirs de proximité**.

Autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

L'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées dans leur maintien à domicile correspond à un désir fort de ces populations de trouver et de conserver leur place dans la vie sociale du territoire. Cela nécessite, dans un contexte de demande croissante dû au vieillissement de la population, **la poursuite de la mise en réseau des acteurs** et **le soutien à la création de nouveaux opérateurs**, notamment associatifs.

Cela concerne prioritairement :

- Les transports pour les personnes à mobilité réduite, pour lesquelles le schéma de transport collectif devra apporter une réponse spécifique,
- Les services à domicile (portage de repas, télé-assistance, soins et tâches ménagères, livraisons...),
- L'adaptation de l'habitat,
- La prévention de l'isolement et l'accès aux activités de loisirs.

Le Point Accueil Information Services du Conseil Général à Briey jouera un rôle de coordination et facilitera la diffusion de l'information.

Soutien aux équipements sportifs de haut niveau

La **création d'équipements sportifs structurants**, comme par exemple le centre aquatique du Jarnisy, permet de renforcer l'attractivité du territoire et pourront être soutenus, dans la mesure où ils permettront l'accès à un large public (dont les personnes handicapées), le développement de nouvelles disciplines sportives ainsi que la compétition de haut niveau.

En parallèle, le développement d'actions **favorisant l'accès aux pratiques sportives** pour le plus grand nombre sera encouragé.

AXE STRATEGIQUE 4 : L'ACTION CULTURELLE

9^{ème} orientation : Poser les conditions d'un développement durable des activités culturelles

AXE STRATEGIQUE 4 : L'ACTION CULTURELLE

9^{ème} orientation : Poser les conditions d'un développement durable des activités culturelles

Mesure 19 : Rechercher des coopérations entre les opérateurs culturels publics et privés

Le dispositif actuel d'offre de services à la population en matière culturelle et artistique repose sur le territoire sur un ensemble d'équipements et de structures relativement bien développé dans les domaines du spectacle vivant, de la lecture publique, des enseignements artistiques, de l'image et du patrimoine.

Cependant, la couverture géographique de ce dispositif, ainsi que la qualité et la diversité des contenus (en matière de diffusion, de formation, d'animation, de sensibilisation) sont loin d'être homogène.

Une réflexion est donc à mener dans les différents champs d'intervention culturels pour parvenir à **cinq schémas territoriaux**, pour le développement du spectacle vivant, pour la lecture publique, pour la structuration et le développement des enseignements artistiques, pour l'image, et pour la valorisation du patrimoine, de la mémoire et de l'architecture.

Ces schémas dessineront les bases de la coopération à développer entre les différents territoires de proximité et leurs intervenants, avec pour objectif **d'aboutir aux améliorations suivantes** :

- Elargissement des possibilités offertes à la population de **participer à des expériences collectives** et de disposer d'activité favorisant son **expression artistique**,
- Amélioration de **l'amplitude du service de diffusion** (nombre de spectacles et régularité de l'offre), en s'appuyant à la fois sur les équipements structurants en matière de diffusion, mais également sur le repérage le lieu relais en milieu rural pour favoriser la proximité avec le public,
- Possibilité pour chaque **jeune en âge scolaire** de voir des spectacles, d'accéder à des œuvres, de pratiquer une activité artistique,
- Faciliter **la diffusion des œuvres** sur le territoire par le biais d'un réseau d'échange entre les structures de diffusion, dans les domaines du spectacle vivant et des arts visuels,
- **Structurer l'enseignement musical** en tenant compte du nouveau cadre législatif dans l'optique d'une éventuelle « école de musique de Pays »,
- **Structurer la lecture publique** en fédérant les bibliothèques de proximité autour de **la médiathèque de Pays de Joeuf**, sur la base de fonds documentaires communs répertoriés et consultables électroniquement, et en s'appuyant sur un partage des compétences professionnelles.

Mesure 20 : Soutenir l'ensemble des champs artistiques

La coopération entre les opérateurs culturels du territoire doit permettre d'aboutir à une structuration homogène de l'offre de services s'occupant de la diffusion, de l'animation, de la sensibilisation et de la formation en matière culturelle.

Par ailleurs, des moyens doivent être mobilisés pour garantir **l'accessibilité de ses services**, notamment et logiquement en matière de transport et de tarifs, mais surtout en assurant **la qualité de leur contenu** pour inciter les différents publics à apprendre, à découvrir, à sortir des sentiers battus, à sortir tout simplement, à donner envie de « faire ensemble ».

Ces moyens devront porter prioritairement sur :

- La **diversification des esthétiques** et **des disciplines** visibles sur le territoire,
- La diversification **des pratiques culturelles** de la population, notamment en direction des jeunes en concevant des parcours de sensibilisation à leur image,
- **L'offre de parcours pédagogiques** permettant de suivre la formation dans les Conservatoires de Région,
- La création de lieux permettant aux équipes artistiques de **répéter, de créer de nouvelles œuvres**,
- L'amélioration du **niveau technique des équipements existants**, notamment en ce qui concerne les moyens scéniques qui pourront être mutualisés,
- **Le soutien à la filière économique culturelle**, notamment en terme d'accès à la formation et d'accompagnement dans le développement de projets,
- L'intégration dans la politique de développement touristique d'un travail de recherche pour **répertorier l'héritage patrimonial et culturel du territoire** (matériel et immatériel), **dont la visibilité sera améliorée pour donner du contenu et du sens aux programmes de promotion touristique.**